FRANKLIN.

THE WORKS OF B. FRANKLIN,

CONTAINING SEVERAL POLITICAL AND HISTORICAL TRACTS NOT INCLUDED IN ANY FORMER EDITION, ETC., BY JARED SPARKS (1).

En 1673, il y avait à Londres deux hommes qui préparaient l'avenir de l'Amérique septentrionale; c'étaient Jean Locke, le maître philosophique de Jean-Jacques, et lord Shaftesbury, le type de tous les agitateurs constitutionnels, le modèle de Mirabeau.

Locke rédigeait alors les lois futures de la Caroline du Sud, dont une partie était la propriété de Shaftesbury; ce dernier en corrigeait la rédaction. Voilà des langes de peuple confiés à des mains singulièrement choisies. Sous les yeux et sous les ordres de Shaftesbury, le ministre conspirateur, Jean Locke, le docteur de l'indépendance métaphysique, écrit, non sans prévision, les lois libérales qui doivent régir la colonie anglo-américaine. Il a soin d'y introduire toutes les idées que plus tard l'éloquent Jean-Jacques, le lumineux Vol-

(1) *OEuvres de Benjamin Franklin*, contenant plusieurs documens inédits, etc., par Jared Sparks; 10 vol. grand in-8°; Boston, 1840.

taire et le hurleur Raynal vont propager à travers le monde, comme des idées hardiment nouvelles, c'est-à-dire la tolérance des opinions religieuses, la liberté de la presse, le jugement par le jury, et l'indépendance individuelle. Locke et Shaftesbury font pénétrer ainsi en 1673 dans les veines de la jeune société d'Amérique la sève qui animait la république de Cromwell, et qui cimentera le trône de Guillaume III; la sève du vieux sang teutonique, ravivée par la rébellion puritaine, et tout ardente d'une liberté long-temps comprimée.

Telle est la généalogie des insurrections britanniques. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la trace, vive encore aujourd'hui, de l'œuvre opérée par ces deux hommes, de leur influence sur l'Amérique, n'a pas été reconnue jusqu'ici. On possède les lettres adressées à ce sujet par Shaftesbury à Locke (1); la constitution rédigée par ce dernier a été imprimée. Les lois qu'il a données à la Caroline du Sud sont encore en vigueur. On sait que Shaftesbury, emprisonné à la Tour, comme conspirateur, demanda à Charles II la permission de se réfugier dans ses propriétés d'Amérique; mais pas un seul historien n'a tiré les conséquences de ce fait. Le dernier biographe de Locke, lord King (2), n'en parle même pas. L'indépendance américaine, pétrie un siècle avant son éruption, sous la main d'un philosophe rationaliste, et sous l'inspiration d'un chef de l'opposition anglaise, méritait cependant un regard.

Il faut, pour apprécier le fait que je cite, se rappeler la situation occupée par Locke et Shaftesbury; l'un était le Sieyès, l'autre le Mirabeau de leur temps. Shaftesbury, qui avait connu Cromwell, se portait, en 1673, l'héritier de cet usurpateur, dont il essayait de régulariser et d'organiser pacifiquement la révolte; Locke, secrétaire de Shaftesbury, et que Charles II devait bientôt chasser comme athée de l'université de Cambridge, tentait d'adoucir et d'épurer, pour les rendre populaires, les théories démocratiques de Milton. C'était des deux côtés le même travail. Locke opérait dans le domaine de la philosophie l'œuvre que Shaftesbury essayait dans le monde politique. Shaftesbury luttait contre Charles II; Locke, contre l'église anglicane. L'un opposait à la monarchie absolue, si hautement proclamée par Charles II, les obstacles d'une opposition parlementaire, taquine et infatigable; l'autre opposait aux habitudes belliqueuses d'une théologie inexorable et militante ses systèmes de tolérance fondés sur la

(1) *The Life of the first earl of Shaftesbury*, by B. Martyn, London, 1836; tom. II, pag. 95.

(2) *The Life of John Locke*, by lord King; London, 1825.

liberté de penser. Ces deux hommes, représentans du libéralisme le plus avancé, sont les vrais législateurs des États-Unis.

La matière sur laquelle ils opéraient était merveilleusement propre à leur expérience. Le germe de la résistance s'était trouvé déposé au sein de la colonie anglo-américaine dès le premier moment de sa formation. Elle n'avait jamais été qu'un refuge pour les mécontens de l'Angleterre. Là fructifiait ce noyau teutonique, hostile depuis long-temps aux institutions monarchiques. Là vivaient les puritains les plus farouches. Ce fragment tout anglais ne s'était détaché de la souche primitive que par haine de l'autorité religieuse et du trône. Fidèle à l'ancienne obstination pélagienne, à cet entêtement de la volonté qui a toujours caractérisé la Grande-Bretagne, un petit groupe d'hommes croyans, fiers et acharnés, avait préféré le désert libre et le labeur affamé à la civilisation sous le joug. Ils frayèrent à tous les mécontens la route vers l'Amérique, et pendant deux cents années, ceux qui pensaient comme eux les suivirent.

Je viens de montrer deux semi-républicains, Locke et Shaftesbury, construisant, en 1673, les lois de l'Amérique du Nord; je viens de dire aussi que le génie rebelle et opiniâtre de la colonie datait de plus loin. Quarante années auparavant, en 1633, une scène touchante annonçait à l'Amérique septentrionale ses destinées de liberté. *Fleur-de-Mai*, petit vaisseau peint en noir, était à l'ancre dans le port de Delft. De semaine en semaine, on y voyait accourir et se placer sur le pont de bonnes gens vêtus de noir aussi, tristes, graves, chantant des psaumes, qui, n'ayant pour cargaison que leur Bible et un peu de jambon salé et d'eau fraîche, traversèrent l'Océan en chantant leurs psaumes, pour aller fonder Philadelphie et New-York. Ce petit vaisseau *Fleur-de-Mai* m'a toujours paru intéressant et poétique comme le vaisseau des Argonautes. Cinq années plus tard, en 1638, craignant cet exil de son peuple, Charles Ier, par une proclamation datée du 1er mai, prohiba l'émigration volontaire, qui peuplait l'Amérique aux dépens de la Grande-Bretagne, et la peuplait des hommes les plus dévoués, les plus héroïques, les plus nobles, les plus braves, les plus honnêtes. Le navire qui devait emporter Cromwell, Hampden, lord Say, lord Brooks, sir Arthur Hasslerig, en un mot tous les chefs du puritanisme libéral, fut arrêté dans le port, et le roi contraignit ceux qui devaient faire tomber sa tête à ne pas quitter le pays. Ils restèrent donc pour son malheur. Ils restèrent pour continuer en Europe, à travers les échafauds et les guerres civiles, la même propagande de résistance que leurs frères

importaient dans l'Amérique septentrionale, à travers les savanes et les forêts vierges, sous le tomahawk des sauvages et sous la dent des ours.

C'est là une miraculeuse progression de la destinée humaine, et l'on ne peut qu'admirer la logique sévère qui domine les évènemens de ce monde. Telle cette nation nouvelle a été semée, telle elle pousse. Elle est née pour la liberté, par la liberté, avec la liberté; elle vivra par la liberté. Elle est, dans son essence, rupture avec l'Europe, rébellion contre le passé, dédain et négation. Telle elle reste, telle elle sera. Protestante, critique, puritaine, bourgeoise, industrielle, industrieuse, faite pour le labeur, lui devant tout, lui demandant tout, elle emprunte au teutonisme sa vieille sève acharnée, la force, la volonté, l'activité et la colère implacable. C'est là sa vraie constitution. Croyez-moi, les constitutions qui ne sont qu'écrites ne vivent guère. Celles qui coulent avec le sang des peuples n'ont pas besoin qu'on les écrive. Ici le teutonisme est le germe; le puritanisme le développe; la résistance et l'opposition l'alimentent; Locke et Shaftesbury lui donnent leurs soins. Vienne le moment favorable, les républiques transatlantiques ne manqueront pas d'éclore, et c'est là ce que nos pères ont vu; c'est ce que nous voyons. Leur étonnement a été extrême, le nôtre ne l'est pas moins, l'inattention des hommes est incurable.

J'ai marqué sur ce berceau des États-Unis les dates importantes : 1633, 1638, 1673; l'émigration, la persécution, la législation. Peu d'années après cette dernière date, en 1682, un puritain fervent du Northamptonshire, nommé Josiah Franklin, fatigué de ne pouvoir prier à son aise, suivit le torrent de ses frères, et émigra pour la Nouvelle-Angleterre, emmenant avec lui une jeune femme et trois enfans. C'était une famille pauvre, laborieuse, croyante et habituée à braver le pouvoir. Elle en avait la tradition comme l'orgueil. Sous le règne de Marie Tudor, elle avait professé, dans sa cabane du Northamptonshire, les dogmes de Calvin. La bible calviniste était renfermée dans un vieux tabouret de chêne couvert de velours. Le soir, un des enfans se plaçait en vedette à la porte de la chaumière, pour avertir en cas de péril. Le grand-père posait le tabouret sur ses genoux, soulevait le couvercle, tournait les feuillets et faisait la lecture. La sentinelle annonçait la venue de l'appariteur ecclésiastique, chargé de dénoncer ces grands délits; on refermait le couvercle, le tabouret retombait à sa place naturelle, chacun reprenait son travail, et l'appariteur ne voyait rien. Josiah Franklin, l'un des

dignes et humbles fils de cette vieille race opposante, alla donc à Boston, s'établir comme fabricant de savon et de chandelles. Il eut dix-sept enfans; le quinzième de ces enfans naquit en 1706, fit beaucoup de bruit dans le monde, et fut *Benjamin Franklin*.

C'est dans ce milieu d'austérités, de labeur, de vigilance, de persistance, de pauvreté, d'économie, de probité douloureuse, d'industrie souffreteuse, de martyre qui tombe goutte à goutte, d'opposition héréditaire, de critique populaire et de patience indomptable, que s'est élevé, au XVIIIe siècle, entre les années 1706 et 1790, cet homme singulier que le XVIIIe siècle a choisi pour l'un de ses symboles, et qui doit passer pour le représentant le plus exact et le plus complet de son jeune pays.

Franklin, dont le XVIIIe siècle enivré a fait un dieu, ne possède aucune qualité puissante et éclatante. Il a toutes les qualités ingénieuses, patientes, industrielles et pacifiques. Il est le héros de cette société sans héroïsme. Il coïncide plus complètement et plus profondément que Washington avec les goûts et les penchans de sa nation à peine éclose.

L'épée que Washington est forcé de tenir est à elle seule, et comme symbole guerrier, contraire au génie de l'Amérique, pays de paix. Franklin, c'est la paix elle-même. Froid, sans passions, faisant de la vertu un art, de la probité un commerce, de l'amour des hommes un calcul, combinant sans errer jamais la dose d'habileté conciliable avec l'honnêteté, observateur attentif des autres et de soi-même, de la nature et de la société, respectant avant tout les apparences, il mérite un examen d'autant plus curieux, que, devenu idole, il avait, long-temps avant sa mort, subi la transformation symbolique qui détruit toute netteté dans l'admiration du vulgaire. Je ne prétends ni rabaisser sa vertu, ni obscurcir sa renommée. Sa correspondance particulière et long-temps inédite vient d'être publiée à Boston; je l'étudie. C'est le droit de l'histoire. Qu'une époque peu favorable à toutes les idolâtries n'oppose pas à la sincérité des jugemens l'idolâtrie du lieu-commun!

Il ne me semble point qu'on l'ait bien jugé. Sa réputation de philosophie naïve et de bonhomie gracieuse me paraît devoir faire place à une renommée plus haute; c'était le meilleur diplomate de son temps. En général, rien de plus amusant que la comédie des réputations, la façon dont elles s'arrangent, les dupes qu'elles attrapent, et les graves auteurs qui se constituent les greffiers de ce procès ridicule. Il faudrait un Molière à cette farce perpétuelle, qui doit

inspirer un si profond mépris à ceux qui en sont les héros. Franklin devait rire lorsqu'il voyait toute la France admirer ses souliers sans boucles et ses culottes à boucles de cuivre, lorsqu'il la voyait tomber à genoux devant ce siècle d'or qui devait renaître à la voix de Jean-Jacques et d'Helvétius, lorsqu'il se voyait lui-même tragiquement transformé en Lycurgue et en Epaminondas, lui, bonhomme caustique, savant expérimentateur, plus malin que tous les marquis héritiers de la régence. Cet engouement s'adressait-il à l'honnête homme, à l'esprit délicat, à l'écrivain charmant, au savant éminent, au convive ingénieux? Il savait bien que non. Toutes ces qualités appartenaient au même titre à Malesherbes, à Turgot, à Montesquieu surtout, dont le génie était bien autrement puissant que celui de Franklin. Des circonstances accessoires se groupaient heureusement pour captiver la France et la lui livrer : il le savait, en profitait, en riait un peu, et redoublait la fièvre française par l'ingénuité de sa modestie.

C'est que Franklin réunissait en lui tout ce qui pouvait charmer nos pères. Il était physicien, déiste, tolérant, railleur, il venait de loin, et il portait de gros souliers. Il représentait surtout l'analyse; il ne croyait qu'à elle, ne se fiait qu'à elle, ne voyait qu'elle. D'après la croyance de la France moderne, l'analyse victorieuse devait tout remplacer et suppléer à tout. Franklin analysait et décomposait merveilleusement le feu, la foudre, l'eau, les sons, la lumière, les finances, et jusqu'à la vertu. C'était l'homme de l'atelier et du laboratoire. N'était-il pas sorti de la boutique? N'y avait-il pas fait son éducation? Et n'était-il pas aussi fin, aussi sagace, aussi gai, aussi brillant, aussi éloquent, aussi distingué que tous les Vergennes du monde? Il réalisait les théories de son temps. Il parut gigantesque.

Il était surtout habile, et c'est ce dont on peut aisément se convaincre en lisant les dix volumes publiés par M. Jared Sparks, l'infatigable éditeur des documens américains. C'est une bibliothèque franklinienne qu'il a publiée; pas un document ne lui a échappé; il ne fait pas grâce au lecteur du plus petit papier.

C'est là qu'on voit apparaître le Franklin véritable, c'est-à-dire un ouvrier qui n'est pas ouvrier, un imprimeur qui n'est pas imprimeur, un homme naïf qui n'est pas naïf; admirable écrivain, dont la malice fine et douce réunit les qualités d'Adisson et de Goldsmith; diplomate populaire, habitué à travailler les hommes comme une matière à expériences physiques; Anglais par la persévérance et le

culte de ses intérêts; puritain par la rigueur apparente des observances morales; disciple de Locke par l'amour extrême de la tolérance; doux, intelligent, sachant attendre; ne trompant personne, mais prenant fort bien ses avantages et ne se laissant jamais tromper; disposant son propre bonheur avec un soin digne de Fontenelle; arrangeant sa propre vertu avec une certitude digne de Grandisson; sachant se taire et parler avec une sagacité digne de M. de Talleyrand; prolongeant sa propre vie en homme sûr de dominer ses émotions; placé dans de telles circonstances et les mettant si bien à profit, qu'il a passé, pendant un demi-siècle, pour l'idéal même de l'humanité sublime, et qu'il est presque téméraire aujourd'hui de ne pas l'adorer comme un dieu sans tache.

Ceux qui ont regardé l'insurrection des États-Unis comme un fait imprévu et une catastrophe non préparée, n'ont qu'à lire les mémoires de Franklin, et surtout ses lettres particulières, écrites antérieurement à la déclaration des droits. Ils reconnaîtront sans peine l'inévitable courant qui détachait la colonie de la métropole. Les colons n'avaient plus besoin de leur mère, devenue marâtre. Dans les interminables discussions soulevées entre les propriétaires du sol (résidant à Londres) et les exploitateurs de ce sol, les premiers, toujours vainqueurs devant les tribunaux anglais, avaient cependant le dessous en réalité, puisque leurs ordres ne s'exécutaient pas et que les sentences rendues en leur faveur restaient inefficaces. C'était une position politique tellement fausse, qu'elle ne pouvait subsister longtemps. Les citoyens américains se voyaient assujettis à la loi de quelques familles anglaises, auxquelles les Stuarts avaient concédé la propriété du sol. Pour renverser cette propriété illusoire, on commença par l'opposition légale, on finit par la révolte, et l'appel aux principes primordiaux de la justice divine et de l'équité humaine retentit jusqu'aux régions les plus éloignées. Avant de réussir, les colons, que certaines familles aristocratiques prétendaient soumettre à une dépendance impossible et ridicule, marchèrent constamment dans la voie qui leur était frayée par Locke, Shaftesbury et les fondateurs puritains de la colonie, dans la voie de la liberté. Déjà, lorsque Franklin parut sur la scène politique, l'esprit teutonique et puritain avait accompli en Amérique une grande partie de sa conquête. Ces colons faisaient leurs affaires eux-mêmes, repoussaient les sauvages, se battaient contre les Français du Canada, et réglaient leurs intérêts domestiques; un plan d'union entre les provinces trans-

atlantiques était formé, le mot *United States* était trouvé, la république fédérale existait en réalité, enfin la constitution américaine se trouvait en mouvement sans être écrite; elle vivait, respirait et marchait, sans que l'on s'en aperçût; l'émancipation n'avait besoin que d'être proclamée, quand la sottise des familles des propriétaires et l'entêtement de George III achevèrent l'œuvre. L'Angleterre déchira le voile d'illusion qui couvrait encore la colonie anglaise; elle leva ses scrupules en l'outrageant. Washington et Franklin prirent cette cause en main. Dans l'explosion insurrectionnelle, ils représentèrent, l'un la prudence civile, l'autre le courage guerrier de leurs concitoyens. Il ne faut pas oublier que tout, avant eux, était fait; instrumens de régularisation et d'organisation, ils eurent plus de sagacité que d'héroïsme, et plus de prudence que de génie.

L'époque des monarchies pures, époque transitoire, s'éteignait en Europe, et la monarchie mixte de l'Angleterre touchait à son zenith de gloire et d'opulence commerciale, lorsque Benjamin Franklin naquit, en 1706, à Boston, au moment même où la chevalerie achevait de mourir en Europe. La vie des habitans de Boston était sobre et régulière. Le quinzième enfant de cette famille pauvre aida son père dans les soins de la fabrication et du commerce, et tâcha d'acquérir un peu d'instruction, c'est-à-dire l'art de lire et celui d'écrire. Il rencontra dans un vieux tiroir de la boutique deux volumes dépareillés, l'un de Daniel de Foë, l'*Essai sur les Projets*, l'autre d'Adisson, un tome du *Spectateur*, et se mit à les lire avec délices à ses momens perdus; il avait douze ans. Ces deux écrivains, qui ont une tendance commune, l'utilité positive de leurs semblables, et qui ont proposé à la société contemporaine une sorte de compromis habile entre la sévérité du devoir et l'élégance des mœurs, l'un et l'autre partisans d'une sévérité douce, d'une application mondaine des préceptes puritains, formèrent l'intelligence de Franklin et la pétrirent dans un moule semblable au leur. Lui-même, fidèle à la sagacité habituelle de son observation, il reconnaît cette généalogie de sa propre pensée, et l'indique dans ses mémoires. Le même jeune homme qui, soumis à une civilisation différente, eût écrit des sonnets dans l'antichambre d'une princesse ou une mauvaise tragédie chez un procureur, s'attacha résolument à la double recherche que lui indiquaient ses deux maîtres moraux, Adisson et de Foë. Il tendit vers une élégance de mœurs supérieure à son état, vers une instruction variée et une moralité délicate.

Cet apprentissage d'ascétisme philosophique commença par le

régime pythagorique que Franklin pratiqua dans toute sa pureté jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Son frère s'était établi comme imprimeur. Benjamin, devenu l'apprenti de ce dernier, excita sa jalousie par une supériorité d'intelligence et même de savoir que l'on pardonne malaisément à un inférieur et à un frère cadet. Les frères se séparèrent, et Benjamin se trouva seul dans le monde, sans patrimoine, sans protecteur, sans appui, sans avenir. Leurs grands parens reposaient dans le cimetière de Boston, et tous les autres frères et sœurs gagnaient leur vie avec assez de peine. Ce fut une première leçon pour Benjamin, qui observait tout, que cette rupture. Il vit que l'on ne gagne rien à blesser ses égaux, ni à éveiller la jalousie de ses supérieurs. Désormais il se fit modeste, et commença ce grand culte de l'apparence, qui le servit admirablement pendant toute sa vie. Les règles qu'il s'imposa à cet égard sont remarquables. Ne jamais dire : « je suis certain, je veux; » donner toujours à autrui l'initiative apparente des projets et des idées que l'on veut faire réussir; s'effacer volontairement pour obtenir l'efficacité et le résultat; prendre mille précautions pour ne pas offenser l'amour-propre des rivaux, et leur laisser l'ombre du pouvoir, afin de saisir la proie réelle : ce sont là des maximes dont son enfance prudente a déjà fait la conquête, et dont il ne s'est jamais départi.

Il avait d'ailleurs une confiance entière dans son activité, sa sobriété, sa patience et sa persévérance; il avait raison. Ce n'était point, comme Jean-Jacques, un enfant passionné, sensible, irritable, prêt à tous les vices et à toutes les vertus, naturellement artiste, éloquent, doué de ces organisations violentes et exquises qui triomphent dans la poésie et l'éloquence. C'était un petit homme très fin, très froid, très doux, très courageux et très spirituel, qui affrontait gaiement la vie, l'isolement et la pauvreté. Comparez la nuit passée par le jeune Jean-Jacques au pied de la madone des environs de Turin, à la belle étoile, avec l'arrivée du jeune Franklin à Philadelphie. L'un et l'autre sont orphelins, l'un et l'autre pauvres, sans fortune et sans espoir. Tous deux deviendront des hommes remarquables. Mais chez Jean-Jacques, quel bouillonnement et quel orage! quelles impressions vives reçues du soleil, de l'air, du vent qui souffle, du voyageur qui passe, de la musique lointaine et du feuillage qui frémit! Le poète est là. Chez Franklin, c'est le diplomate.

Il n'a pas le sou dans sa poche, et ne connaît pas un seul habitant de la ville puritaine. Voyez son entrée.

« La nuit était froide, c'était en octobre, et nous débarquâmes à Philadelphie un dimanche matin, vers neuf heures, devant le marché. J'appuie particulièrement sur les circonstances de mon entrée dans le monde, afin que l'on puisse voir combien ce début ressemblait peu à l'avenir et à la figure que j'ai faite depuis. J'avais ma jaquette de travail, j'étais sale à cause de mon long séjour dans le bateau; mes poches étaient remplies de chemises et de bas, je ne connaissais personne, et je ne savais où loger. Fatigué de marcher, de ramer et de veiller, j'avais grand' faim; toutes mes finances consistaient en un dollar, plus un shilling en petite monnaie. Je donnai le shilling aux bateliers; d'abord ils le refusèrent parce que j'avais ramé avec eux, mais j'insistai. Nous sommes souvent plus généreux quand nous avons peu d'argent que quand nous en avons beaucoup. Je suivis la rue qui se trouvait en face de moi, regardant à droite et à gauche, et je rencontrai enfin un petit garçon qui portait du pain. Il m'était souvent arrivé, d'après mes principes pythagoriques, de déjeuner avec du pain sec. J'arrêtai le petit garçon, et je lui demandai où il avait acheté ce pain; il m'indiqua le boulanger; j'entrai dans la boutique, et, ne connaissant pas les différentes espèces de pain en usage à Philadelphie, j'en demandai pour trois sous : on me donna trois énormes pains dont la taille et la quantité me surprirent. N'ayant pas de place dans mes poches, je m'en allai, un pain sous chaque bras et mangeant le troisième. Marchant ainsi, je passai devant la porte de M. Read, le père de la personne qui devait être un jour ma femme. Mlle Read était debout sur le pas de la porte; voyant ce petit bonhomme qui mangeait son pain, portant deux autres pains sous le bras, elle se mit à rire; elle est convenue depuis que j'étais fort ridicule. Je ne m'embarrassais guère de ceux qui me regardaient, et, toujours marchant, je finis par me retrouver à l'endroit même où j'avais débarqué. Je n'avais pas bu pendant tout le cours de mon repas; je me penchai vers la rivière, et j'achevai ainsi mon déjeuner. Comme je n'avais plus faim, je donnai mes deux autres pains à une femme qui avait fait la traversée avec nous, et qui, entre ses deux enfans, était assise sur le quai.

« Je repris ensuite ma promenade, et je trouvai la rue pleine de gens bien vêtus. C'était dimanche. Je suivis la foule qui se dirigeait vers le *meeting-house* ou temple des quakers. Là, je m'assis, et voyant que personne ne bougeait, et que tout le monde se taisait, je fis comme les autres, à cette exception près que je m'endormis du

plus profond sommeil. Mon sommeil dura jusqu'au moment où les frères se séparèrent, et où l'un d'eux, frappant sur mon épaule, eut l'obligeance de m'éveiller. Tel fut mon début à Philadelphie. »

Ce jeune homme si prudent, si vigilant, si actif, trouve bientôt de l'emploi. Le vieil imprimeur qui l'admet comme apprenti ne tarde pas à être supplanté par Benjamin Franklin. Il faut dire que les vices du maître et les qualités de l'élève n'ont pas été pour peu de chose dans ce singulier changement de position qu'il raconte, comme à son ordinaire, avec une apparente naïveté et une extrême finesse. Déjà il s'était brouillé avec son frère pour l'avoir dépassé. Ce frère faisait un journal, et ce journal était mauvais. On n'avait pas grande confiance, ce qui est fort naturel, dans le petit apprenti qui buvait de l'eau et mangeait du pain sec. Il comprit que, s'il se mettait en avant, sa vanité paraîtrait ridicule, et qu'il n'y gagnerait que très-peu de crédit et beaucoup de haine. Il s'y prit beaucoup mieux, et fit parvenir aux rédacteurs du journal, qui étaient de bons et tranquilles bourgeois de Boston, un article anonyme que le matin il glissa lui-même sous la porte de l'imprimerie, et qu'il apporta d'un air ingénu à son frère. L'article eut un grand succès, et bientôt l'apprenti éclipsa le frère aîné. Chez Keymer, l'imprimeur de Philadelphie, il profita de l'expérience acquise et prit soin de ne porter ombrage à personne. Reconnu homme de lettres, il obtint la protection du gouverneur de la province, lord Keith, qui envoya en Angleterre le jeune homme, en le chargeant de se procurer les caractères et les presses nécessaires à fonder une bonne imprimerie à Philadelphie. Depuis ce moment, sa fortune est faite, et c'est un artifice inutile que de vouloir présenter comme se continuant à travers sa vie une lutte terminée dès le premier obstacle vaincu. En effet, à peine s'est-on aperçu qu'un homme d'esprit et de capacité, un écrivain facile, gracieux et spirituel, est né dans la colonie anglo-américaine, il se fait autour de ce phénomène un mouvement rapide et favorable qui ne cesse de porter Benjamin Franklin au succès. Depuis le moment où le gouverneur Keith l'envoie en Angleterre, jusqu'à celui où lord Chatham dans la chambre haute et Mirabeau dans l'assemblée nationale exaltèrent le représentant du Nouveau-Monde, on cherche en vain un obstacle à sa course facile et rayonnante. Les existences vraiment héroïques sont celles qui luttent contre le cours des choses et non celles qui le suivent. De retour à Philadelphie, Franklin succède à Keymer, ouvre le premier cabinet de lecture du pays, prospère dans son commerce, est considéré comme un des premiers bourgeois

de sa ville, s'empare, dans la société américaine à peine ébauchée, de cette position de moraliste ingénieux et de prédicateur mondain qui avait si parfaitement réussi au célèbre Adisson, son modèle, forme le premier club sous le nom de *Junte*, et groupe autour de lui les principaux citoyens de la province, charmés et enorgueillis de reconnaître dans Franklin le représentant le plus honorable et le plus spirituel de leur patrie.

A défaut de roi héréditaire, dans ce pays tout neuf et sans roi, ne fallait-il pas un roi moral, un symbole, un maître, un chef? Ces républicains eurent le bon esprit de le trouver dans Franklin. Ils reconnurent en lui toutes les conditions de ce pouvoir intellectuel dont la royauté matérielle et légale n'est que l'image et la consécration. Riche, influent, considéré, chef d'une assemblée à la fois populaire et littéraire, commissaire de l'état pour conclure un traité avec les Indiens, directeur de la poste dans sa province, agent de la colonie auprès de la métropole, et réellement le premier personnage de son pays, c'est une plaisanterie singulière de le mettre en scène comme s'il était encore et toujours l'ouvrier imprimeur de Philadelphie. Depuis l'année 1726, c'est-à-dire, dès l'âge de vingt ans, il avait dépassé ce rôle. Il s'éleva bien plus haut encore, lorsque, par ses habiles et neuves découvertes, il marqua sa place entre les Newton, les Lavoisier et les Halley. Mais le fait de son origine américaine et l'apparente simplicité de l'ouvrier qui ne l'était plus, entraînèrent l'Europe dans une déception générale. Le besoin qu'éprouvaient ses compatriotes d'être dirigés dans la grande lutte qu'ils pressentaient et qu'ils désiraient, les rangea tous sous la bannière de Franklin, et ils eurent l'art de sembler partager l'illusion qui leur était utile.

Ils avaient raison. Franklin fut assurément un des hommes politiques les plus clairvoyans et les plus fins des temps modernes; il suffit, pour apprécier l'habileté de sa conduite, de lire les conseils qu'il donnait en 1773 aux colons ses concitoyens..... « N'allez pas trop vite, leur dit-il, et prenez garde que le temps est à l'orage. Songez que nous sommes dans une situation de croissance, et que bientôt nous nous trouverons assez forts pour qu'on ne nous refuse aucune de nos demandes. Une lutte prématurée pourrait nous arrêter et peut-être nous reculer d'un siècle. De même qu'entre amis tous les torts ne valent pas un duel, entre nations toutes les injustices ne valent pas une guerre, et de gouvernans à gouvernés, toutes les causes de mécontentement ne valent pas une révolte. Pour le moment, il faut nous contenter de soutenir nos droits en toute

occasion sans en céder un seul et sans négliger aucun moyen de les rendre chers et appréciables à nos concitoyens. Nous devons cultiver surtout et entretenir avec soin la bonne harmonie intérieure de nos provinces, afin que l'Europe nous compte et que nous ayons du poids relativement à ses affaires. En menant cette conduite, je ne doute pas que dans peu d'années nous n'ayons acquis définitivement tout ce que nous pouvons désirer en fait d'indépendance et de pouvoir. »

Cette direction donnée par Franklin aux affaires de son pays fut le plus éminent service que l'on pût alors lui rendre, et Franklin en a sinon tout l'honneur, du moins la gloire principale. Il désarmait ainsi la jalousie des puissances étrangères, donnait à l'Amérique un renom utile d'équité et d'amour de la paix, et rejetait tous les torts du côté de la métropole. Parfaitement instruit du progrès continu et de l'accroissement de population de l'Amérique septentrionale, il voulait attendre que ce progrès eût acquis un développement capable de soutenir la lutte et d'obtenir la victoire. Dans toute cette affaire, la ruse du serpent était plus utile que la force du lion, et la première de ces qualités distinguait Franklin d'une manière éminente. Il y avait du Talleyrand bourgeois chez celui que l'Europe considérait comme un nouveau Spartacus.

Jusqu'en 1777, toute une vie de préparation et d'observation attentive, antérieure à l'insurrection définitive des États-Unis, est trop bien décrite et analysée dans l'autobiographie de Franklin, pour que nous la gâtions en la répétant. Malheureusement ces confessions charmantes s'arrêtent au moment où la révolte va éclater. C'est de ce moment que date la curiosité la plus piquante des nombreux documens recueillis par M. Sparks.

Franklin, qui n'avait jamais aimé la France, fut chargé de négocier avec elle. Il suffit, pour se faire une idée de ses sentimens à notre égard, de lire cette jolie chanson de Franklin, écrite en 1761, et que M. Jared Sparks a publiée pour la première fois. On y voit combien ce philosophe, que la France devait adopter avec enthousiasme, était réellement anglais, et ce qu'il pensait de ses voisins les Français du Canada. La chanson est curieuse à plus d'un titre. Le refrain et le rhythme sont puritains et empruntés à une chanson du temps de Cromwell (1).

(1) THE MOTHER-COUNTRY, A SONG.

We have an old mother, that peevish is grown.
She snubs us like children that can scarce walk alone, etc.

« Nous avons une vieille mère qui est devenue quinteuse; elle nous bat comme des enfans qui peuvent à peine marcher seuls. Elle oublie que nous sommes grands, et que nous pouvons penser par nous-mêmes; — ce que personne ne peut nier, ne peut nier!

« Si nous n'obéissons pas à ses ordres, en toute circonstance, elle fronce le sourcil, et gronde, et se met en colère. De temps à autre même elle nous donne une bonne tape sur la joue; — ce que personne ne peut nier, ne peut nier!

« Ses ordres sont si bizarres, que nous soupçonnons souvent que l'âge a un peu altéré son vieux bon sens. Mais, après tout, c'est notre vieille mère; elle a droit à notre respect; — ce que personne ne peut nier, ne peut nier!

« Supportons de notre mieux sa mauvaise humeur. Mais pourquoi supporterions-nous les injures de ses valets? Quand les domestiques font des sottises, on leur fait manger du bâton; — ce que personne ne peut nier, ne peut nier!

« Quant à vous, mauvais voisins (les Français), qui voudriez séparer les fils de la mère, apprenez une chose, c'est qu'elle est toujours notre orgueil, et que, si vous l'attaquez, nous nous mettrons tous de son côté; — ce que personne ne peut nier, ne peut nier!

« Nous prendrons son parti contre tous ceux qui lui feront la guerre pour lui ôter ce qu'elle a. Car nous savons que tout son bien, nous l'aurons quand elle s'en ira; — ce que personne ne peut nier, ne peut nier! »

Au surplus la sagacité de Franklin prévoyait, sans le dire, que les intérêts des deux pays nécessiteraient tôt ou tard une scission violente. « On aurait dû prendre, à la naissance même de nos colonies, dit-il, des précautions pour l'avenir. Nous ne l'avons pas fait; il est trop tard, et notre situation me rappelle la fameuse *tête* du moine Bacon. Ce dernier, dit la chronique, avait formé le projet d'élever autour de la Grande-Bretagne un mur d'airain pour protéger l'éternelle sécurité de ce pays. La tête de bronze fabriquée par Bacon devait avertir frère Bungey, domestique du sorcier, et lui faire connaître le moment unique favorable à la fonte de la muraille. Mais Bungey s'était endormi. La tête parla et dit : LE TEMPS EST. Bungey dormait toujours. Elle dit encore : LE TEMPS ÉTAIT. Bungey dormait encore. Elle dit enfin : LE TEMPS EST PASSÉ. Et une explosion terrible renversa la maison sur les oreilles du dormeur. » Nous aimons à citer ces charmans apologues, la finesse de Franklin et sa grace de style y triomphent.

On le voit, les dix volumes de M. Sparks déshabillent de la tête aux pieds l'héroïsme et la sublimité de Franklin; il ne reste plus grand'chose de cette simplicité presque divine qu'on lui a prêtée; le

bonhomme disparaît, mais l'homme d'esprit reste, et ce qui subsiste est encore digne d'admiration. Rien de plus ingénieux, de plus fin, de plus froid, de plus calme, de plus maître de soi-même; pas de vie plus occupée, mieux occupée; nulle malice plus honnête, nulle probité plus adroite, nul esprit plus curieux de toutes choses, plus prêt aux finesses comme aux naïvetés du style, plus studieux, plus patient, plus observateur. Quant à son jugement sur cette France qui lui dressait un autel, qui ornait de fleurs le piédestal de sa statue et qui se mettait en frais d'invention pour transformer l'homme habile en héros, il faut voir comment il la traitait et combien peu il partageait la sympathie généreuse qu'il inspirait aux gens de cour et aux femmes à la mode.

Dès son arrivée, le 4 janvier 1777, il écrit à ses amis d'Amérique : « Le cri de la nation est ici pour vous; la cour ne voudrait pas la guerre avec l'Angleterre, mais elle cèdera. » Voilà toute la reconnaissance qu'il témoigne et toute l'amitié qu'il ressent. Le docteur venait faire ses affaires et celles de sa nation, et je crois qu'il riait passablement *dans sa manche*, comme disent les Anglais, lorsqu'il voyait les utopistes de l'OEil-de-Bœuf le changer en apôtre philosophique de l'égalité et de la liberté. C'est cette erreur de la France qui rend si comiques plusieurs passages de la correspondance de Franklin. Pendant que nous admirions sa simplicité américaine, le bonhomme nous exploitait.

Il ne se gêne guère, au surplus, pour nous appeler une *nation d'intrigans*, tant qu'il n'a pas besoin de nous. Il parle très loyalement du roi d'Angleterre, comme de *son roi*, se glorifie du titre d'Anglais, et ne quitte ces livrées royales qu'au moment de la grande explosion qu'il a prédite.

Les premières impressions que la France laisse dans son esprit ne sont ni très vives, ni très brillantes; les Français lui semblent polis, et voilà tout. « A Versailles comme à Paris, dit-il, on trouve un mélange prodigieux de magnificence et de négligence; ces gens mettent en pratique toutes les espèces d'élégance, excepté celle de la propreté. A côté du palais de Versailles qui a coûté des millions, vous apercevez d'horribles murs infects et à moitié détruits... Quant au rouge dont vous me parlez, ma chère amie, il est fort à la mode dans ce pays; si votre intention est d'imiter les dames parisiennes, suivez exactement le conseil que je vais vous donner, et vous leur ressemblerez de point en point. Il faut surtout bien se garder d'imiter la nature, il ne faut point diminuer graduellement, ni nuancer la

couleur, depuis l'incarnat vif du milieu de la joue jusqu'aux parties plus pâles du visage, encore moins employer diverses espèces de rouge, selon le teint de la personne qui s'en sert. Je n'ai pas encore eu l'honneur d'assister à la toilette d'une dame pour y recueillir les observations nécessaires à votre instruction, mais je suppose que le procédé suivant doit être excellent pour atteindre le but que vous désirez toucher : faites dans un morceau de papier un trou rond de trois pouces de diamètre, placez ce papier troué sur votre joue, de manière à ce que l'extrémité supérieure se trouve précisément au-dessous de l'œil, ensuite, au moyen d'un pinceau trempé dans le plus beau vermillon, barbouillez tout, le trou et le papier. Quand vous enleverez le papier, vous verrez qu'il vous restera sur la figure une espèce de tache ronde et rouge, très hideuse, mais parfaitement à la mode, et qui vous donnera l'œil hagard. C'est ainsi que paraissent les actrices, les beautés, toutes les femmes, en un mot, qui ont la moindre prétention à l'élégance et à la grâce. Je ne connais que la reine qui s'obstine à résister à cette coutume. »

Il n'y a point de perte plus regrettable quant à l'étude du caractère de Franklin que la perte de son journal, dont il ne reste que quelques fragmens relatifs à l'année 1784 et à son séjour à Paris. Dans sa correspondance familière, sa prudence et son habileté livrent rarement ses secrets. Il sait la valeur d'une parole. Il ne raconte pas tout ce qu'il a appris, il ne révèle pas tout ce qu'il pense. Contenu dans son épanchement comme dans ses passions, il pratique la discrétion, même dans l'amitié. Le peu de pages qui nous restent de son journal renferment au contraire des révélations fort précieuses, et l'on voit déjà se grouper autour de lui, dans la solitude du sage, les aigles et les vautours que la lutte prochaine attire, les tigres et les lions de la révolution française, Chamfort, Mirabeau, et, qui le croirait? Marat. L'histoire doit vivement regretter ce document inappréciable qui eût mieux valu que trois volumes de lettres domestiques et familières, et qui nous eût fait assister à l'élaboration secrète et préparatoire de notre révolution. « J'ai reçu ce matin, 13 juillet, dit-il dans ce journal, la visite de MM. de Mirabeau et Chamfort, qui m'ont lu leur traduction du pamphlet américain de M. Ædanus Burke, de la Caroline du Sud, contre l'ordre ou la société de Cincinnatus. Ces messieurs ont fort développé l'original, qu'ils ont changé en une satire contre la noblesse elle-même. L'ouvrage est bien écrit. Ils disent que le général Washington et le marquis de La Fayette auraient dû refuser l'affiliation à cette société, que quelques personnes

affectent d'appeler un ordre de chevalerie, et qu'en ne le faisant pas, ils ont manqué (comme ils s'expriment) un beau moment. »

Ce peu de lignes contient divers renseignemens qui méritent d'être recueillis. On y voit Mirabeau continuer son œuvre d'emprunt universel à toutes les littératures et à tous les écrivains, dans l'intérêt de sa gloire d'abord, puis dans celui du bouleversement qu'il prépara et pressentit dès sa jeunesse. Ce pamphlet de l'Américain Ædanus Burke, comme tous les pamphlets empruntés à Dumont, à Romilly, à Bentham, à Clavière, et marqués de la griffe ardente de Mirabeau, allait à son tour, flèche incendiaire, frapper le flanc du vaisseau monarchique presque désemparé. On peut remarquer encore le mensonge politique de Chamfort et de Mirabeau qui font d'un club de fermiers un ordre de chevalerie, pour avoir le droit de se moquer de la noblesse, et pour rabaisser la gloire du marquis de La Fayette, alors radieuse et triomphante.

D'autres passages contenus dans ce fragment de journal donnent une idée bien piquante de ce bouillonnement extraordinaire de désirs et d'utopies qui faisait de la France une vaste chaudière de projets régénérateurs. Tous ceux dont le cerveau fécond enfantait quelques théories pour la reconstitution de l'humanité, affluaient à Passy chez le spirituel vieillard, qui les écoutait poliment, les éconduisait de même, et inscrivait ensuite sur son carnet, pour les menus-plaisirs de son ironie personnelle, les inventions de tous ces messieurs.

Samedi, 17 juillet 1784.

« Un bon abbé m'apporte un gros manuscrit contenant un plan de réforme universelle pour les lois, le commerce, les mœurs, l'industrie, le gouvernement, le tout arrangé dans son cabinet, sans qu'il ait vu le monde. J'ai promis d'y jeter les yeux, et il repassera jeudi. C'est vraiment chose merveilleuse que la foule de législateurs qui ont la complaisance de m'apporter de nouveaux plans pour gouverner le monde, et spécialement les États-Unis d'Amérique. J'écrirai aujourd'hui sans y manquer toutes les conversations avec les grands hommes qui m'honoreront de leur visite.

Onze heures du matin.

« Un homme est venu me dire qu'il avait inventé une machine qui allait toute seule, sans poids, sans ressorts, sans rouages, sans employer l'air, le feu, ni l'eau, et qu'il me vendrait son secret 200

louis comptant. Je lui ai répondu que j'en doutais, et que j'irais voir sa machine.

Midi.

« Un M. Coder me propose de lever six cents hommes que l'on armera de fusées incendiaires pour aller dévaster les villages des côtes d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse. Moyen évidemment très philantropique, puisqu'il mettrait nécessairement fin à la guerre. Je lui ai répondu que je n'avais pas d'argent pour cet usage, que le gouvernement français pourrait bien n'être pas d'avis qu'un Américain vînt lever des troupes en France, et enfin, que je n'étais pas sûr de l'efficacité de son moyen pour terminer la guerre.

Deux heures.

« Un homme me prie de m'intéresser à une invention importante qu'il a faite et qui changera, dit-il, tout le système de l'art militaire. Il s'agit d'habiller un hussard avec armes et bagages, sans compter les provisions pour vingt-quatre heures, de manière à ce qu'on ne se doute pas de son métier, et à ce qu'il passe pour un voyageur ordinaire. Il suffirait de six ou sept cents voyageurs de cette espèce pour prendre une ville d'assaut sans que personne se doutât de leur arrivée. Je lui ai répondu que je n'étais pas homme de guerre, que je n'entendais rien à l'art militaire, et que je lui conseillais de s'adresser au bureau de la guerre. Il y a chez ce peuple-ci une fertilité de créations qui m'étonne tous les jours, et qui m'enlève une si grande partie de mon temps, que je serai forcé de repousser à la fois tous les créateurs de projets.

Quatre heures.

« On me remet un paquet d'un *philosophe inconnu* qui soumet à mes réflexions un mémoire sur le feu élémentaire, ainsi que le détail de plusieurs expériences faites à la chambre obscure. L'ouvrage est en anglais et d'assez bon style, quoique mêlé de tournures françaises. Il faut que je voie les expériences pour juger du fonds. »

Le philosophe inconnu était Marat.

A défaut de ce journal dont l'intégrité serait un trésor, rien n'est plus intéressant pour nous que cette partie considérable de la correspondance de Franklin qui est datée de Paris et de Passy. La France du XVIIIe siècle l'accueillit avec un enthousiasme idolâtre. L'habit noir de Franklin rivalisait avec l'habit marron de Jean-Jac-

ques; on raffolait de cette simplicité nouvelle, et plus les mœurs élégantes de la cour s'éloignaient de la rusticité primitive, plus on était frappé d'une émotion d'enfant à l'aspect de cet ambassadeur qui ne portait ni dentelles ni broderies. Astrée allait redescendre sur la terre; les falbalas des marquises frémissaient de plaisir à côté de la simple étamine du plénipotentiaire américain; toutes les tabatières d'or et tous les jabots des roués s'abaissaient éclipsés devant le simple costume du marchand de Philadelphie. C'était un véritable enfantillage. Tous ces petits messieurs et toutes ces belles dames ne s'apercevaient pas que l'homme au simple costume était plus rusé qu'eux, que le marchand de Philadelphie mettait leur puérilité à profit, que sa douce modestie était un des ressorts les plus certains de son ingénieuse astuce; qu'en étant simple dans sa mise, il n'avait aucun mérite, et qu'il était tout bonnement de son pays; enfin que le diplomate puritain aurait rendu des points aux plus madrés de Versailles.

Le doux et rusé vieillard, dont le calme habituel et le charmant esprit n'étaient après tout que la contre-partie développée de Fontenelle et son type agrandi, fut fêté par les marquises et couvert des éloges de leur engouement. Il eût demandé deux cents millions à la France qu'elle les lui eût accordés. Disons-le pour être juste, il flattait par son ambassade toutes les idées généreuses et brillantes dont la France était animée; il caressait toutes ses espérances les plus heureuses, toutes ses chimères les plus dorées, il demandait la liberté pour lui, il apportait la liberté pour nous. Il représentait un peuple encore simple et primitif; on le croyait du moins. Il n'avait pour religion que la tolérance et la douceur d'ame. La France, tout émue de mille passions et de mille caprices, tomba aux pieds de l'homme qui n'avait ni passions ni caprices : elle en fit son symbole et l'objet de son culte; elle remplaça le buste du Christ par son buste, et Franklin prit place au-dessus de Voltaire et de Jean-Jacques, à côté de Socrate.

On voit ce qu'il y avait d'honnête, de généreux, d'étourdi, de mensonger, dans cette confusion de toutes les idées que nous venons de rappeler, et dont le tourbillon forma autour du fin et calme philosophe une auréole radieuse dont le reflet n'est pas éteint même de nos jours. Qu'il soit permis de chercher le vrai sous ce nuage. Il y a dans l'esprit de certains observateurs comme une puissance d'analyse chimique à laquelle ne résistent ni l'opinion ni les transformations subies par les caractères. Elle opère le dégagement de la vérité ensevelie dans le mensonge et du mensonge enveloppé dans la vérité;

elle épure et clarifie la grande fiction des annales humaines; elle détruit tout ce qui, dans la croyance générale, est factice et convenu, et double la valeur de ce qui survit à cette épreuve.

On sait que Franklin habitait à Passy une petite maison avec un grand jardin, et qu'il se plaisait à y recevoir tout ce que la ville et la cour possédaient de plus brillant et de plus aimable. Ses lettres datées de Passy se font remarquer surtout par la causticité ingénieuse avec laquelle il traite le peuple de jolis enfans auquel il se trouve avoir affaire. « Il est vrai, écrit-il à sa fille, que l'on me prend ici pour une *idole*, et comme vous savez que le mot *doll* a toujours voulu dire en anglais *poupée*, je ne doute pas que l'étymologie de ce mot ne soit *i-doll-âtrer*, faire d'un homme une poupée. Je suis la véritable poupée des Parisiens, qui me frisent, me parent, me couronnent, et jouent avec moi de la façon la plus agréable du monde. Ils ont tellement prodigué mon buste, que, si ma tête était mise à prix, il me serait impossible de m'échapper, quelque bonne volonté que j'en eusse. » Non-seulement l'enthousiasme qu'il excite fait sourire notre Américain, mais il s'amuse aux dépens de ceux qui lui demandent des lettres de recommandation pour les États-Unis. Il excelle dans cet art d'ironie calme dont on ressent à peine la morsure, et je ne connais rien de meilleur en ce genre, même chez Voltaire, que le modèle suivant d'une lettre de recommandation dont il faisait usage comme d'une circulaire. On l'a trouvée dans ses papiers, avec le titre même que je transcris :

Modèle d'une lettre de recommandation pour les gens que je ne connais pas.

« Paris, 2 avril 1777.

« MONSIEUR,

« Le porteur de cette lettre, qui va en Amérique, me presse de lui donner une lettre de recommandation, quoique je ne connaisse ni lui ni son nom. Cela peut vous sembler extraordinaire, mais c'est la mode dans ce pays-ci. Il arrive même assez souvent qu'une personne inconnue vous présente une autre personne inconnue, et qu'elles se recommandent l'une l'autre. Quant au gentilhomme porteur de la présente, je suis obligé de vous renvoyer à lui sur le chapitre de ses vertus et mérites, qu'il connaît certainement mieux que moi. Au demeurant, je vous le recommande comme méritant toutes les politesses auxquelles a droit un étranger sur le compte duquel on n'a point de mauvais renseignemens, et je sollicite pour lui de votre

part toutes les faveurs et bons offices dont il se montrera digne quand vous le connaîtrez.

« J'ai l'honneur, etc. »

Qu'on se représente l'ardeur enthousiaste de ces braves gentilshommes français qui venaient en foule demander au docteur Franklin la permission de se battre pour l'indépendance des États-Unis. Le vieux docteur reçoit toutes ces offres de service avec une certaine bonhomie railleuse qui contraste singulièrement avec la chevalerie qu'on lui témoigne, et il ne lui arrive pas une seule fois de manifester une sincère gratitude pour cette vive et généreuse étourderie de la France. Tout ce qu'il dit de mieux et de plus fort là-dessus, c'est que la nation française est, après tout, un aimable peuple, avec lequel il est bon de vivre, « qui se fait faire des chapeaux pour les porter sous le bras, qui se fait coiffer de manière à ne pouvoir mettre de chapeau, et qui, tout frivole qu'on puisse le juger, est, en somme, poli et gracieux. » Il avait assurément ses raisons pour se trouver bien chez ceux qui le traitaient comme un dieu, et qui entouraient sa vieillesse de toutes les flatteries et de toutes les voluptés. Son vieux sang teutonique ne coulait point à l'unisson de la civilisation française, et c'était encore l'homme qui plusieurs années auparavant n'avait rien oublié pour arracher aux Français leurs possessions du Canada; œuvre à laquelle ses conseils avaient contribué, comme on le sait. Vous reconnaissez toujours le vieux puritain, le fils des ennemis jurés du catholicisme français et de Louis XIV. La France le prit à gré au moment précis où elle se détachait à la fois de sa vieille foi religieuse et de son vieux principe de gouvernement. Franklin, qui se souvenait fort bien d'avoir entendu dans sa première jeunesse le prédicateur Increase Mather annoncer aux puritains d'Amérique la mort de ce *vieux méchant persécuteur* du peuple de Dieu, Louis XIV, se trouvait d'avance en harmonie avec la philosophie moderne de la France; cette coïncidence constitua sa force.

Le vieux Franklin jouait dans tout ceci le rôle d'un séducteur qui reste calme, et qui se moque doucement de la personne séduite et de l'engouement qu'il fait naître. Il raille fort ce célèbre gentilhomme et ce philosophique papillon de 1789, M. Félix de Nogaret, la providence de tous les almanachs pendant cinquante années, et qui est mort sans gloire sur les roses factices qu'il avait effeuillées pendant sa vie littéraire. Ce M. de Nogaret, attentif à la circonstance, comme tous les petits génies, avait saisi celle que lui présentait l'arrivée de Franklin. Il avait essayé la traduction du vers célèbre :

« Eripuit *cœlo* fulmen sceptrumque *tyrannis*. »

« Il ôte au ciel la foudre, et le sceptre aux tyrans. »

double mensonge; personne n'a encore arraché la foudre aux nuages qui la fabriquent et la recèlent; et si les Anglais, pour avoir maladroitement essayé d'imposer leur colonie, se sont vus forcés de souscrire à son émancipation, on ne peut voir dans ce fait historique, très simple et naturel, ni sceptre ni tyrans. Le bonhomme Franklin apercevait toutes ces choses, et il était trop spirituel pour se laisser enivrer par cette atmosphère de brillantes paroles et de mensonges agréables dont on se repaissait alors en France. Mais M. de Nogaret, homme de génie suivant la mode, vivait dans ce nuage de pourpre, dans cette aurore boréale qui préludait par des nuances si vives à la révolution française. M. Félix de Nogaret écrivit donc à Benjamin Franklin une lettre avec commentaires de trois pages sur le vers latin attribué à Turgot, et qui est réellement du poète latin Manilius; il s'étendit beaucoup sur les diverses traductions possibles de ce vers, et sur sa propre traduction, qu'il préférait à toutes les autres. Voici la petite lettre de Benjamin, en réponse à la prose de M. Félix de Nogaret; il est impossible d'être plus goguenard et plus poli :

« MONSIEUR,

« J'ai reçu la lettre dans laquelle, après m'avoir accablé d'un torrent de complimens qui me causent un sentiment pénible, car je ne puis espérer les mériter jamais, vous me demandez mon opinion sur la traduction d'un vers latin. Je suis trop peu connaisseur, quant aux élégances et aux finesses de votre excellent langage, pour oser me porter juge de la poésie qui *doit* se trouver dans ce vers. Je vous ferai seulement remarquer deux inexactitudes dans le vers original. Malgré mes expériences sur l'électricité, la foudre tombe toujours à notre nez et à notre barbe; et quant au tyran, nous avons été plus d'un million d'hommes occupés à lui arracher son sceptre. Je serai d'ailleurs charmé de recevoir vos vers sur *un éventail* que vous m'avez fait l'honneur de me promettre. Je suis, etc. »

Rien de plaisant comme la description qu'il donne de la fête champêtre à laquelle il assista chez Mme d'Houdetot, à Sannois, dans la vallée de Montmorency. Avec moins d'amour-propre et autant de finesse que Voltaire, il ne se laissait pas étourdir par la fumée de cet encens qu'on lui prodiguait, et se contentait de le respirer paisible-

ment, doublant sa propre jouissance par une maligne et secrète ironie qu'il ne laissait pas trop paraître. S'il eût été le sauveur du monde, on n'eût pas inventé des triomphes plus magnifiques que ceux dont le XVIIIe siècle entourait son favori. Le carrosse du docteur était encore sur la grande route, lorsque Mme d'Houdetot, accompagnée de tout son monde, y compris l'inévitable Saint-Lambert, fit à peu près un quart de lieue pour venir à sa rencontre. Au moment où il descendit du carrosse, Sophie lui donna la main, et l'accueillit en prononçant ces vers dignes d'être conservés, comme le plus singulier prélude de la révolution française :

Ame du héros et du sage,
O Liberté! premier bienfait des dieux!
Hélas! c'est de trop loin que nous t'offrons des vœux!
Ce n'est qu'en soupirant que nous rendons hommage
Au mortel qui forma des citoyens heureux.

Cette liberté que l'on admirait *de trop loin*, et ces vœux formés par la cour de France elle-même en 1781, annonçaient clairement que la révolution qui n'était pas faite dans les choses était déjà faite dans les esprits. On se mit à table. Les mêmes souhaits furent répétés à tous les services, en vers plus ou moins mauvais, par l'aimable comte de Tressan, l'enjoliveur du moyen-âge, le Florian des fabliaux chevaleresques; par le vicomte d'Apché, qui soutint en chanson que tous les *chevaliers français* emploieraient volontiers leur épée pour conquérir une *charte anglaise;* par Mme de Pernan, fille de Mme d'Houdetot, qui compara Franklin à Jésus-Christ, et par ce bon M. d'Houdetot, qui, en sa qualité de mari, se montra un peu plus ridicule que les autres. Il compara Franklin à Guillaume Tell, faisant observer que Guillaume Tell avait été un sauvage fort désagréable, tandis que Franklin buvait sec et jouait de l'harmonica. L'histoire de l'engouement français serait une très bonne histoire.

On fit ensuite, après le café, une prodigieuse dépense de petite poésie, composée en partie par Mme d'Houdetot elle-même. On déclama entre autres vers ceux-ci, qui étaient gravés sur une colonne de marbre, et devant lesquels on força la modestie de Franklin de s'arrêter :

Recevez le juste hommage
De nos vœux et de notre *encens;*

poésie de bonbonnière, que nous ne citerions assurément pas, si le

mot encens qui s'y trouve placé ne justifiait ce que nous avons dit précédemment sur l'idolâtrie dont Franklin était l'objet. La poésie de Mme d'Houdetot poursuivit le docteur jusque dans son carrosse, et il n'y remonta pas sans avoir entendu les quatre vers suivans :

Législateur d'un monde et bienfaiteur *des deux*,
L'homme dans tous les temps te devra ses hommages;
Et je m'acquitte dans ces lieux
De la dette de tous les âges.

Ce dut être une scène intéressante que celle où se rencontrèrent ces deux ironies, Voltaire et Franklin, deux vieillards dont l'un avait passé sa vie à persiffler l'humanité dans des écrits étincelans de verve, et dont l'autre se moquait d'elle avec bien plus de sang-froid, en épuisant le trésor de Versailles au profit des jeunes institutions républicaines qui devaient ébranler les monarchies d'Europe. Quand ces deux divinités du XVIIIe siècle se rencontrèrent, c'était peu de temps avant la représentation d'*Irène;* Mme Denis, Morellet et d'Alembert étaient présens. Voltaire commença la conversation en anglais, et comme Mme Denis l'interrompit pour lui dire que le docteur Franklin parlait très bien français : « Excusez-moi, ma chère, s'écria son oncle, j'ai la vanité de montrer que je sais parler *la langue de Franklin.* » Les rois, les ministres, tout le monde partageait en Europe la même admiration, et c'est surtout dans les mémoires de Mme Campan qu'il faut en chercher les véritables causes. « C'est, dit-elle, qu'au milieu de la cour de Versailles il paraissait vêtu comme un fermier américain; il portait les cheveux plats, longs et sans poudre, un chapeau rond et un habit de drap brun, ce qui contrastait avec les dentelles, les habits brodés et les têtes parfumées et poudrées des courtisans de Versailles. » — « On ne put s'empêcher de battre des mains, dit Hilliard d'Auberteuil dans ses *Essais historiques et politiques sur la révolution des États-Unis* (1), quand on vit paraître à la cour ce vieillard d'aspect vénérable que la simplicité de son costume et les circonstances singulières et heureuses de sa vie signalaient à l'attention. Les Français, le peuple du monde le plus susceptible d'enthousiasme, témoignaient leur admiration de mille manières, et la douce gravité de Franklin augmentait encore cet engouement. Quand il traversa la cour pour se rendre chez le ministre des affaires étrangères, la foule fit entendre de longues acclamations. »

(1) Tome I, page 350.

C'est un fait très curieux pour l'histoire, et prouvé jusqu'à l'évidence par la correspondance de Franklin, que la mystification subie par la cour de France pendant tout le cours de la guerre d'Amérique, et immédiatement après cette guerre; illusion généreuse sans doute, mais tellement contraire aux intérêts de la France, qu'à peine la faute fut-elle commise, le cabinet de Versailles s'en aperçut et s'en repentit. Après avoir donné à l'Amérique septentrionale son argent et ses hommes, après avoir perdu le Canada, la France non-seulement ne gagna rien à cette double dépense, non-seulement elle affaiblit son pouvoir moral en concourant à détruire le sentiment monarchique, mais elle fut traitée avec si peu de considération et de respect par les Américains, dont elle était la bienfaitrice, qu'ils conclurent avec l'Angleterre une paix séparée, et signèrent le traité sans que le cabinet de Versailles en sût un mot. L'éditeur américain, M. Jared Sparks, quelque dévoué qu'il soit aux intérêts de son pays, est étonné de cette violation de toutes les convenances et de cet excès d'ingratitude de la part d'une nation puritaine, républicaine, morale, représentée par le docteur Franklin, l'austère philosophe et le symbole de la vertu. La jeune gravité des États-Unis faisait dupe la vieille et généreuse frivolité de la France. M. de Lacretelle, dont nous respectons d'ailleurs l'autorité historique, ignorait ces faits que le cabinet de Versailles a eu soin de cacher; aussi dit-il expressément que « le ministère français ne s'offensa pas (1) » de ce que M. Jared Sparks appelle avec raison un « outrage et une violation des plus simples règles de la courtoisie. » Le cabinet de Versailles s'en offensa, comme le prouve la lettre de M. de Vergennes que je vais citer; mais tels étaient l'engouement universel, et le pouvoir de l'opinion sur la folie française, qu'au moment même de cette insulte le trésor de Louis XVI, trésor presque vide, versa ce qui lui restait de billets de banque dans la caisse des Américains.

Voici la lettre confidentielle et jusqu'ici inédite que M. de Vergennes écrivit alors à M. de La Luzerne, ministre de France aux États-Unis :

« Versailles, 19 décembre 1782.

« J'ai l'honneur de vous adresser la traduction des articles préliminaires du traité que les plénipotentiaires américains ont conclu

(1) *Histoire du dix-huitième siècle*, tome IV, page 285.

avec ceux de la Grande-Bretagne..... Vous verrez sans doute comme moi avec plaisir les nombreux avantages que nos alliés les Américains retirent des clauses de ce traité; mais vous serez surpris, comme moi, de la conduite des commissaires, qui n'auraient certes rien dû faire sans notre participation. Telle était d'ailleurs la promesse positive du congrès. Le roi, comme je vous l'ai dit, ne prétendait exercer d'influence personnelle qu'autant que cela pouvait devenir nécessaire à ses amis; les commissaires américains ne peuvent prétendre que je me sois interposé et moins encore que je les aie fatigués de ma curiosité. Ils se sont tenus à distance autant qu'ils ont pu. L'un d'eux, M. Adams, à son retour de Hollande, où notre ambassadeur l'avait accueilli et fêté, n'imagina pas qu'il me dût la moindre déférence; il avait passé trois semaines à Paris sans venir me voir, quand je lui fis rappeler que j'existais. Pendant le cours des négociations, toutes les fois que je leur ai parlé de l'affaire, ils se sont contentés de me répondre par des généralités vagues, afin de me laisser croire que le traité n'avançait pas. Jugez de ma surprise quand, le 29 novembre, le docteur Franklin vint m'apprendre que les articles étaient signés, contrairement à la promesse verbale et mutuelle que nous nous étions donnée de ne signer qu'ensemble. Quelques jours après, quand il vint me voir, je lui fis remarquer que cette manière d'agir abrupte et personnelle n'était pas de nature à plaire au roi. Il parut le sentir et s'excusa de son mieux, lui et ses collègues. Notre conversation fut amicale..... Si le roi avait montré aussi peu de délicatesse que les commissaires américains, il y a long-temps qu'il aurait signé avec l'Angleterre une paix séparée; mais il a voulu que ses alliés fussent protégés par ses armes, et a continué la guerre, quelque avantage qu'il pût retirer de la paix..... Informez les membres les plus influens du congrès de la conduite irrégulière des commissaires américains; vous pouvez en parler simplement, comme d'un fait, et sans vous en plaindre. Je n'accuse personne, je ne blâme même pas le docteur Franklin; il a cédé trop facilement à ses collègues, qui ne se sont pas mis à notre égard en frais de courtoisie. Toutes leurs attentions ont été absorbées par les Anglais qui se trouvaient à Paris. Si nous jugeons de l'avenir d'après ce qui vient de se passer sous nos yeux, je crois que nous serons mal payés de tout ce que nous avons fait pour les États-Unis et pour leur assurer une existence nationale..... Les Américains nous demandent encore de l'argent : vous pouvez juger si une conduite semblable à la leur est de nature à nous encourager à leur donner des preuves nouvelles de notre libéralité. »

Telle était la faiblesse de ce gouvernement moins coupable que frivole, que, deux jours après, le même comte de Vergennes écrivait à M. de La Luzerne :

« Vous savez quelle demande pécuniaire le congrès adresse à sa majesté. On veut un emprunt de vingt millions. Cette somme dépasse considérablement nos facultés actuelles; néanmoins sa majesté, voulant donner aux États-Unis une nouvelle preuve de son sincère désir de leur être utile, a décidé qu'il leur serait avancé six millions de livres pour l'année 1783.

« Le docteur Franklin est chargé d'en transmettre une partie à M. Morris. Je ne puis vous dissimuler que cet effort nous pèse considérablement, surtout après une guerre de cinq ans dont les dépenses ont été et sont encore énormes. »

On était alors à la veille de la banqueroute, sur le bord du déficit qui devait absorber la monarchie et la détruire; et le trône, déjà si chancelant, jetait ses millions à la jeune république qui l'avait joué. Ce vertige auquel la France a été en proie pendant toute la fin du XVIIIe siècle, cette ivresse singulière, succédant à l'orgie de la régence, n'ont pas de preuves plus curieuses que la correspondance inédite que nous venons de citer. Tout le monde gagnait à cette affaire, excepté la France; l'Angleterre était délivrée d'une colonie embarrassante, elle gardait le Canada et la Nouvelle-Écosse, elle était libre de porter sur tous les points son activité commerciale; quelques années encore, elle n'aurait su que faire de l'Amérique septentrionale, sa gigantesque fille. Refoulée sur elle-même, la métropole anglaise concentra ses forces, oublia cette colonie qu'elle croyait ingrate et qui n'était qu'émancipée, et reconnut qu'elle avait fait un bénéfice en croyant faire une perte. Quant à la France, elle n'y gagna rien que des millions de moins et cette fièvre d'imitation qui détourna la révolution française de ses voies naturelles.

Non-seulement Franklin savait quel était le résultat futur de cette inoculation républicaine que la monarchie imprudente opérait sur elle-même, mais il n'oublia rien pour la propager et l'aider. Il obtint du comte de Vergennes la permission de faire traduire sous ses yeux et imprimer à Paris la constitution nouvelle, contenant la déclaration des droits de l'homme. Ce fut le duc de La Rochefoucauld qui se chargea de la direction de l'œuvre, le comte de Vergennes laissa libre carrière à sa circulation à travers tous les rangs de la société française. Ainsi, cette monarchie, fatalement condamnée, courait de toutes les façons à sa perte, tandis que la jeune république,

profitant de la crédulité chevaleresque de la France, grandissait à vue d'œil. De ce foyer de la civilisation qui se nomme Paris, l'enthousiasme pour le docteur Franklin et pour l'Amérique se propageait à travers le monde entier, et l'on trouve dans la volumineuse correspondance publiée par M. Sparks, des lettres ou plutôt des hymnes qui étaient adressées au docteur de tous les points du globe, de Manille, de Corfou, d'Égypte, de Bohême; l'une est signée du ministre de l'empereur de Maroc.

Le docteur devait cette immense popularité non-seulement à ses mérites réels, mais à son attention continuelle à ménager *les apparences*. « Souvenez-vous, dit-il souvent dans ses lettres, que ce n'est point assez d'*être; — il faut paraître*. » Il écrit à une de ses protégées qui l'a chargé de faire imprimer une traduction composée par elle :

« Ma chère enfant, j'avais d'abord envie de publier votre traduction avec votre nom, mais j'ai craint que cela *ne ressemblât à de la vanité*. Je la publie sans votre nom, et j'aurai soin de répandre qu'elle est de vous; cela *ressemblera à de la modestie*. » Fait d'assez peu d'importance en lui-même, mais qui caractérise la nuance de finesse et même, s'il faut le dire, d'hypocrisie morale qui, jointe à une foule de talens exquis et de qualités vraies, a fait le succès de Franklin. Il a été fort honnête homme, sans doute; mais il n'a rien oublié pour sembler parfait. Relativement à la France, il a paru modeste, candide, désintéressé, jusqu'à ce qu'il ait obtenu le concours de cette puissance et les millions dont il avait besoin; puis, tout à coup, parvenu à ses fins, il a tourné les talons, s'est moqué de nous le plus lestement du monde et a fait sa paix avec l'Angleterre, ne se donnant même pas la peine de rendre visite, une fois le traité signé et l'indépendance de sa patrie reconnue, aux honnêtes ministres qui avaient eu foi dans sa candeur. M. de Vergennes, qui recevait tous les jours sa visite à l'époque de la lutte, fut un peu mortifié de ne plus apercevoir à la cour la figure du docteur Franklin, après la signature du fameux traité. Il témoigna son étonnement et son mécontentement au philosophe par le petit billet que voici :

« Versailles, 5 mai 1783.

« MONSIEUR,

« J'espère avoir l'honneur de vous voir demain à Versailles. J'ose croire que vous pourrez vous y trouver avec les ministres étrangers. On remarque que les commissaires des États-Unis y paraissent rare-

ment, et l'on en tire des conséquences que je suis sûr que vos constituans désavoueraient si elles arrivaient jusqu'à eux. »

Dans une autre lettre du 15 décembre, on trouve ces tristes paroles du comte de Vergennes mystifié : « Vous êtes prudent et sage, monsieur, vous comprenez parfaitement ce qui est dû aux convenances. Vous avez toute votre vie rempli vos devoirs, je vous prie de considérer comment vous avez l'intention de remplir ceux qui sont dus au roi. Je ne veux pas m'étendre sur ces réflexions, je les livre à votre propre intégrité; quand vous voudrez bien m'ôter cette incertitude, je prierai le roi de satisfaire à vos demandes. » Ce à quoi Franklin répondit, avec le sang-froid de son adresse ordinaire, par les protestations les plus vives de reconnaissance et d'admiration pour le roi, avouant seulement qu'on avait été coupable d'un manque de *bienséance*, en concluant un *traité séparé* avec l'Angleterre. Le mot était bien doux et bien équivoque pour un fait si grave et si contraire aux promesses des États-Unis, et à leur dette morale envers le trône et la France. Le secrétaire des affaires étrangères pour le congrès américain, Robert Livingston, pensa là-dessus comme le comte de Vergennes, et écrivit dans ce sens à Franklin. La réponse de ce dernier indique naïvement tout le fond de sa pensée, et le peu de cas qu'il faisait de la France, tout en se prosternant devant M. de Vergennes. Il dit à Livingston : « Vous désapprouvez les commissaires qui ont signé le traité de paix avec l'Angleterre sans le communiquer à la cour de Versailles. Je ne vois pas, moi, que les Français aient grande raison de se plaindre : rien n'a été stipulé à leur préjudice..... Je pense qu'ils ne se sont pas officiellement plaints de cet acte; si cela était, vous nous eussiez transmis cette plainte afin que nous y puissions répondre. Il y a long-temps que j'ai donné à M. de Vergennes pleine satisfaction là-dessus. Nous avons fait ce que nous avons cru pouvoir faire de mieux dans le moment, et si nous nous sommes trompés, le congrès aura raison de nous censurer après nous avoir entendus. En nommant cinq personnes pour cette affaire, il semble avoir eu quelque confiance en notre propre jugement, puisqu'il aurait suffi d'une seule personne pour traiter avec l'Angleterre sous la direction du ministère français. » C'est un chef-d'œuvre d'escamotage diplomatique que cette réponse qui laisse la question principale dans l'ombre. Le Talleyrand américain rejette la faute, s'il y en a une, sur ses associés; il en réfère au congrès, c'est-à-dire aux États-Unis eux-mêmes, dans la personne de leurs représentans, pour décider si le roi de France a le droit de s'offenser et de

se plaindre. Ce qui rend cette comédie parfaite, c'est la position singulière de M. de Vergennes, si renommé pour sa finesse, et qui ne veut pas avouer qu'il a été dupe, ni par conséquent se plaindre. Enfin, pour comble de bizarrerie, pas un historien n'a signalé cette étrange situation dont nos frères des États-Unis ont si bien profité.

La vieillesse et l'enfance de Franklin sont remplies de grace, de charme et de vertus. On y trouve une beauté idéale qui manque, il faut bien le dire, à son âge mûr. Homme fait, il emploie la ruse, et quoiqu'il s'en serve avec autant de calme, de finesse et d'habileté que le meilleur artiste du plus délicat instrument, on sent cependant qu'il y a d'autres qualités plus héroïques, un dévouement plus sincère, une habileté moins flatteuse pour les forts, une diplomatie moins dissimulée. On se demande où sont les grands sacrifices de cet esprit conciliant et de cette ame passive qui ménage tous les intérêts, qui se prête à tous les amours-propres, et qui prend si bien au piége le subtil Maurepas et l'actif de Vergennes. On ne peut s'empêcher d'avoir une estime plus prononcée pour des qualités plus viriles et moins ondoyantes, pour des résistances plus fières et moins fugitives, pour une tranquillité moins nécessairement alliée à la profonde indifférence et à l'absence totale des passions. Mais dans l'enfance il est courageux; il est riant dans la vieillesse. L'enfant lutte contre l'obscurité et la pauvreté de son sort, le vieillard reçoit les hommages de tout un peuple affranchi. Ces deux spectacles attendrissent le cœur. Enfant, il possède encore la pensée de Dieu, que lui ont léguée ses pères les puritains; vieillard, il la retrouve, et elle ennoblit ses derniers momens. Pour les hommes d'action et d'héroïsme, le milieu de la vie est surtout éclatant; là se concentrent les grands et puissans rayons. Tels furent dans l'ordre politique César et Napoléon; dans l'ordre intellectuel, Molière, Pascal et Shakspeare.

Les natures moins élevées, mais distinguées, douces et subtiles, ont besoin du demi-jour de l'enfance et du crépuscule du dernier âge.

« Je trouvai, dit le révérend Manasseh Cutler, botaniste et ami de Franklin, le vieux docteur dans son jardin, assis sur le gazon à l'ombre d'un grand mûrier, entouré de ses amis et de quelques dames. Il avait quatre-vingt-un ans, les cheveux blancs et retombant des deux côtés sur ses épaules, la voix douce, le pas encore ferme, la physionomie ouverte, agréable et riante. Il se leva quand il m'aperçut, me tendit la main et me fit asseoir. Puis nous causâmes librement, et notre conversation fut des plus intéressantes jusqu'au moment où la nuit tomba; alors on apporta la table à thé, et

le thé fut servi sous le mûrier par Mme Bache, fille du docteur et qui demeure avec son père. Autour d'elle se trouvaient trois de ses enfans, qui paraissaient aimer extrêmement leur grand-père et qui montaient sur ses genoux. Le docteur me montra une curiosité naturelle qu'il venait de recevoir et qui paraissait l'intéresser singulièrement : c'était un serpent à deux têtes, conservé dans un bocal rempli d'esprit de vin, et qu'on avait trouvé au confluent de la rivière Schuylkill. Ce serpent bicéphale éveilla la verve ironique du vieux docteur, qui nous dit : « Je me représente la triste situation de ce « personnage, dans le cas où, engagé au milieu d'un buisson, sa « tête droite voudrait aller à droite et sa tête gauche à gauche; sup- « posez que les deux têtes fussent également entêtées, et que ni l'une « ni l'autre ne voulût céder à sa voisine, la guerre civile serait immi- « nente. C'est à peu près ce qui est arrivé ce matin à la convention, « lorsque.... » Ici on l'arrêta pour lui faire observer que les affaires et les débats de la convention devaient rester secrets, et il interrompit son charmant apologue du serpent.

« La nuit venue, nous entrâmes dans sa bibliothèque, qui lui sert de cabinet de travail. C'est une grande chambre remplie de livres jusqu'au plafond, non-seulement le long des murailles, mais au milieu même de l'appartement, occupé par trois grands corps de bibliothèque. On y voit plusieurs machines intéressantes, dont quelques-unes ont été inventées par le docteur lui-même, par exemple, une main artificielle placée au bout d'un grand bâton, et qui, au moyen d'un ressort artistement disposé, saisissait et remettait en place les livres de sa bibliothèque sur les rayons les plus élevés; un fauteuil à bras auquel il imprimait lui-même, quand il le voulait, un mouvement oscillatoire, et surmonté par un large éventail mis en mouvement par le pied de la personne assise... Nous ne parlâmes guère, pendant cette longue visite, que de sujets philosophiques, et surtout d'histoire naturelle que le docteur aimait passionnément. Je ne me lassais pas d'admirer l'étendue de ses connaissances, l'éclat de sa mémoire, la clarté et la vivacité de son esprit, l'aisance de ses manières et cette liberté gracieuse qui semblait répandre autour de lui le calme et le bonheur. Ce qui le caractérisait par-dessus tout, c'était une veine permanente de gaieté vive, brillante, souvent caustique, qui ne le quittait jamais, et qui lui semblait aussi naturelle que l'air qu'il respirait. »

Il mourut doucement en répétant et en commentant des vers du vieux poète semi-puritain Watts sur la toute-puissance divine, comme si cet homme, qui n'a jamais rien fait qu'à propos, avait senti que la

mort dépouillée de la pensée religieuse et l'absence de Dieu en face du grand abîme de l'éternité termineraient indignement une vie si convenable et si heureuse. Son dernier mot fut caractéristique : « Faites mon lit; que je meure décemment. »

Parmi les hommes politiques que je vois, de siècle en siècle, donner l'impulsion aux choses de ce monde et diriger les rênes ardentes de la destinée sociale, quelle place occupe Franklin?

Il annonce l'avénement de la classe laborieuse. la chute de la classe héroïque et guerrière, l'ascendant du vasselage, qui triomphe enfin des seigneurs, l'oblitération du sacerdoce dominateur; il est par conséquent la dernière expression de la révolte protestante et le raffinement extrême du calvinisme mondain.

Sa philosophie n'est autre que le déisme de Locke. Puritain par essence et sans le savoir, Franklin efface le dogme, mais il efface aussi les passions; c'est là son côté philosophique. Il conserve la morale rigide et la stricte probité, ne s'apercevant pas qu'en faisant presque entièrement disparaître de son code la grande idée de Dieu, source idéale de cette probité terrestre, il la prive de son aliment supérieur et éternel. Une des inventions mécaniques dues à son ingénieuse observation caractérise admirablement son génie et son système; c'est un vase d'airain dans lequel on allume un brasier dont la flamme, au lieu de se diriger vers le ciel, retourne à la terre. Franklin aussi, dernier disciple de Locke, a replié vers la terre la flamme de l'ame humaine.

Quand on demandait à Franklin quelle était la qualité la plus utile à un homme d'état, il répondait : L'apparence et le renom de la probité. — Il se souvenait qu'en France tout avait été séduit et entraîné par son air philosophique, sa gravité, sa modestie et sa simplicité. Un passage de son journal, daté du 27 juillet 1784, donne toute sa théorie à ce sujet : « Démosthènes, à qui l'on demandait quelle était la principale qualité de l'orateur, répondait d'abord l'action, ensuite l'action, et encore l'action. Je dis que pour l'homme public, c'est l'apparence, l'apparence, et encore l'apparence. Lord Shelburne, un des hommes politiques les plus remarquables de cette époque, passe pour n'être pas sincère, ce qui paralyse totalement son influence. Jamais cependant il ne m'a donné preuve de ce défaut. Pour qu'un homme politique réussisse, il faut qu'on ait foi dans sa parole et dans sa capacité. Cette opinion une fois établie, tous les délais, tous les obstacles, toutes les difficultés, s'évanouiront. Quand même vous par-

leriez assez mal, vous triompheriez sans peine, par un faux semblant d'intégrité, du plus brillant orateur qui soit au monde. Je suis si persuadé de l'importance du crédit et du règne de l'apparence dans les affaires publiques, que, selon moi, Jean Wilkes aurait pu détrôner George III, si ce dernier n'avait pas eu la réputation d'un bon père de famille, et si Wilkes n'avait pas passé pour un coquin. »

Franklin avait appris ce que valent l'apparence et la confiance; par elles, il avait tiré de la cour de France, entre 1776 et 1781, 3 millions par an, 4 millions pendant l'année 1781, et de plus un subside de 6 millions, accordé comme don pur et simple par Louis XVI.

La disposition naturelle de Franklin l'inclinant vers un honnête et doux équilibre de toutes les facultés humaines, il imagina faussement que la plupart des hommes lui ressemblaient, et qu'il suffisait de leur apprendre l'art de la vertu, comme on apprend les échecs ou le mécanisme d'un instrument. Mais cet art de la vertu est une erreur; on rédigerait tout aussi bien l'art du vice et même l'art du crime. Machiavel a donné au monde l'*art de la fraude*, et Bacon l'art du succès, sous le titre de *Moral Essays*. En détachant l'idée divine du code moral, Franklin a commis une grande faute; il a enlevé le type suprême du beau et du juste, le sublime et nécessaire couronnement de toutes les théories. Fils d'une race profondément pieuse, et qui avait tout sacrifié à cet idéal dont je parle, il n'a pas vu que ces vertus de tempérament et d'habitude qui étaient en lui, et qui circulaient comme l'air ambiant à travers la société américaine, n'étaient, après tout, que le résultat du puritanisme, c'est-à-dire du plus sévère idéal que les hommes aient jamais proposé à leur admiration terrestre. De là cette théorie de l'utile, qui a rabaissé chez les nations modernes toutes les idées nobles, courageuses et héroïques; de là cette croyance si dangereuse, qui a transformé l'égoïsme en culte universel. Pour l'homme sans passion, le bonheur et l'utilité sont dans une vie calme, réglée et honnête, telle que Franklin la recommande; pour l'ame violente et les sens fougueux, l'utile, c'est la volupté, l'ambition, l'usurpation, les jouissances.

La philosophie de Franklin nous semble donc pécher par sa base. Mais ces observations, qui nous sont suggérées par la publication de M. Jared Sparks, c'est-à-dire, par les cinq mille pages que nous avons dû lire, si elles détruisent quelques-unes des erreurs populaires qui se sont accréditées dans ces derniers temps, ne peuvent qu'affermir l'estime et l'admiration dues, sous d'autres rapports, à un charmant écrivain, à un moraliste ingénieux, et surtout, ce qui a

été beaucoup moins remarqué, au diplomate le plus habile, à celui qui a le mieux réussi du XVIIIe siècle tout entier. Si l'on demande à quoi est dû ce succès incontestable et singulier, nous répondrons avec Franklin lui-même : *A l'apparence*. Né sans passions, il a paru sage; le plus fin des hommes, on l'a cru naïf.

En qualité d'homme politique, sa grande œuvre et son plus habile tour de force ont été d'intéresser la monarchie française à cette révolution républicaine qui devait porter un coup mortel aux monarchies.

La cour de Versailles, conduite par cette main habile et douce, s'est suicidée paisiblement et sans même s'en apercevoir. Franklin a eu beaucoup à faire en France, très peu en Amérique. Il a suivi le flot de ses concitoyens, occupé seulement du soin de les retenir et de les contenir; entraîné par eux, il n'a pas eu grand mérite à réclamer, comme tous les Américains, l'indépendance américaine, devenue nécessaire. Mais le vieux trône de France lui présentait d'autres obstacles : il les a tous vaincus; je le répète, c'est son chef-d'œuvre.

Ce parrain des sociétés futures laisse quelque chose à désirer sous le rapport de la grandeur. Les inspirations supérieures de l'abnégation et du dévouement lui manquent trop. Il sent un peu son origine; il dissimule, il compte, il marchande, et il fait son profit. C'est un héroïsme douteux, on doit l'avouer, que celui qui vient si habilement réclamer de la cour de France les millions qui la tueront plus tard. Jeune, il a fait ses affaires par l'économie et l'adresse; vieux et riche, il réclame avec instance de sa patrie les arrérages de son traitement. L'éclat et la folie de la vertu ne l'ont point signalé. Mais que d'ingénieuses expériences sur le monde et sur les sociétés! Que de talens divers et charmans! Quel style aimable! Le cours de sa vie entière atteste une des plus lucides et des plus subtiles entre les intelligences humaines. Représentant civil d'une masse industrieuse et honnête, symbole opposant d'une masse opposante, il plut aux passions de la France, lui qui n'avait aucune de ces maladies qu'on appelle passions; elle vit dans le vieux docteur l'ennemi de ce qu'elle voulait renverser. Séduite, elle lui céda tout, au risque de se blesser elle-même, et il consentit à la séduire, pourvu que l'Amérique anglaise, aidée par la France, échappât à sa métropole. Telle est la vérité, clairement écrite dans ces dix volumes, qui en valent quarante. Le reste nous semble un mirage de l'histoire.

PHILARÈTE CHASLES.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

Fragment d'une Réponse à un fragment de Lettre.

FRAGMENT DE LA LETTRE.

« ..... J'allai de là visiter les Charmettes. Pour arriver à l'humble enclos, il faut suivre un petit vallon que traverse un petit ruisseau, et dont les pentes sont tapissées de prairies, semées de jeunes taillis et bordées de vieux arbres. C'est un site frais, solitaire et tranquille, qui rappelle un peu nos traines de *la Renardière*. Après un quart d'heure de marche, on est en face de la maisonnette. — Un toit en croupe dont l'ardoise ternie imite à s'y méprendre des rebardeaux usés par le temps, des contrevents verts, une petite terrasse fermée par une barrière rustique, et, dans son prolongement, le jardinet où Jean-Jacques aimait à cultiver des fleurs. — Le jardin a

toujours ma première visite. J'y cherchai le cabinet de houblon; mais il a disparu. Je cueillis pour vous quelques rameaux d'un vieux buis, que je suppose être un des plus anciens hôtes de cet enclos. L'on assure que l'intérieur des appartemens n'a point été changé : c'est un carreau de pièces inégales, des murs peints à la détrempe, avec des oiseaux et des fleurs imaginaires sur les impostes. A part une petite épinette, où Rousseau s'exerça sans doute bien souvent à déchiffrer la musique de Rameau, le surplus du mobilier rappelle beaucoup celui de Philémon; mais propre et rangé comme si le maître n'était parti que d'hier. Tout ici respire la simplicité, l'innocence et le bonheur. Que de douces et tristes pensées évoque la vue de ces chaumières! leur histoire est celle de nos plus beaux jours! jours trop tôt écoulés, et dont il n'est pas sage de rêver le retour!

« Le chemin que j'ai pris pour retourner à Chambéry doit être celui que suivait Rousseau en faisant sa prière du matin, et l'admirable horizon qui s'y déroule de toutes parts est bien fait pour attirer l'ame au ciel. C'est un cadre de hautes montagnes ceignant une vaste plaine variée de prairies, de vergers, de riches guérets, et que découpent en larges festons les flots capricieux de l'Isère, etc. . . .
. . . . . »

FRAGMENT DE LA RÉPONSE.

« . . . . . Surtout, cher Malgache, n'oublie pas le rameau de buis. Nous le mettrons en guise de sinet dans cette vieille bible hollandaise que mon grand-père lui prêta pour composer *le Lévite d'Éphraïm*, et nous lèguerons ces reliques à nos petits-enfans.

« *L'histoire de ces chaumières est celle de nos plus beaux jours!* Ce que tu dis là est bien vrai! Qui de nous n'a pas vécu en imagination aux Charmettes les plus beaux jours de sa jeunesse! Mon Dieu! comme ce livre des *Confessions* nous a impressionnés! Comme il a rempli toute une période de notre vie! Comme nous l'avons aimé ce Jean-Jacques, avec tous ses travers et tous ses défauts! Comme nous avons suivi chacun de ses pas dans la montagne, chacune de ses transformations dans la vie, et comme nous l'avons pleuré en lisant ses dernières pages, les plus belles qu'il ait écrites avec les premiers livres des *Confessions!*

« Comme nous l'avons aimé! dirai-je. Comme nous l'aimons encore?

Quant à moi, oui; je lui reste fidèle, ou plutôt je suis revenu à lui après un refroidissement de quelques années. Il a tant de contradictions apparentes, qu'à l'âge où, moins enthousiastes, nous devenons plus sévères, nous sommes un peu effrayés des taches que nous lui découvrons. Te répéterai-je pourquoi et comment j'ai subi ces alternatives de vénération, de terreur et d'amour? Tu le sais : nous avons parlé si souvent des *Confessions* sous nos ombrages de la Vallée-Noire! Souviens-toi que nous tombions toujours d'accord sur ce point, et que c'était même notre conclusion : *Jean-Jacques a été l'un des esprits les plus avancés du siècle dernier, quoiqu'à certains égards il ait conservé des préjugés barbares, qu'il ne faut imputer qu'à l'époque où il écrivait, et qu'il proscrirait aujourd'hui s'il recommençait son œuvre.* Ceci posé et démontré pour nous avec la plus grande évidence, nous nous sentions à l'aise pour entrer avec un respect mêlé de tendresse et de douleur dans la vie privée, dans la conscience intime, dans les *Confessions* de l'immortel ami. L'homme et l'œuvre, c'est-à-dire la conduite et les écrits, si contradictoires en apparence, et si souvent opposés l'un à l'autre dans les déclamations haineuses du temps, nous semblaient au contraire rentrer l'un dans l'autre, et s'expliquer mutuellement, sans qu'il fût besoin de charger la mémoire du grand homme ou de flétrir ceux de ses contemporains qu'il appela ses ennemis, et qui n'eurent d'autre tort que de ne pouvoir le comprendre. Quoique la lecture de ses plaintes éloquentes nous identifiât aux douleurs du philosophe persécuté, et nous fît parfois prendre en haine ceux qui concoururent involontairement au lent suicide de sa vie, nous reconnaissions leur devoir beaucoup de ménagemens quand nous examinions de près les choses, quand nous lisions les pièces de ce long et amer procès intenté par lui à eux dans les *Confessions*, par eux à lui dans les mémoires où ils ont essayé de le rabaisser pour se justifier, quand nous songions surtout que cette cause est encore pendante devant le tribunal de l'opinion, et qu'elle affecte diversement les esprits sans avoir reçu la solution définitive que les parties ont réclamée avec tant de chaleur, et que Jean-Jacques, en plusieurs endroits, demande à la postérité d'un ton à faire tressaillir les juges les plus farouches.

« Te souviens-tu comme nous avons compulsé le dossier de cette grande affaire dans le précis qui accompagnait l'édition de 1824? Ce soin consciencieux qu'on avait alors de justifier Jean-Jacques par des faits fut très louable, et il a porté ses fruits. Mais à mesure que le temps marche et que les impressions personnelles, les haines

de parti, les susceptibilités de famille et les préjugés de caste s'effacent derrière nous, le jugement des hommes devient plus impartial, et l'auteur d'*Émile*, excusé et justifié sur certains points, reste inexcusable et injustifiable sur certains autres. Quelle sera donc l'impression de nos fils lorsque, fermant ce livre, si attachant et si fatigant, tantôt si brillant de poésie et tantôt si lourd de réalité, cynique et sublime tour à tour, ils se demanderont, au milieu du scepticisme de l'époque, ce que c'est que la grandeur humaine, et à quoi servent l'éloquence, les hautes inspirations, les rêves généreux, si toutes ces choses aboutissent, dans la vie de Jean-Jacques, au crime, au désespoir, à la misère, à l'isolement, à la folie, au suicide peut-être?

« Cette question de toute une jeune génération n'est pas sans importance, et ce serait un devoir sérieux d'y répondre. Le temps n'est plus où l'on se tirait d'affaire en cachant les clés de la bibliothèque, tandis que le bourreau lacérait solennellement de sa main souillée les protestations de la liberté morale, et qu'un mot de Mme de Pompadour étouffait la voix des philosophes. Les modernes arrêts de l'intolérance administrative frappent aujourd'hui plus vainement encore, et nos enfans lisent, malgré les cuistres de tout genre qui aspirent à la direction des idées. Les œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques sont dans la poche des étudians tout aussi bien que sur le bureau des prétendus gardiens de la morale publique. Tous s'y complaisent, ceux qui condamnent sans appel comme ceux qui approuvent sans restriction. Si Jean-Jacques vivait, il irait encore en prison ou en exil; il se trouverait encore des mains pleines de péché pour lui jeter des pierres, et des ames pleines d'amour pour le consoler. La fureur des uns, l'enthousiasme des autres, le placeraient-ils à son véritable rang? J'en doute beaucoup!

« Mais puisque nous voici sur ce chapitre de causerie, qui en vaut bien un autre, essayons à nous deux de le bien juger, sans avoir recours à des preuves matérielles, sans dresser une enquête, et sans chercher ailleurs que dans l'examen philosophique des *Confessions* le sens de cette vie de philosophe, mêlée de bien et de mal, pleine d'amour et d'égoïsme, et présentant ce contraste monstrueux, ces deux faits : la création d'*Émile* et l'abandon de ses enfans à la charité publique. En un mot, au lieu de nous attacher à la lettre du plaidoyer, efforçons-nous d'en saisir l'esprit. Il se passera encore du temps avant que cette manière d'envisager les causes soit introduite dans la législation, et que les hommes appelés à prononcer sur

d'autres hommes aient vraiment l'intelligence du cœur humain, ou se soucient de l'acquérir.

« De tout temps le progrès s'est accompli, n'est-ce pas? par le concours de deux races d'hommes opposées en apparence et même en fait l'une à l'autre, mais destinées à se réunir et à se confondre dans l'œuvre commune aux yeux de la postérité? La première de ces races se compose des hommes attachés au temps présent. Habiles à gouverner la marche des évènemens et à en recueillir les avantages, ils sont pleins des passions de leur époque, et ils réagissent sur ces passions avec plus ou moins d'éclat. On les appelle communément *hommes d'action*, et, parmi ces hommes-là, ceux qui réussissent à se mettre en évidence sont appelés *grands hommes*. Je te demanderai la permission, pour te faire mieux entendre ma définition, de les appeler *hommes forts*.

« Ceux de la seconde race sont inhabiles à la science des faits présens, incapables de gouverner les hommes d'une façon directe et matérielle, par conséquent de diriger avec éclat et bonheur leur propre destinée et d'élever à leur profit l'édifice de la fortune. Les yeux toujours fixés sur le passé ou sur l'avenir, qu'ils soient conservateurs ou novateurs, ils sont également remplis de la pensée d'un idéal qui les rend impropres au rôle rempli avec succès par les premiers. On les nomme ordinairement hommes de méditation, et leurs principaux maîtres, appelés aussi *grands hommes* dans l'histoire, je les appellerai *grands* par exclusion; bien que, dans ma pensée, les autres soient aussi revêtus d'une grandeur incontestable, mais parce que le mot de grandeur s'applique mieux, selon moi, à l'homme détaché de toute ambition personnelle, et celui de force à l'homme exalté et inspiré par le sentiment de son individualité.

« Ainsi donc, deux sortes d'hommes illustres : les forts et les grands. Dans la première série, les guerriers, les industriels, les administrateurs, tous les hommes à succès immédiat, brillans météores jetés sur la route de l'humanité pour éclairer et marquer chacun de ses pas. Dans la seconde, les poètes, les vrais artistes, tous les hommes à vues profondes, flambeaux divins envoyés ici-bas pour nous éclairer au-delà de l'étroit horizon qui enferme notre existence passagère. Les forts déblaient le chemin, brisent les rochers, percent les forêts; ce sont les sapeurs de l'ambulante phalange humaine. Les autres tracent des plans, projettent des lignes au loin, et lancent des ponts sur l'abîme de l'inconnu. Ce sont les ingénieurs et les guides. Aux uns la force, aux autres la grandeur et l'élévation du génie.

« Je ne prétends pas que ma définition ne soit pas très arbitraire dans la forme. Selon ma coutume, je demande que tu t'y prêtes, et que tu ne m'interrompes pas en me citant des noms propres, exceptions apparentes qui ne détruiraient pas mon raisonnement quant au fond. Selon cette définition, Napoléon ne serait qu'un *homme fort*, et je sais parfaitement qu'il serait contraire à tous les usages de la langue française de lui refuser l'épithète de *grand*. Je la lui donnerais d'ailleurs d'autant plus volontiers, qu'à bien des égards, sa vie privée me semble empreinte d'une véritable grandeur de caractère qui me le fait admirer au milieu de ses fautes plus qu'au sein de ses victoires. Mais, philosophiquement parlant, son œuvre n'est pas grande, et la postérité en jugera ainsi. Ce que je dis de lui s'applique à tous les hommes de sa trempe que nous voyons dans l'histoire.

« Ainsi je divise les hommes éminens en deux parts, l'une qui arrange le présent, et l'autre qui prépare l'avenir. L'une succède toujours à l'autre. Après les penseurs, souvent méconnus et la plupart du temps persécutés, viennent des hommes forts qui réalisent le rêve des grands hommes et l'appliquent à leur époque. Pourquoi ceux-là, me diras-tu, ne sont-ils pas grands eux-mêmes, puisqu'ils joignent à la force de l'exécution l'amour et l'intelligence des grandes idées? C'est qu'ils ne sont point créateurs; c'est qu'ils arrivent au moment où la vérité, annoncée par les penseurs, est devenue évidente pour tous, à tel point que les masses consentent, que tous les esprits avancés appellent, et qu'il ne faut plus qu'une tête active et un bras vigoureux (ce qu'on appelle aujourd'hui une grande *capacité*) pour organiser L'obstacle au succès immédiat des penseurs et à la gloire durable des applicateurs, c'est l'absence de foi au progrès et à la perfectibilité. Faute de cette notion, les institutions ont toujours été incomplètes, défectueuses, et forcément de peu de durée. L'homme fort a toujours voulu se bâtir des demeures pour l'éternité, au lieu de comprendre qu'il n'avait à dresser que des tentes pour sa génération. A peine avait-il fait un pas, grace aux grands hommes du passé, que, méconnaissant les grands hommes du présent, les traitant de rêveurs ou de factieux, il asseyait sa constitution nouvelle sur des bases prétendues inamovibles, et croyait avoir construit une barrière infranchissable. Mais le flot des idées, montant toujours, a toujours emporté toutes les digues, et il n'y a plus sur les bancs un seul professeur ni un seul écolier qui croient à la perfection de la république de Lycurgue.

« Le jour où la notion du progrès sera consacrée comme principe

fondamental de toute législation sur la terre, où la loi, au lieu d'être considérée comme un poteau de mort autour duquel il faut accumuler les cadenas et les chaînes pour enserrer les hommes, mais comme un arbre de vie dont la sève, entretenue avec soin, doit toujours pousser des branches nouvelles pour abriter et protéger l'humanité, ce jour-là les institutions seront revêtues d'un caractère durable, parce que l'essence même de la loi sera le renouvellement perpétuel des formes. Alors il ne sera plus nécessaire qu'une loi tombe en décrépitude et devienne odieuse ou absurde pour être violemment abrogée au milieu des convulsions sociales. Toute loi sera développée, continuée, perfectionnée, et, par là, éternelle dans son essence. Les formes successives qu'elle aura revêtues en traversant les siècles pourront être enregistrées dans les archives de la famille humaine et gardées avec respect comme les monumens du passé, au lieu d'être lacérées et foulées aux pieds dans un jour de colère, comme des prétentions tyranniques et des obstacles injustes.

« Quand ce jour, dont nous saluons l'aube dans notre pensée, sera venu pour nos descendans, cette vaine distinction des hommes forts et des grands hommes, des penseurs et des réalisateurs, des philosophes et des administrateurs, s'effacera comme un rêve de ténèbres. Le penseur, n'étant plus gêné dans son essor, pourra voir la société accepter ses décisions, et il ne sera plus nécessaire dans les vues providentielles que le martyre sanctionne toute démonstration nouvelle, tout essor de grandeur. L'homme d'action pourra donc être un homme de méditation, n'ayant plus à lutter contre les obstacles sans nombre et sans cesse renaissans qui absorbent et tuent aujourd'hui la raison et la vérité dans les ames les plus énergiques. Et réciproquement, le penseur, n'étant plus livré à la risée des sots ou à la brutalité des puissans, ne risquera plus comme aujourd'hui de s'égarer à travers les abîmes et de tomber, par l'effet d'une réaction inévitable, dans des erreurs ou dans des travers causés par l'amertume et l'indignation de la souffrance. Jusque-là, nous verrons encore souvent, comme nous le voyons toujours dans le passé, ces deux principes en lutte, le présent et l'avenir, et au lieu de s'unir et de s'entendre dans une œuvre commune, les hommes forts et les grands hommes se livrer une guerre acharnée; les premiers, inintelligens et grossiers malgré tout leur génie d'application, ne voyant que le jour présent et ne produisant que des faits éphémères sans valeur et sans effet le lendemain; les seconds, injustes ou insensés, ne connaissant point assez les hommes de leur époque faute de pou-

voir les étudier en paix et en liberté, présumant ou désespérant trop d'eux, se faisant de trop riantes illusions ou se livrant à de trop sombres découragemens; astres presque toujours voilés, flambeaux tourmentés par le vent, qui presque tous s'éteignent dans l'orage sans avoir éclairé au-delà d'un certain point de la route, malgré de rapides éclairs et de brillantes lueurs.

« Disons-le encore une fois et posons-le en fait : cette erreur de la société engendre des vices inévitables chez ces hommes divers. Les hommes de force sont nécessairement enivrés et corrompus par l'ambition. Le besoin d'agir à tout prix sur des hommes ignorans ou vicieux les force d'abjurer dans leur cœur l'amour de la vérité et de la vertu. Voilà pourquoi je ne puis me résoudre à les placer aussi haut qu'ils le voudraient dans la hiérarchie des intelligences. Leur œuvre est facile, parce qu'ils profitent des élémens qu'ils trouvent dans l'humanité, au lieu d'imprimer à l'humanité une grandeur émanée de Dieu et d'eux-mêmes. Ce ne sont que d'habiles arrangeurs; ils ne créent rien : une conscience timorée est un obstacle qu'ils ne connaissent plus, et cet obstacle mis de côté, on ne sait pas combien la fortune et la puissance sont faciles à conquérir, avec tant soit peu d'intelligence et d'activité. Pour agir dans un milieu corrompu, il est impossible de ne pas se corrompre soi-même, quoiqu'on soit parti avec une bonne intention. — Les penseurs, les grands hommes de leur côté, toujours rebutés par le spectacle de cette corruption, et toujours exaltés par le rêve d'un état meilleur, arrivent aisément à l'orgueil, à l'isolement, au dédain, à l'humeur sombre et méfiante, heureux quand ils s'arrêtent à l'hypocondrie et ne vont pas jusqu'à l'égarement du désespoir.

« De là, Jean-Jacques d'une part; Jean-Jacques le penseur, l'homme de génie et de méditation, l'homme misérable, injuste et désespéré. De l'autre, Voltaire, Diderot et les *holbachiens*, les hommes du jour, les critiques pleins d'action et de succès (applicateurs de la philosophie du XVIIIe siècle), désorganisant la société sans songer sérieusement au lendemain, pensant, dénigrant et philosophant avec la multitude, hommes puissans, hommes forts, hommes nécessaires, chers au public, portés en triomphe, écrasant et méprisant le misanthrope Rousseau, au lieu de le défendre ou de le venger des arrêts de l'intolérance religieuse, contre lesquels il semble qu'ils eussent dû, conformément à leurs principes, faire cause commune avec lui.

« C'est que ces hommes si forts pour détruire (et la destruction était l'œuvre de cette époque-là, œuvre moins sublime mais aussi

utile, aussi nécessaire que l'était l'œuvre de Jean-Jacques), c'est, dis-je, que ces hommes d'activité et de popularité ne méritaient pas, rigoureusement parlant, le titre de philosophes. On les appelait ainsi, parce que c'était la mode : tout ce qui n'était pas catholique ou protestant s'appelait philosophe; mais ils n'étaient, à vrai dire, que des critiques d'un ordre élevé. Ce qui prouve la différence entre eux et Jean-Jacques, c'est que, dès ce temps, dans le monde, on appelait Jean-Jacques *le philosophe*, comme si on eût senti qu'il était le seul. On disait de Voltaire *le philosophe de Ferney*, il était un de ces philosophes du siècle, le plus grand, le plus puissant dans cet ordre de forces; mais Jean-Jacques était le philosophe de tous les temps comme celui de tous les pays. Les définitions instinctives d'une époque ont parfois un sens plus profond qu'on ne pense.

« Nous savons quelle était cette époque où naquit Rousseau. Nous savons dans quel milieu il se développa. Il l'a exprimé dans ses *Confessions* avec un cynisme effrayant. Ce cynisme de certains détails qu'un bon goût susceptible voudrait pouvoir supprimer, est pourtant bien nécessaire pour caractériser l'horreur et l'effroi de cet homme éminemment chaste par nature au milieu des turpitudes de son époque. Je ne pense pas que l'aveu des misères auxquelles il fut entraîné ait jamais été contagieux pour les jeunes gens qui l'ont lu. Lorsque, dépravé secrètement lui-même par l'imprudence ou l'abandon de ceux qui devaient veiller sur lui, il se charge consciencieusement de honte et de ridicule, il est difficile de l'accuser d'impudence. Lorsque, exposé à des dangers immondes, il se sent défaillir de dégoût et d'épouvante, il est impossible de méconnaître le sentiment qu'il veut inspirer à la jeunesse. Lorsqu'appelé dans les bras de Mme de Warens, il éprouve quelque chose qui ressemble au remords de l'inceste, il faut bien reconnaître en lui une admirable pureté de sentimens. Enfin, lorsque à Venise il pleure sur la dégradation d'une belle courtisane, au lieu d'assouvir sa passion, on est vivement pénétré de cette soif de l'idéal, qui, en amour comme en philosophie, en fait de religion comme en fait de socialisme, domine toute la vie de Jean-Jacques Rousseau.

« Il arrive à Paris, au foyer de la civilisation et de la corruption. Le venin de la contagion s'empare de lui, car il est homme, et à quelle foi irait-il demander une force surhumaine? Le catholicisme et le protestantisme tombent en ruines autour de lui, et, comme toutes les intelligences de son temps, il sent que son œuvre est de créer une

foi nouvelle. Mais, au sortir d'une existence et d'un entourage comme ceux qu'il nous a dépeints dans la première partie des *Confessions*, où prendrait-il tout à coup cette vertu sauvage, cette réaction ardente contre la société, cette passion de la vérité et de la liberté vers lesquelles nous le voyons, plus tard, aspirer de toutes les forces de son ame?

« Jusque-là j'avais été bon : dès-lors je devins vertueux, ou du « moins enivré de la vertu. Cette ivresse avait commencé dans ma « tête, mais elle avait passé dans mon cœur. Le plus noble orgueil « y germa sur les débris de la vanité déracinée. Je ne jouai rien : je « devins en effet tel que je parus; et pendant quatre ans au moins « que dura cette effervescence dans toute sa force, rien de grand et « de beau ne peut entrer dans un cœur d'homme dont je ne fusse « capable entre le ciel et moi. Voilà d'où naquit ma subite éloquence: « voilà d'où se répandit dans mes premiers livres ce feu vraiment « céleste qui m'embrasait, et dont pendant quarante ans il n'était « pas échappé la moindre étincelle, parce qu'il n'était pas encore « allumé. »

(*Confessions*, seconde partie, livre IX, 1756.)

« Cette page et les deux qui suivent, combien de fois je les ai méditées! J'y ai vu Jean-Jacques tout entier, se connaissant, se jugeant et se dévoilant lui-même comme aucun homme ne s'est jugé, connu et confessé. Que pourrait lui demander le moraliste exigeant, lorsqu'après avoir montré comment il devint puissant par l'enthousiasme, il cessa de l'être par lassitude et par douleur? Certes, ce n'est pas là un homme qui se farde ou qui se drape: c'est un homme, un homme véritable, non pas tel que les hommes célèbres enivrés de leur supériorité consentent à se montrer, mais tel que Dieu les fait et nous les envoie. C'est un être sujet à toutes les faiblesses, capable de tous les héroïsmes; c'est l'être *ondoyant et divers* de Montaigne, sensitive divine qui subit les influences délétères ou vivifiantes du milieu où elle s'élève, qui se crispe sous le vent et s'épanouit sous le soleil. Enfin c'est l'homme vrai, tel que la philosophie chrétienne l'avait en partie découvert et défini, toujours en butte au mal, toujours accessible au bien, libre et flottant entre les deux principes allégoriques d'un bon et d'un mauvais ange.

« Quand la philosophie et la religion de l'avenir auront étendu et développé cette définition, nous connaîtrons mieux nos grands

hommes, et nous donnerons à ceux du passé leur véritable place dans un martyrologe nouveau. Jusque-là, nous flottons nous-mêmes entre une puérile intolérance pour leurs fautes, et un aveugle engouement pour leur grandeur. Nous prenons généralement le parti de nier tout ce que nous ne savons pas expliquer, nous nous enrôlons sous des bannières exclusives, nous sommes pour Voltaire ou pour Rousseau comme on était pour Gluck ou pour Piccini, lorsque nous devrions reconnaître que nous avons été engendrés spirituellement par les uns et par les autres, et que, s'il nous est permis d'avoir une sympathie particulière pour certains noms, ce doit être pour ceux qui ont le plus aimé, le plus senti et le mieux compris, plutôt que pour ceux qui se sont fait le plus admirer, le plus voir et le mieux comprendre.

« Acceptons donc les erreurs de Rousseau, nous qui l'aimons; acceptons même ses crimes, car c'en fut un que l'abandon de ses devoirs de père, et ne cessons pas pour cela de le vénérer, car il a expié ces jours d'erreur par de longs et cuisans remords; et ne l'eût-il pas fait, il nous faudrait encore vénérer en lui la vertu qui, après ces jours malheureux, vint rayonner dans sa pensée, et l'ardeur sainte qui en consuma les souillures.

« Entraîné par de mauvais exemples, séduit par des sophismes odieux, il avait abandonné ses enfans. Lorsqu'après des années de méditation, il pesa l'énormité de sa faute, il écrivit l'*Émile*, et Dieu, sinon l'opinion des hommes, fit sa paix avec lui. Peut-être n'eût-il pas donné à son siècle ce livre qui devait faire une si grande révolution dans les idées, et qui, malgré ses défauts, a produit de si heureux résultats, s'il avait élevé paisiblement et régulièrement sa famille. Il eût sauvé quelques individus de l'isolement et de la misère, il n'eût pas songé à améliorer, ainsi qu'il l'a fait, toute une génération, et conséquemment toutes les générations de l'avenir. Ceci justifie la Providence seulement.

« Les remords de Jean-Jacques percent plutôt qu'ils ne sont avoués dans les *Confessions*. C'est dans ses derniers écrits, dans *les Rêveries*, que, sans jamais être explicites, ils se révèlent dans toute leur profondeur. A l'endroit des *Confessions* où il fait le récit de cette action capitale et terrible de sa vie, il ne montre pas, comme il l'a fait dans des aveux moins importans, une promptitude naïve et entière à s'accuser lui-même. Il rejette le tort sur les pernicieuses influences au milieu desquelles il s'est trouvé; il se défend d'avoir, durant plu-

sieurs années, éprouvé le moindre repentir; enfin il fait valoir des motifs qui pourraient le justifier auprès de ceux-là seulement qui n'auraient jamais senti frémir en eux des entrailles paternelles. Mais ce sentiment-là est au nombre de ceux que l'humanité ne méconnaîtra plus jamais, et cet endroit de la vie de Rousseau n'a pas trouvé grace devant elle.

« Mais est-il donc nécessaire d'arracher cette page sinistre pour conserver le respect qu'on doit au grand homme infortuné? Des générations se sont prosternées durant des siècles devant l'effigie de saints qui furent, pour la plupart, les plus grands pécheurs, les plus douloureux pénitens de l'humanité. La postérité n'a pas contesté l'apothéose des pères de l'église, en dépit des égaremens et des turpitudes au sein desquels l'éclair de la grace divine vint les trouver et les transformer. Le temps n'est pas loin où l'opinion ne fera pas plus le procès à saint Rousseau qu'elle ne le fait à saint Augustin. Elle le verra d'autant plus grand qu'il est parti de plus bas et revenu de plus loin, car Rousseau est un chrétien tout aussi orthodoxe pour l'église de l'avenir, que le centenier Mathieu et le persécuteur Paul le sont pour l'église du passé. Dans un temps où tout dogme se voile et s'obscurcit sous l'examen de la raison épouvantée, l'ame de Rousseau reste foncièrement chrétienne; elle rêve l'égalité, la tolérance, la fraternité, l'indépendance des hommes, la soumission devant Dieu, la vie future et la justice divine, sous d'autres formes, mais non en vertu d'autres principes que les premiers chrétiens ne l'ont fait. Elle pratique l'humilité, la pauvreté, le renoncement, la retraite, la méditation, comme ils l'ont fait, et il couronne cette vie fortement empreinte de sentimens, sinon de formules chrétiennes, par un acte éclatant de christianisme primitif, par une confession publique. Cherchez un autre philosophe du XVIIIe siècle qui, en secouant les lois religieuses, conserve une conduite et des aspirations aussi pieusement conformes à l'esprit de la religion éternelle dont le christianisme est une phase, et où le scepticisme n'est qu'un accident!

« Résumons-nous. De tous les *beaux esprits* qui, des salons du baron d'Holbach, se répandirent sur le siècle, Jean-Jacques est le seul philosophe, parce qu'il est le seul religieux. Enveloppée durant quarante ans dans un milieu détestable, sa grandeur éclate tout d'un coup, se révèle à lui-même et au monde entier. Mais combien d'obstacles ne rencontre-t-elle pas aussitôt, et quelles affreuses luttes ne va-t-elle pas soutenir! L'intolérance et le fanatisme des catholiques

et des luthériens se réunissent contre lui; mais c'est trop peu pour son malheur et pour sa gloire. Il ne suffit pas des arrêts du parlement, de la persécution des petites républiques huguenotes, du fanatisme des paysans de Moutiers-Travers, des dépits rancuniers de l'aristocratie; ses plus amers, ses plus dangereux ennemis, ceux-là seuls dont le jugement peut le poursuivre et l'atteindre aux yeux d'une postérité désabusée de l'esprit de secte, ce sont ses anciens amis, ses illustres contemporains, les beaux esprits philosophiques et critiques de l'époque, et, pour rentrer dans ma définition, les hommes forts de son temps.

« Mais pourquoi donc de leur part cette haine mesquine, ou tout au moins ce persifflage cruel qui jeta tant d'amertume dans sa vie et d'égarement dans ses idées? C'est que les hommes d'action et les hommes de méditation sont ennemis naturels par le fait de la société et par l'absence de la notion de perfectibilité. Non-seulement les holbachiens ont nié la supériorité de Rousseau, parce qu'elle blessait leur vanité et irritait en eux les petites passions d'hommes de lettres, mais encore ils l'ont méconnue, parce qu'elle offusquait leurs idées d'hommes du XVIIIe siècle. Son amour subit et ardent pour des vertus qu'il n'avait pas pu pratiquer encore, et qui n'étaient pas immédiatement praticables (elles ne le furent pour Rousseau lui-même!) ne pouvait être compris que par des esprits évangéliques de la trempe du sien. Et l'on sait que les mœurs de l'athéisme dominaient alors. Ces hommes de mouvement, ne concevant pas qu'il pût chercher ailleurs que dans la vie réelle et le principe des institutions connues son rêve de grandeur et de félicité, ne comprirent ni ses douleurs, ni ses défaillances, ni ses erreurs de jugement. Ils lui reprochèrent de haïr les hommes, parce qu'il ne tolérait pas les ridicules et les vices de son temps, tout en portant l'humanité future dans ses entrailles. Ils le déclarèrent sauvage, misanthrope, parce qu'il méprisait les enivremens de la vanité et fuyait le théâtre des rivalités puériles. En un mot, ils firent comme les pharisiens de tous les âges à la venue des prophètes, et Dieu put dire d'eux aussi : « Je leur ai envoyé mon fils, et ils ne l'ont point connu. »

« Mais vous aussi, Jean-Jacques, vous fûtes aveuglé; vous ne comprîtes point l'œuvre de ces hommes qui marchaient devant vous pour vous préparer le chemin. Ils aidaient à votre œuvre en vous faisant la guerre, et ils déblayaient les obstacles de la route où votre parole devait passer. A vous aussi la foi en l'avenir a manqué. Vous

étiez dévoré de la soif du progrès ; vous en aviez le religieux instinct, puisque vous écriviez *le Contrat Social* et l'*Emile*. Si vous n'eussiez pas senti au fond de votre ame que l'homme est perfectible (vous qui en étiez une si auguste preuve), vous n'eussiez point cherché les moyens de le rendre heureux et juste; mais votre calice fut si amer, que le découragement s'empara de vous, et que votre ame tomba dans l'angoisse. Au lieu de placer votre idéal devant vous, vous vous retournâtes douloureusement pour le trouver dans le passé, à l'aurore de la vie humaine, au fond de cette forêt primitive que vous alliez cherchant toujours, à l'île Saint-Pierre comme aux Charmettes, à l'ermitage de Montmorency comme à la ferme de Wooton, et qui vous fuyait toujours, parce que votre royaume n'était pas de ce monde, mais bien du monde que vous aviez d'abord aperçu en avant des siècles; non au berceau, mais à l'âge viril de l'humanité!.... »

GEORGE SAND.

ANCIENS

AUTEURS FRANÇAIS.

AMYOT.

Des traductions ont placé Amyot parmi les pères de la prose française; ce n'est pas le seul fait de ce genre qu'on rencontre dans les annales de la littérature, où les traductions tiennent une place distinguée. L'histoire de la traduction serait curieuse et longue à écrire. Il y aurait plus d'une induction philosophique à tirer de la nature et du nombre des ouvrages traduits à chaque époque, dans chaque langue. Il serait intéressant de rechercher les motifs qui déterminent un peuple ou un temps à s'approprier tel écrivain plutôt que tel autre. Les instincts nationaux se révèlent ici par le caractère des emprunts étrangers, et l'originalité du goût se trahit par le choix de l'imitation.

Je ne parle pas des littératures qui ne contiennent guère que des traductions. Les traductions d'ouvrages persans et arabes dominent dans la littérature turque. La littérature sacrée du Thibet paraît n'être qu'une gigantesque reproduction des livres théologiques et poétiques rédigés en sanscrit par les boudhistes indiens. Les conqué-

rans de la Chine, les Tartares-Mantchoux, ont traduit les principaux ouvrages chinois, se donnant ainsi une littérature toute faite, comme ils se sont emparés du système administratif sans y rien changer, et se contentant, pour ainsi dire, de le traduire à leur profit. Mais, sans sortir de l'Orient, que d'exemples de traductions qui ont joué un rôle important dans diverses littératures riches en productions indigènes! Les Persans avaient traduit, il y a plusieurs siècles, les deux grandes épopées indiennes, que nulle langue de l'Europe n'a encore reproduites dans leur intégrité. Les contes arabes, dont quelques-uns, sous le nom des *Mille et une Nuits*, sont devenus si populaires en Europe, ces contes contiennent un grand nombre de récits originaires de la Perse ou de l'Inde, qui n'ont point passé en Arabie dans une version écrite, mais dans une traduction arabe improvisée sans dictionnaire, sous un palmier, au bord d'une fontaine, par un marchand ou un pèlerin. Les translations arabes des auteurs grecs, et principalement d'Aristote, sont célèbres; et bien qu'on ait exagéré leur influence sur la scholastique dans l'Occident, où l'on n'a jamais perdu les ouvrages didactiques d'Aristote, cette influence a été grande, surtout par l'intermédiaire du péripatéticien Averroës, dont le matérialisme eut, parmi les chrétiens du moyen-âge, une vogue qui alarmait Pétrarque.

Les Grecs ont très peu traduit; ils dédaignaient trop le génie des peuples barbares pour descendre à interpréter leurs pensées, ou même, sauf quelques exceptions, à conserver leur histoire.

Les Romains étaient ainsi pour le reste du monde, mais ils traduisirent les Grecs. On sait que leur poésie fut, à son premier âge, calquée sur la poésie grecque, et qu'elle l'imita toujours; malgré leur mépris pour tout ce qui n'était pas romain, ils daignèrent parfois faire passer dans leur langue des ouvrages *barbares;* l'empereur Claude avait traduit les annales étrusques. Des exceptions de ce genre durent avoir lieu surtout pour des ouvrages d'une utilité pratique. C'est ainsi qu'après la prise de Carthage, Scipion ayant sauvé de l'incendie et apporté à Rome le livre de Magon sur l'agriculture, le sénat ordonna, par un édit solennel, de traduire en latin ce traité, qui paraît avoir contenu les traditions de l'ancienne agriculture babylonienne.

L'histoire de la traduction chez les modernes ne serait pas si tôt épuisée; il faudrait remarquer surtout quel rôle important diverses traductions célèbres ont joué dans les vicissitudes des langues. On sait que la prose allemande date de la bible de Luther; Amyot compte dans l'histoire de la nôtre.

On ne l'avait pas attendu cependant pour traduire les anciens et

en particulier Plutarque; d'assez nombreuses versions des auteurs classiques sont mentionnées dans le curieux catalogue de la bibliothèque de Charles V, et c'est d'après ces versions françaises qu'ont été faites un grand nombre de traductions anglaises, comme le reconnaît Warton. Ainsi, le rôle de la France fut constamment de donner l'impulsion aux autres nations de l'Europe. Au moyen-âge, elle avait marché à la tête de la scholastique, elle avait semé au dehors les héroïques légendes de l'épopée chevaleresque et les joyeux récits des fabliaux; au xve siècle, elle répandait la connaissance des monumens antiques; quand elle ne créait pas, du moins propageant, popularisant toujours, tour à tour levier et véhicule, elle ne cessa jamais d'être fidèle à sa mission et à son génie. Oresme avait traduit quelques ouvrages de Plutarque pour Charles V, et George de Selve publia la vie de huit hommes illustres en 1535, avant Amyot.

Amyot ne doit donc pas être considéré isolément, mais être rattaché à toute une famille de traducteurs français qui, depuis plus d'un siècle, avaient commencé à faire passer dans notre langue, et par elle dans les autres langues de l'Europe, les principaux auteurs grecs et latins. Amyot a été le plus célèbre de ces pionniers qui défrichèrent courageusement le terrain encore vierge de l'antiquité; nul d'entre eux n'accomplit une aussi grande tâche que la sienne, mais nul ne fut aussi bien récompensé : Amyot a eu la fortune de son vivant, la renommée après sa mort, et aujourd'hui il se recommande encore à notre mémoire à la fois comme l'un des pères de notre langue et comme représentant la première intervention considérable des lettres antiques dans les lettres françaises.

Enfin, il y a une raison particulière de raconter la vie d'Amyot. Cette vie a été brodée d'évènemens imaginaires, d'aventures entièrement fabuleuses. Le candide et laborieux traducteur a été le héros d'une véritable légende que des écrivains sérieux ont répétée, et dont presque aucune biographie d'Amyot n'est entièrement exempte. Il était juste, ce me semble, d'appliquer une critique rigoureuse à ces récits qu'on croirait empruntés aux pages les plus crédules de Plutarque; il convenait de faire quelque chose pour éclaircir la biographie de celui qui a transporté dans notre langue le plus curieux monument biographique de l'antiquité.

Amyot naquit à Melun en 1514. On ne s'accorde pas sur ce qu'était précisément la condition de ses parens, mais il est certain qu'elle n'était pas très relevée. Furent-ils bouchers ou corroyeurs, peu nous importe; ce qui nous importe, c'est que leur fils ait traduit

Plutarque, Longus et Héliodore. La liste des hommes éminens sortis des rangs du peuple est nombreuse et glorieuse : une humble origine ne saurait être un motif de dédain dans la postérité, mais une telle origine a eu souvent un autre effet; les imaginations, frappées de la distance qui séparait le point de départ et le terme de la carrière, ont agrandi encore cet intervalle. C'est ce qui est arrivé pour Shakespeare. On a prêté à ses premières années peu connues un certain nombre d'anecdotes plus ou moins puériles, et imaginées pour faire ressortir le contraste de son obscurité et de sa gloire. On a supposé, par exemple, qu'il avait été réduit à garder les chevaux des spectateurs à la porte du théâtre, fait que rejettent les meilleurs biographes et que n'appuie aucun témoignage contemporain. S'il était véritable, peu importerait que ce grand génie dramatique eût été rapproché du théâtre par cette étrange voie, de même qu'il importe assez peu que l'auteur du *Contrat social* ait été laquais. Quand de tels faits sont réels, il n'y a aucune raison de les taire; mais, quand ils ne sont pas exacts, il n'est pas nécessaire de les supposer. C'est ce qu'on fait pourtant par ce besoin d'exagération et de contraste qui est dans la nature des imaginations vulgaires. On l'a fait pour Amyot plus peut-être que pour aucun autre écrivain français, et sa vie est devenue une espèce de roman que n'a pas manqué de recueillir Saint-Réal, le très romanesque historien auquel on doit le *Don Carlos* amant d'Élisabeth, qu'a consacré Schiller et qui est fort différent du véritable don Carlos.

Voici le récit de Saint-Réal, dans son troisième discours sur *l'usage de l'histoire :*

« Cet excellent homme (Amyot) était fils d'un corroyeur de Melun. Étant encore petit garçon, il s'enfuit de la maison de son père de peur d'avoir le fouet; il n'eut pas fait bien du chemin qu'il tomba malade dans la Beauce et demeura étendu au milieu des champs. Un cavalier, passant par-là, en eut pitié, le mit en croupe derrière lui et le mena de cette sorte jusqu'à Orléans, où il le mit à l'hôpital pour le faire traiter. Comme son mal n'était que lassitude, le repos l'eut bientôt guéri; il fut congédié en même temps, et on lui donna en partant seize sols pour lui aider à se conduire. C'est en reconnaissance de cette charité que cet illustre prélat, par un ressentiment digne d'un homme qui avait consumé toute sa vie dans l'étude de la sagesse et particulièrement dans la lecture du *Plutarque*, fit depuis un legs de 1,200 écus à cet hôpital par son testament.

« Il fit tant avec ses seize sous, qu'il se rendit à Paris; il n'y fut pas

long-temps sans être réduit à gueuser. Une dame à qui il demandait l'aumône, le trouvant de bonne façon, le prit chez elle pour suivre ses enfans au collége et porter leurs livres. Le génie merveilleux pour les lettres que la nature lui avait donné, le fit profiter de cette occasion avec usure. Il étudia tant et si bien, qu'on le soupçonna d'être de la nouvelle opinion qui commençait d'éclater, *inconvénient commun à tous les beaux-esprits de ce temps-là*. Les perquisitions rigoureuses qu'on fit alors des premiers huguenots l'obligèrent à fuir comme beaucoup d'autres, tout innocent qu'il était, et à sortir de Paris... Amyot se retira en Berry chez un gentilhomme de ses amis, qui le chargea de l'éducation de ses enfans. Durant le temps qu'il y fut, le roi Henri II, faisant un voyage, logea par hasard dans la maison de ce gentilhomme. Amyot, étant prié de faire quelque galanterie pour le roi, composa une épigramme en vers grecs qui lui fut présentée par les enfans de la maison. Aussitôt que le roi, qui n'était pas si savant que son père, eut vu ce que c'était : « C'est du grec, dit-il en le jetant; à d'autres! » Il est aisé de juger, par le déplaisir qu'Amyot dut ressentir de cette action du roi, quelle fut sa surprise sur ce qui arriva ensuite. Michel de l'Hôpital, depuis chancelier de France, qui accompagnait le roi dans ce voyage, et qui ouït parler de grec, ramassa ce qu'il avait jeté, il lut l'épigramme et en fut surpris; il prend Amyot par la tête, et, le regardant fixement, lui demande où il l'a prise. Amyot, qui était encore dans la consternation où l'action du roi l'avait mis d'abord, lui répond en tremblant que c'était lui qui l'avait faite. Sa frayeur ne permit pas à M. de l'Hôpital de douter de sa sincérité. Comme il était grand connaisseur, il ne fit point de difficulté d'assurer le roi que, si ce jeune homme avait autant de vertu que de savoir et de génie pour les lettres, il méritait d'être précepteur des enfans de France. Le roi, qui avait en M. de l'Hôpital toute la confiance qu'il devait avoir, s'enquit du maître de la maison. Comme les mœurs d'Amyot étaient irréprochables, le gentilhomme lui rendit le témoignage qu'il méritait. Il n'y avait que le soupçon qui l'avait fait retirer en ce lieu qui pût lui nuire; mais quand ce soupçon aurait été su, M. de l'Hôpital, qui était lui-même plus suspect qu'aucun autre, n'était pas pour s'en effrayer. Voilà l'affaire conclue. »

Et voilà une narration fort agréable à laquelle mille petits détails donnent un air de vérité, et qui cependant est fausse dans presque toutes ses parties, comme l'a montré sans peine le terrible Bayle, et comme les dates seules eussent suffi à le prouver sans lui. Passons sur le romanesque récit de la première enfance, récit dont rien ne

démontre absolument la fausseté, mais dans lequel la misère du jeune Amyot, qui fut tout simplement un pauvre écolier de l'Université de Paris, paraît avoir été singulièrement exagérée. Il m'en coûterait trop de renoncer à cette touchante anecdote du legs de 1,200 écus fait par l'opulent aumônier de France à l'hôpital où avait été recueilli le pauvre Amyot, en mémoire des 16 sous qui l'avaient empêché de mourir de faim; mais toute l'aventure avec Henri II chez le gentilhomme du Berry, aventure qui aurait décidé de la destinée du futur traducteur de Plutarque, est une pure imagination. Henri II et l'Hôpital ne découvrirent point le mérite caché d'Amyot dans un château écarté du Berry; car, plusieurs années avant que Henri II fût monté sur le trône, Amyot avait été recommandé à François Ier par sa sœur Marguerite, il avait reçu de lui l'abbaye de Bellosane.

Ce fait est tiré d'une vie manuscrite d'Amyot citée par Bayle, et qui paraît mériter beaucoup plus de confiance que les récits de Saint-Réal. En outre, Amyot lui-même nous apprend, dans sa dédicace des OEuvres morales à Charles IX, qu'il avait commencé la traduction de Plutarque pour François Ier. Enfin, ce qui tranche la question, c'est que Saint-Réal fait confier l'éducation des enfans de Henri II à Amyot immédiatement après la découverte de ce mérite inconnu enfoui dans un château du Berry. Or, Amyot fut nommé précepteur du jeune Charles et du jeune Henri en 1554 (1); et à cette époque, il était déjà connu, depuis cinq ans au moins, par la traduction de *Théagène et Chariclée*, dont il existe une édition de 1549. Devant ce seul fait bibliographique tombe tout l'échafaudage de Saint-Réal. Amyot fut dix ans professeur à Bourges, donnant deux leçons, l'une de littérature latine le matin, l'autre de littérature grecque à midi.

Ce fut apparemment pour se délasser de ce laborieux professorat, dont la pensée seule fait trembler notre génération affaiblie, qu'Amyot traduisit les *Éthiopiques* d'Héliodore, ce roman où sont racontées les fidèles amours de Théagène et de la belle Chariclée, si chères au jeune Racine, qui les lisait furtivement sous les ombrages de Port-Royal, et qu'il grava dans sa mémoire, d'où la sévérité de Lancelot ne pouvait les arracher. Or, il s'agit d'un roman qui, dans la traduction d'Amyot, n'a pas moins de trois cents pages petit in-folio. Certes un pareil tour d'écolier n'est pas beaucoup à craindre de nos jours. On ne saurait se défendre d'un certain intérêt pour le livre qui

(1) Bayle dit vers 1558. Ce fut quatre ans plus tôt. Charles IX naquit le 27 juin 1550, et Amyot, dans la dédicace de la traduction des OEuvres morales de Plutarque, dit au roi : « J'ai été attaché à votre éducation quand vous aviez l'âge de quatre ans. »

charmait à ce point le futur auteur de *Phèdre* et de *Bérénice*. Un roman grec, c'est tout Racine, la passion et l'antiquité.

On cherche avidement dans celui-ci les souvenirs qu'il aurait pu laisser à notre grand poète. Serait-ce trop attribuer aux influences souvent si durables et aux vives impressions des premières lectures, de croire que Racine, en peignant l'amour de Phèdre pour Hippolyte, n'avait pas entièrement oublié la passion de la reine Arsacé pour le beau Théagène, qui a dans Chariclée son Aricie, personnage que Racine ne doit pas à Euripide? Ne pourrait-on pas retrouver avec plus de vraisemblance encore une réminiscence du même épisode dans la situation de Bajazet, obligé de laisser croire à Roxane qu'il l'aime, afin de sauver Atalide, comme Théagène amuse la passion d'Arsacé pour ne pas perdre Chariclée?

Le roman d'Héliodore est tout-à-fait semblable aux romans modernes, et montre que ce genre de composition n'a pas attendu, pour se produire avec son véritable caractère, la chevalerie, qui a, l'on doit en convenir, puissamment secondé son essor, mais qui ne l'a pas créé. Rien ne manque aux *Éthiopiques*, ni les aventures enlacées avec art, ni les déguisemens, ni les reconnaissances, ni les sentimens exaltés, purs et fidèles, pour en faire quelque chose d'assez semblable à *Zaïde*, composition dans laquelle les pirates jouent un grand rôle, aussi bien que dans *Théagène et Chariclée*. Certaines portions du roman grec ont même à un haut degré la *couleur locale*. Telle est la peinture de l'existence des pirates qui habitent les petites îles cachées parmi les roseaux du Nil, et la prise de Syène au moyen d'une inondation artificielle. Dans ces passages et dans plusieurs autres, on trouve, chez le romancier grec, des tableaux de la vie guerrière, de la vie maritime, de la vie de brigand, qui font penser de loin, non plus seulement au roman à grands coups d'épée du XVIIe siècle, mais aux romans historiques de Walter Scott, et encore plus aux romans descriptifs de Cooper.

On a remarqué, comme une singularité littéraire, que cette histoire d'amour avait été composée par Héliodore, évêque de Trica ou Tricala, et traduite par Amyot, évêque d'Auxerre; mais très probablement Héliodore n'était pas encore évêque quand il écrivit les aventures de Théagène et de Chariclée, et Amyot, quand il les fit passer en français, était loin de penser qu'il le serait un jour.

Reprenons le récit de la vie d'Amyot : je retrouve des inexactitudes et des fables pareilles à celles qui ont déjà été relevées. On le fait aller à Trente, chargé d'une mission importante par Henri II, qui,

à cette époque, aurait reconnu combien le précepteur de ses enfans justifiait la prétendue recommandation de l'Hôpital. Mais Amyot parut au concile de Trente en 1551, c'est-à-dire trois ans avant l'époque où il fut mis en rapport avec Henri II et chargé de l'éducation des deux fils puînés du roi; la mission d'Amyot lui fut donnée par le cardinal de Tournon et George de Selve, alors ambassadeur. Amyot nous l'apprend lui-même par une lettre qu'il écrivit à M. de Morvillier, maître des requêtes, et on y voit que sa mission, ou plutôt, comme il dit lui-même, sa *commission*, se bornait à lire la protestation du roi de France. Du reste, il n'était pas même nommé dans cette lettre et ne savait ce qu'elle contenait avant de l'ouvrir devant le concile, de sorte, dit-il, *que je ne vis jamais chose si mal cousue*. Pas plus mal cousue du moins que toute cette biographie mensongère qui est une insulte perpétuelle et imméritée au caractère modeste d'Amyot.

Mais cette exagération de l'importance diplomatique d'Amyot n'est rien en comparaison des inventions qui nous restent à examiner. Le récit de Saint-Réal continue en ces termes :

« Voilà l'état auquel était Amyot sous les règnes de ses disciples François II (1) et Charles IX, avantageux à la vérité si l'on se souvient de ses commencemens, mais pourtant encore indigne de son mérite, et sa fortune était apparemment pour en demeurer là, sans une rencontre fortuite qui le porta plus haut qu'il n'avait jamais espéré, et qui marque admirablement l'esprit de la cour.

« Un jour la conversation étant tombée sur le sujet de Charles-Quint, à la table du roi où Amyot était obligé d'assister, on loua cet empereur de plusieurs choses, mais surtout d'avoir fait son précepteur pape. C'était Adrien VI. On exagéra si fortement le mérite de cette action, que cela fit impression sur l'esprit de Charles IX, jusque-là même qu'il dit que, si l'occasion s'en présentait, il en ferait bien autant pour le sien; et de fait, peu de temps après, la grande aumônerie de France ayant vaqué, le roi la donna à Amyot. Celui-ci, soit qu'il eût quelque pressentiment de ce qui devait arriver, ou par humilité pure, s'excusa tant qu'il put de l'accepter, disant que cela était trop au-dessus de lui. Mais ce fut inutilement; le roi lui dit que ce n'était encore rien.

« Cependant, cette nouvelle ayant été portée aussitôt à la reine-mère

(1) Amyot fut précepteur du jeune Charles et du jeune Henri, et non de François, leur aîné.

qui avait destiné cette charge ailleurs, elle fit appeler Amyot dans son cabinet et elle le reçut d'abord avec ces effroyables paroles : J'ai fait bouquer, lui dit-elle, les Guises et les Châtillons, les connétables et les chanceliers, les rois de Navarre et les princes de Condé, et je vous ai en tête, petit prestolet. Amyot eut beau protester de ses refus, la conclusion fut que, s'il avait la charge, il ne vivrait pas vingt-quatre heures; c'était le style de ce temps-là.

« Les paroles de cette femme étaient des arrêts. Le roi était naturellement opiniâtre. Entre ces deux extrémités, Amyot prit le parti de se cacher pour se dérober également à la colère de la mère et à la libéralité du fils. Un repas passe, et puis un autre, et puis encore un autre avant qu'Amyot paraisse à la table du roi; au quatrième, il le demande et commande qu'on le cherche tant qu'on le trouve; mais ce fut en vain, Amyot ne s'était pas caché afin qu'on le trouvât. Le roi s'avisa aussitôt de ce que ce pouvait être. Quoi! dit-il, parce que je l'ai fait grand-aumônier, on l'a fait disparaître! et sur cela entre dans une telle fureur, comme c'était son naturel, dès qu'il se mettait en colère, que la reine, qui avait assez de peine à le gouverner et qui le craignait autant qu'elle l'aimait, n'eut rien de plus pressé que de faire trouver Amyot à quelque prix que ce fût, en lui donnant toutes les sûretés qu'il voulut pour sa vie. »

Tout cela est fort bien conté, fort détaillé, fort vraisemblable même, car chacun agit et parle dans son caractère; mais si *le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable*, le vraisemblable peut aussi ne pas être vrai. Rien de pareil à tout ce qu'on vient de lire n'a pu se passer entre Amyot, Catherine et Charles IX. En effet, le récit de Saint-Réal suppose que Charles IX était déjà monté sur le trône depuis quelque temps quand eut lieu la conversation dans laquelle fut mentionné, selon lui, l'exemple de Charles-Quint élevant son précepteur à la papauté. Mais la nomination d'Amyot à la place de grand-aumônier date du second jour du règne de Charles IX, ce qui renverse tout ce que dit Saint-Réal sur les circonstances qui amenèrent cette nomination. Cette date ne montre pas moins évidemment la fausseté de tout ce qui est donné comme l'ayant suivi, car Charles IX avait alors dix ans et demi, et à cet âge il ne peut avoir montré dans le choix de son grand-aumônier l'emportement qu'on lui prête, et la scène qu'on suppose avoir eu lieu entre sa mère et lui cesse d'être possible, à cause de la grande jeunesse du roi. Le discours de Catherine de Médicis à Amyot ne l'est pas davantage. Avant d'être déclarée régente, Catherine de Médicis parle

comme elle eût parlé quelques années plus tard. Le règne de François II n'avait pas été pour elle une époque de puissance. L'ascendant appartint alors tout entier aux Guises, oncles de Marie Stuart. Catherine de Médicis n'avait encore fait *bouquer* personne. Il y a donc dans toute cette histoire un double anachronisme et une double impossibilité.

Je suis entré dans quelques détails sur cette portion de la vie d'Amyot, parce qu'elle a été, comme on voit, falsifiée ou plutôt inventée avec une étrange audace et répétée avec une extrême crédulité par plusieurs biographes. Malgré les décisives objections de Bayle, on en trouve quelque chose jusque dans un article de la *Biographie universelle* écrit par M. Auger en 1811, et celui que j'écris n'empêchera probablement pas qu'on répète les mêmes erreurs dans quelque biographie future.

Le reste de la vie d'Amyot ne nous arrêtera pas. Ce fut un enchaînement d'honneurs et de prospérités que troublèrent, seulement vers la fin, les fureurs de la ligue, auxquelles les bienfaits d'Henri III devaient naturellement l'exposer. Il avait été nommé recteur de l'Université en même temps que grand-aumônier. Henri III le fit commandeur de cet ordre du Saint-Esprit qu'il avait créé et qui devait être le plus brillant des ordres français. Élevé à l'évêché d'Auxerre en 1561, le fils du pauvre bourgeois de Melun mourut en 1593, riche de 200,000 écus. C'est une des plus hautes et des plus éclatantes fortunes que présentent les annales des lettres, et une preuve de la considération dont elles jouissaient au XVIe siècle. La destinée d'Amyot fait époque dans leur histoire. C'est la première fois que, par l'étude, par la science, en traduisant du grec, on arrive en France aux plus éminentes distinctions et à une immense fortune.

Amyot n'a pas été moins heureux après sa mort que pendant sa vie. La faveur de la postérité succéda à celle des rois. Il a été adopté par elle. Son nom a été populaire; on ne s'est pas contenté de rendre justice à la naïveté de son langage, qualité qu'il partage avec tous les écrivains de son temps, à la clarté et à la fluidité de son style, qui le distinguent avantageusement de plusieurs d'entre eux : on en a fait une sorte d'écrivain modèle. Il a été le représentant de la *prose gauloise*, du vieux parler de nos pères. Comme s'il était surprenant qu'un prosateur français du XVIe siècle eût des qualités remarquables, on s'est émerveillé de celles que possède Amyot, bien qu'il les possède à un moindre degré que plusieurs de ses contemporains. On a semblé oublier qu'il n'y avait rien d'extraordinaire à ce que,

dans le siècle de Rabelais, de Montaigne, de Calvin, de Bonaventure Despériers, de d'Aubigné, de Marguerite de Valois, on sût écrire notre langue. Amyot est bien inférieur à tous ces écrivains : il n'a pas l'invention et la couleur du style comme Montaigne; il n'a pas la souplesse, l'agilité de la période comme Rabelais; ne lui demandez pas davantage la fermeté de Calvin, ni la netteté de Despériers, ni la verve de d'Aubigné, ni cette élégance achevée de la seconde Marguerite, qui par momens fait penser à l'hôtel de Rambouillet, à Voiture, à Balzac, au siècle de Louis XIV. La phrase, chez Amyot, n'est pas encore faite; elle est souvent languissante, se traînant comme un lierre qui rampe au hasard, au lieu de voler au but comme une flèche. Malgré ces défauts, qui ne sont point ceux de l'époque chez les bons écrivains, Amyot a du charme; il est abondant, facile, naturel, et, tout en réclamant pour d'autres plumes contemporaines plus habiles que la sienne, il faut accorder après elles une mention honorable à l'écrivain, duquel Racine disait, peut-être un peu par reconnaissance pour le traducteur de *Théagène et Chariclée :* « Son vieux style a une grace que je ne crois pas pouvoir être égalée dans notre langue moderne. »

Pour trouver cette grace dans toute sa fleur, il ne faut pas s'adresser au traducteur de Plutarque, mais au traducteur de Longus. *Daphnis et Chloé* n'est pas un roman, c'est une pastorale, une pastorale, il est vrai, écrite pour un siècle corrompu. L'auteur se plaît à des tableaux naïfs qui sont loin d'être chastes. Leur objet, c'est la *nature* à peu près dans le sens où l'on prenait ce mot au XVIIIe siècle, et dans cette nature l'ame tient moins de place que les sens. Longus a su mêler un grand charme de récit et de descriptions à la peinture des émotions naissantes qui agitent deux beaux adolescens dans une solitude, et l'on peut dire de son livre ce que l'abbé Delille a dit de l'île d'Othaïti :

Où l'amour sans pudeur n'est pas sans innocence.

Amyot a très bien reproduit ce qu'il y a de délicatesse et de simplicité dans l'idylle amoureuse de Longus.

Amyot a, selon moi, beaucoup moins complètement réussi dans sa traduction de Plutarque que dans ses traductions de Longus et d'Héliodore; mais, comme il arrive très souvent, c'est le moins bon de ses ouvrages qui lui a fait le plus d'honneur.

Jamais deux noms littéraires ne furent plus étroitement associés dans la fraternité d'une renommée commune que le nom du rhéteur

philosophe de Chéronée et le nom de son naïf interprète. Jamais traduction n'a fait corps avec son original comme la version d'Amyot avec les *Vies parallèles* de Plutarque. L'auteur ancien et l'écrivain moderne se sont prêtés mutuellement, l'un la gloire, et l'autre la popularité; on eût placé le traducteur moins haut, je n'en doute pas, si l'importance d'un recueil qui nous montre l'antiquité en déshabillé pour ainsi dire n'avait communiqué à la reproduction française une part de l'intérêt qui s'attache à l'ouvrage grec, et d'autre part Plutarque eût été moins généralement lu, moins souvent cité, s'il ne nous fût arrivé plus naïf, plus clair, dans la prose diffuse, parfois traînante, mais toujours facile et naturelle d'Amyot. Aussi, voulant parler d'Amyot, je n'ai pu séparer de lui Plutarque, et ils seront unis dans cet article comme ils le sont dans la mémoire et dans l'imagination de mes lecteurs.

Le succès d'Amyot a été jusqu'à fausser l'opinion sur le compte de Plutarque, et faire de lui, pour quelques-uns, un écrivain semblable à son traducteur, duquel il diffère beaucoup en réalité. Cependant Amyot a-t-il complètement dénaturé son modèle, sa traduction a-t-elle complètement un contre-sens de caractère? Je ne le crois pas; je pense qu'il y a là quelque distinction à faire, quelque nuance à démêler. Les observations qui vont suivre sont de la même nature que celles qu'inspire la comparaison du pinceau d'un grand maître avec le crayon ou le burin qui le reproduit.

D'abord il faut partir de ce fait : Plutarque était un *rhéteur*. C'était là sa condition, son état; il déclama en grec à Rome sous Domitien et sous Trajan, et un grand nombre de ses *Œuvres morales* sont des *déclamations*. Je ne me sers point de ce mot dans le sens moderne pour en indiquer le caractère, mais dans le sens antique pour en désigner la nature. Les titres de plusieurs morceaux contenus dans les œuvres morales montrent que l'auteur a voulu seulement s'exercer sur une thèse qui lui semblait piquante; tels sont les suivans : *de l'Utilité à tirer de ses ennemis; Comme on peut se louer soi-même*, et plusieurs autres. Au reste, le rhéteur se montre bien sensiblement dans la pensée même des *Vies parallèles*, dans cette conception symétrique qui oppose, sans jamais y manquer, un Grec à un Romain, comme si les grands hommes avaient toujours un correspondant et un vis-à-vis pour ainsi dire. Le génie n'a-t-il pas, au contraire, sa nature solitaire et isolée? Plutarque n'a-t-il pas fondé les rapprochemens, les *parallèles*, — le mot est resté, — entre les grands hommes; exercice fatigant de l'école et prétentieux triomphe du bel esprit,

qui a fait comparer mille fois Horace à Virgile, Corneille à Racine, Rousseau à Voltaire, etc.? Et l'histoire, qui est singulièrement indocile aux rapprochemens, ne lui fournissant pas à point nommé un grand homme romain qui pût faire le pendant d'un grand homme grec, et réciproquement, pour éviter que ses héros ne se trouvassent dépareillés, n'a-t-il pas été souvent réduit à de fâcheuses extrémités? Passe pour Thésée et Romulus, Alexandre et César; mais quel rapport peut-on trouver entre Périclès et Fabius Maximus, entre Marius et Pyrrhus? Et n'est-ce pas se moquer que de comparer Cinna à Lucullus, parce que *Cinna se changea de mal en bien, et Lucullus au contraire?*

Je sais qu'on a signalé un autre motif à ces rapprochemens de Plutarque, le désir d'élever les Grecs au-dessus des Romains, sentiment qui perce avec une injustice pardonnable, mais manifeste, dans l'écrit de Plutarque sur *la Fortune des Romains*. Mais, quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins établi que Plutarque est un rhéteur, et que ses deux ouvrages, les *Œuvres morales* dans leur ensemble, les *Vies des Hommes illustres* dans leur disposition, portent le cachet de la profession de l'auteur.

Or, qu'y a-t-il de moins naïf en soi qu'un rhéteur? Comment concilier ce titre avec la réputation de simplicité, de candeur, qu'on a faite à Plutarque? Faut-il donc l'attribuer tout entière à une contrefaçon d'Amyot? Faut-il renoncer absolument à dire le bon Plutarque? Non, ce serait aller trop loin. Plutarque était rhéteur de son état, mais candide et simple de sa nature. Il avait à la fois un bel esprit et un bon cœur. Le désir de briller par les artifices du langage n'exclut pas la bonhomie dans les habitudes et la simplicité du caractère. M. Villemain nous a montré avec beaucoup de justesse Plutarque vivant dans une petite ville de Béotie, en dévot païen, se faisant initier aux mystères, remplissant les fonctions sacerdotales, curieux des antiquités et des traditions : il y avait de cet homme-là sous le rhéteur, et il ne faut pas l'oublier; car, si le rhéteur écrivait, l'autre Plutarque dictait souvent.

C'était celui-ci qui se plaisait aux détails familiers, aux historiettes naïves et parfois puériles, qui racontait les prodiges et y croyait, qui, par exemple, interrompait la sanglante biographie de Sylla pour nous apprendre « qu'il y eut *trois* corbeaux qui apportèrent leurs petits devant tout le monde, et les mangèrent, puis en emportèrent les reliques dans leur nid; et comme les souris eussent rongé quelques joyaux d'or qui étaient en un temple, les secrétains, avec une ratoire,

en prirent une qui était pleine et fit cinq petits souriceaux dans la ratoire même, dont elle mangea les trois. »

Le Plutarque crédule, dévot, conteur, qui recueille les miracles, compulse les anecdotes et enregistre les bons mots, quelquefois assez insipides, de ses grands hommes, qui a écrit les *apophtegmes* et les *questions* grecques et romaines, ce Plutarque est de la même nature que le bon Amyot, et la traduction le représente avec son vrai caractère. Mais il n'en est pas de même de l'autre Plutarque, du bel esprit, du styliste, de celui qui, à travers ses périodes serrées avec effort et contournées avec art, poursuit un laborieux atticisme, de celui qui a, comme dit Amyot lui-même, *un style plein, serré, philosophistorique*. Ce Plutarque-là n'est pas à la portée d'Amyot; quand il veut l'imiter, il se guinde et se fausse; le laisser-aller, qui est le charme de son langage, disparaît pour faire place à des périodes embarrassées. Plutarque construit les siennes en écrivain exercé; mais Amyot, qui veut en vain mettre sa phrase au pas de la phrase grecque, la suit d'un pas boiteux et traînant. Cette différence entre les deux styles est surtout remarquable dans les passages où Plutarque se livre à des considérations générales, lorsqu'il affecte de se montrer bel esprit et bien disant, et que le bon Amyot fait de son mieux pour paraître tel après lui.

Je citerai le commencement de la *Vie de Démosthènes* comme un modèle de style entortillé, de périodes enjambant les unes sur les autres, d'incises et de parenthèses multipliées à l'infini et enchevêtrées en tout sens. Il faut qu'on voie comment écrivait parfois celui duquel Conrart, qui ce jour-là eût mieux fait peut-être de ne pas sortir de son *silence prudent*, disait que sa traduction contenait tous les plus beaux tours de la langue française. Je n'ai point d'inimitié personnelle contre Amyot, je le déclare; mais je ne puis me défendre de sentir un peu vivement l'injustice d'une popularité de renommée qui a tenu dans l'ombre cinq ou six écrivains du XVIe siècle bien supérieurs à lui, et qui a commencé au temps de Conrart, quand on s'est mis à oublier et à ignorer ce grand siècle, comme s'il n'eût jamais existé.

Voici une période qu'on lit au début de la *Vie de Démosthènes*. Elle remplit tout juste une demi-page :

« ..... Il est bien vrai que celui qui a entrepris de composer quelque œuvre et d'escrire quelque histoire en laquelle doivent entrer plusieurs choses non familières en son pays, et qu'on ne trouve pas toujours partout à la main, mais étrangères pour la plus part, disper-

sées çà et là, et qu'il faut recueillir de la *lecture de plusieurs divers lieux* (*sic*) et de plusieurs auteurs, à la vérité il faut que premièrement et devant toutes choses il soit demeurant en une grosse et noble cité, pleine de peuple et de grand nombre d'hommes aimant les choses belles et honnestes, afin qu'il aie abondance de toutes sortes de livres, et qu'en cherchant çà et là, et entendant dire de vive voix beaucoup de choses que les autres historiens auront à l'aventure omis d'escrire, et qui seront de tant plus croyables qu'elles seront encore demeurées en la mémoire des hommes vivants, il puisse rendre son œuvre de tout poinct accomplie et non défectueuse de plusieurs choses y nécessaires.»

Se peut-il rien imaginer de plus entortillé, de plus mal articulé, qu'une telle période? Le traducteur n'a pas à sa disposition un instrument capable de lutter contre la langue grecque, et il n'est pas assez habile pour se tirer d'affaire par des équivalens. Il veut laisser chaque mot, chaque incise à sa place, et il en résulte pour lui un encombrement de mots parfois véritablement effrayant. Au lieu de ces deux mots οὐ προχείρων, Amyot n'en emploie pas moins de onze, *qu'on ne trouve pas toujours partout à la main*. Un peu plus loin, il rend les deux mots νοφισμένων et αμελησούντων par deux lignes : « Ils lui dérobèrent une partie de son bien et lui laissèrent aller à mal l'autre en faute d'en avoir tel soin qu'ils devoyent. »

Amyot est encore infidèle à Plutarque par un autre endroit; il manque fréquemment de noblesse. Plutarque est souvent familier, mais il n'est jamais bas. Le ton de son récit est simple, mais soutenu. Il n'a rien écrit, par exemple, qui ressemble à ces expressions de son traducteur dans la vie d'Antoine, Cléopâtre *allait battre le pavé* avec lui, et à celle-ci, dans la vie d'Aristide : « Jupiter-Sauveur s'approcha de lui en songe, et lui demanda ce que les Grecs *avoyent proposé de frire*. »

Enfin, un dernier défaut d'Amyot, c'est d'intercaler dans le texte des explications de sa façon, de véritables scholies, qui ne sont pas toujours heureuses. Même quand elles ne contiennent pas d'inexactitudes, ces interprétations allanguissent la narration, déjà trop chargée d'incidences. Il semble lire la version d'un écolier qui a transporté dans son *français* les définitions trouvées dans son dictionnaire. La manière d'Amyot ne se montre guère à son avantage que dans les anecdotes, et surtout dans celles qui ont une pointe de gaieté, comme la suivante :

« Il (Antoine) se mit quelquefois à pescher à la ligne, et voyant qu'il ne pouvoit rien prendre, si en estoit fort despit et marri à cause que Cléopatra estoit présente. Si commanda secrètement à quelques

pescheurs quand il auroit jeté sa ligne qu'ils se plongeassent soudain en l'eau, et qu'ils allassent accrocher à son hameçon quelques poissons de ceux qu'ils auroient eu pêchés auparavant, et puis retira ainsi deux ou trois fois sa ligne avec prise. Cléopatra s'en aperçut incontinent, toutes fois elle fit semblant de n'en rien savoir, et de s'esmerveiller comme il peschoit si bien; mais à part, elle conta tout à ses familiers, et leur dit que le lendemain ils se trouvassent sur l'eau pour voir l'ébatement. Ils y vindrent sur le port en grand nombre, et se mirent dedans des bateaux de pescheurs, et Antonius aussi lâcha sa ligne, et lors Cléopatra commanda à l'un de ses serviteurs qu'il se hastast de plonger devant ceux d'Antonius, et qu'il allast attacher à l'hameçon de sa ligne quelque vieux poisson salé comme ceux qu'on apporte du pays du Poul. Cela fait, Antonius, qui croyoit qu'il y eut un poisson pris, tira incontinent sa ligne, et alors comme l'on peut penser, tous les assistans se prirent bien fort à rire, et Cleopatra, en riant, lui dit : Laisse-nous, seigneur, à nous autres Égyptiens, habitans du Pharus et du Canobus, laisse-nous la ligne; ce n'est pas ton métier. Ta chasse est de prendre et conquérir villes et cités, pays et royaumes. »

L'anecdote est charmante, le trait qui la termine plein de grace; on pourrait, en le retournant, l'adresser à Amyot et lui dire : L'histoire des villes et des empires n'est pas de ton ressort; mais tu excelles dans les petits récits.

Comme cet article est littéraire et non philologique, je me suis attaché à montrer comment Amyot dénaturait le caractère de son auteur. Je n'ai pas attiré l'attention du lecteur sur les nombreux passages où il en altère le sens. Bachet de Méziriac (1) a parfaitement relevé les omissions graves, les additions superflues ou erronées, les distinctions ridicules et les mauvaises liaisons qui fourmillent dans les traductions d'Amyot; il lui a reproché de prendre de la prose pour des vers et des vers pour de la prose, d'ignorer les faits les plus connus de l'histoire et de la mythologie antique, et a cité des preuves foudroyantes de son ignorance dans presque toutes les branches des connaissances humaines. Tout cela importerait peu à la réputation d'Amyot comme prosateur; il pourrait avoir fait les deux mille contre-sens que lui reproche Bachet de Méziriac et être un modèle de style. Il pourrait même avoir constamment altéré la physionomie de son auteur, comme Pope l'a fait pour Homère, et devoir à *une belle*

(1) Voyez un discours lu à l'Académie par Bachet de Méziriac, en 1635, *Menagiana*, tom. III, pag. 524 et suiv.

infidèle plus que l'estime qui s'attache au traducteur, la gloire qui couronne l'écrivain. Mais les *infidèles* ont besoin d'être tout-à-fait *belles* pour se faire pardonner leur infidélité, et la traduction d'Amyot ne l'est ni complètement ni toujours. Elle a dû une part de sa popularité à l'injustice qui méconnaissait les grandes qualités de la prose française du XVIe siècle. Amyot, un peu par hasard, un peu grace aux mérites de Plutarque, avait échappé presque seul à cette injustice (1). Ce n'est pas toujours le meilleur soldat qui se sauve d'une déroute, et le meilleur matelot qu'épargne le naufrage. Quand le XVIe siècle aura repris définitivement sa place de *grand aïeul* au foyer de la muse nationale, dans la *salle des ancêtres* de notre littérature, Amyot, entouré de plusieurs contemporains bien supérieurs à lui, perdra cette gloire dont le monopole était un peu usurpé, et qu'une partialité que la comparaison n'éclairait pas assez lui accordait par exception; mais il lui restera, dans le second rang des prosateurs du XVIe siècle, une place honorable.

Si enfin, séduit par l'imitation de ces parallèles artificiels dans lesquels se complaisait Plutarque, on se laissait aller à établir un parallèle de ce genre entre Plutarque et son traducteur, on trouverait entre eux des rapports réels, et aussi quelques-uns de ces rapports fortuits que ne repoussait pas le rhéteur de Chéronée.

Tous deux eurent une belle ame et aimèrent la vertu, tous deux aussi aimèrent l'antiquité. Plutarque était né dans un siècle où l'on en conservait le souvenir qui commençait à vieillir. Amyot vint à une époque où l'on était occupé à en retrouver et à en rassembler les débris. Chez l'un comme chez l'autre, il y a l'amour, le culte, *la révérence* du passé. Tous deux vécurent dans des temps fort tristes, et dont les calamités n'altérèrent pas la tranquillité de leur vie. Le premier ne souffrit pas plus des crimes de Domitien, que le second des fureurs de la Saint-Barthélemy. Tous deux passèrent un certain temps à Rome, l'un occupé à étudier la langue et la littérature latines, l'autre à y chercher un nouveau manuscrit de l'auteur grec de *Théagène et Chariclée*. Enfin tous deux appartinrent au sacerdoce; car, si le Français fut évêque d'Auxerre, le Béotien fut prêtre d'Apollon; et pour terminer ce parallèle par un contraste, ce qui est encore une imitation, Plutarque fut, dit-on, l'instituteur de Trajan, et Amyot fut le précepteur de Charles IX. J.-J. AMPÈRE.

(1) Montaigne donne de grandes louanges à Amyot; mais c'est surtout pour avoir *choisi* Plutarque, le livre de l'antiquité que goûtait le plus et que cite le plus souvent Montaigne.

LES ESCLAVES

DANS

LES COLONIES ESPAGNOLES.

Havane, île de Cuba, 15 juillet 1840 (1).

Les philosophes et les publicistes n'ont pas, ce me semble, examiné d'assez près les questions qui tiennent à la situation des colonies européennes dans les Antilles et à l'esclavage qui s'y trouve établi. L'harmonie magique du mot *liberté* trompe beaucoup d'esprits et leur donne le vertige. Sans approfondir les faits qui se rattachent à ces débats, on part d'une appréciation incomplète, et, de fausse conséquence en fausse conséquence, la philantropie aboutit à faire égorger les blancs pour rendre les nègres misérables, en espérant les rendre

(1) Mme la comtesse Merlin, ayant visité l'année dernière l'île de Cuba, où elle est née et où sa famille est depuis long-temps établie, a recueilli pendant son séjour à la Havane des documens intéressans et authentiques sur la situation des esclaves dans les colonies espagnoles. Nos réserves faites, on ne s'étonnera ni de nous voir accueillir ces documens nécessaires au grand débat soulevé par la question de l'esclavage, ni de l'enthousiasme avec lequel l'auteur, créole de naissance et d'origine, parle du pays où elle est née.

libres. Je sais qu'à ces mots les enthousiastes crieront anathème contre moi, créole endurcie, élevée dans des idées pernicieuses, et dont les intérêts se rattachent au principe de l'esclavage; mais je les laisserai dire, et m'en rapporterai au bon sens des esprits droits. Si, après avoir lu cet écrit, ils me condamnent, je me livre à eux dans mon humilité, leur demandant grace pour mon cœur en faveur de cet amour inquiet de la justice qui peut m'égarer, mais qui ne saurait jamais détruire la généreuse pitié dans le cœur d'une femme.

Rien de plus juste que l'abolition de la traite des noirs; rien de plus injuste que l'émancipation des esclaves. Si la traite est un abus révoltant de la force, un attentat contre le droit naturel, l'émancipation serait une violation de la propriété, des droits acquis et consacrés par les lois, une vraie spoliation. Quel gouvernement assez riche indemniserait tant de propriétaires qui seraient ainsi dépouillés d'un bien légitimement acquis? L'achat des esclaves dans nos colonies n'a pas seulement été autorisé, il a été encouragé par le gouvernement, qui en a donné l'exemple en faisant venir les premiers nègres pour le travail des mines.

Après la découverte de l'Amérique, les nations les plus éclairées protégèrent le commerce des esclaves; l'Angleterre obtint notamment le monopole de la traite, et le garda pendant plus d'un demi-siècle. Dans ces temps où le monde était gouverné par la force matérielle, un nègre nourri, habillé par son maître, et qui acquittait ce bienfait par son travail, était plus heureux que le vassal, qui, après une corvée seigneuriale, payait ses redevances, puis mangeait et s'habillait, s'il pouvait trouver de quoi s'habiller et vivre.

Pour porter un jugement équitable sur les faits historiques, il faut se reporter aux temps et aux lieux qui les ont vus naître, examiner le degré de lumière, les usages et même les préjugés de l'époque ou du pays. On a donc autant de tort à blâmer l'Espagne d'avoir été jadis une des premières nations qui ait encouragé le commerce des esclaves, qu'on serait coupable aujourd'hui de le tolérer. Cependant, si l'on réfléchit qu'alors comme maintenant les Africains condamnés à l'esclavage ont été préalablement destinés à être tués et dévorés, on ne sait plus où est le bienfait, où est la cruauté.

Lorsqu'une tribu faisait des prisonniers sur une tribu ennemie, si elle était antropophage, elle mangeait ses captifs; si elle ne l'était pas, elle les immolait à ses dieux ou à sa haine. La naissance de la traite détermina un changement dans cette horrible coutume : les captifs furent vendus. Depuis cette époque, le commerce des esclaves

ayant toujours augmenté, et l'amour du gain s'étant développé proportionnellement chez ces barbares, les rois ou chefs de tribus ont fini par vendre leurs propres esclaves aux marchands européens. Le changement de maîtres était un bienfait pour ces captifs; en Afrique, l'esclave est non-seulement plus maltraité que sous la domination des blancs; il est à peine nourri, n'est point habillé, et, s'il devient vieux ou infirme, s'il perd un membre par accident, on le tue, comme on ferait chez nous d'un bœuf ou d'un cheval.

Ainsi, même en abolissant la traite, on sera encore bien loin d'atteindre le but d'humanité que se proposent les nations qui se croient philantropiques. On connaît les efforts persistans de l'Angleterre pour affranchir les esclaves dans les colonies espagnoles; si la source de ses efforts était pure, la Grande-Bretagne aurait une belle gloire à conquérir, celle de détruire le mal dans sa racine, en proclamant une sainte ligue en Europe. Cette nouvelle croisade aurait pour mission d'aller en Afrique apprendre aux tribus sauvages, soit par la persuasion, soit par la force, que l'homme doit respecter la vie et la liberté des hommes. Sans cela, le résultat de tant de nobles efforts sera incomplet et le but manqué; car, si l'on présente aux malheureux nègres (et ils sont compétens dans l'affaire), si on leur présente, dis-je, la cruelle alternative ou d'être tués et mangés par les leurs, ou de rester esclaves au milieu d'un peuple civilisé, leur choix ne sera pas douteux; ils préféreront l'esclavage.

« Loin d'être un malheur, c'est un bonheur pour l'humanité que l'exportation des Africains esclaves aux Antilles, dit le célèbre Mungo-Park: d'abord parce qu'ils sont esclaves chez eux, puis parce que les noirs, s'ils n'avaient l'espoir de vendre leurs prisonniers, les massacreraient. » Cet aveu n'est pas suspect de la part d'un Anglais élevé par la société africaine à Londres, et nourri de ces maximes philantropiques qui, sous le voile de l'amour de l'humanité, cachent des vues d'intérêt et de monopole.

Il est hors de doute que l'île de Cuba fait du sucre meilleur et en plus grande quantité que les colonies anglaises de l'Inde, et que l'abaissement de l'industrie coloniale de l'Espagne, livrant aux Anglais le monopole exclusif d'une denrée qui est aujourd'hui de première nécessité dans le monde, deviendrait une source de prospérité pour la leur; car, le sucre de la Nouvelle-Orléans et du Brésil n'étant pas encore comparable à celui de la Havane, l'île de Cuba est la véritable et unique rivale des colonies anglaises. Aussi les tentatives les plus coupables, les plus hostiles, ont été employées contre elle par la

rivalité de l'Angleterre. Il est rare qu'une révolte de nègres dans les habitations de l'île n'ait pas été excitée par des agens anglais, quelquefois par des Français. Un amour mal entendu de la liberté sert de mobile à ces derniers; les autres n'obéissent qu'à une impulsion intéressée.

Pendant qu'on cherchait par de perfides instigations à soulever les nègres contre leurs maîtres, le gouvernement anglais, appartenant au culte protestant, comme chacun sait, faisait répandre aux Antilles une prétendue bulle du saint père contre l'esclavage en Amérique. Cette bulle a-t-elle été véritablement octroyée par sa sainteté? Je serais tentée d'en douter; toutefois elle a été propagée à Cuba en langue latine et en langue anglaise comme pièce authentique. Je regrette de n'avoir pas la copie de cet acte, qui d'ailleurs est imprimé, et qu'on a cherché à répandre clandestinement à la Havane. Cette bulle, apportée par un bâtiment de guerre anglais, est un appel aux sentimens religieux et une menace d'anathème contre le catholique qui n'aiderait pas de toute sa puissance à la destruction de l'esclavage; elle déclare en état de péché mortel les fidèles qui, même *par la pensée,* ne le maudiraient pas.

Un tel mode de prosélytisme, employé dans les colonies, ne peut avoir d'autre résultat que la révolte. Évidemment, il ne s'adresse pas aux maîtres, si intéressés à conserver leurs esclaves, mais aux nègres, chrétiens ignorans, qui croient leurs propres intérêts d'accord avec des maximes ainsi proclamées. Allumer à la clarté divine de la foi le brandon de la haine et de la vengeance, est-ce là, j'en appelle aux gens de bien, aux gens de cœur, à la nation anglaise, des exploits que l'amour de l'humanité admette ou justifie?

L'esclavage est un attentat contre le droit naturel; mais il existe en Asie, il existe en Afrique, il existe en Europe, aux États-Unis, au centre même de la civilisation, et on le tolère; jamais jusqu'ici, que nous sachions, personne n'a osé, à l'aide d'une doctrine religieuse, l'attaquer en Russie. Il n'éveille les réclamations de la philantropie que contre les colonies d'Amérique, où il fut protégé jadis par les mêmes puissances qui le flétrissent maintenant; et, comme la force de la loi et le droit s'opposent à l'accomplissement de leurs vues, on fait appel au fanatisme, à la sédition, au massacre.

Qu'on abolisse la traite, on n'atteindra pas encore, malheureusement, le but indiqué par les philantropes, l'affranchissement de l'espèce humaine. Mais, entre une impossibilité et une injustice, on aura fait ce qu'il est possible de faire; les états de l'Europe civilisée auront

rempli un devoir, rendu hommage à l'humanité et calmé leur conscience du XIXe siècle. Toutefois il faut qu'ils commencent, avant tout, par respecter la propriété et la vie de leurs frères.

Je m'aperçois que je m'écarte de l'ordre de mon récit, et j'y reviens.

A peine trente ans s'étaient-ils écoulés après la découverte de l'Amérique, que la race indigène se trouva considérablement diminuée. L'horreur qui s'empara des Indiens lorsqu'ils sentirent leur indépendance enchaînée, les rudes traitemens que les Espagnols leur faisaient subir pour les forcer au travail, le désespoir causé par une si violente contrainte à des gens qui avaient toujours vécu dans l'indolence, toutes ces causes, réunies au fléau de la petite vérole qui les décima au commencement du XVIIe siècle, firent bientôt disparaître du globe une race douce et inoffensive. Avant l'arrivée des conquérans, leurs besoins se bornaient à vivre de poissons et de fruits, si abondans sur cette terre bénie. Les fruits, si j'ose m'exprimer ainsi, leur tombaient dans la bouche sans qu'ils eussent la peine de les cueillir, et la pêche était un plaisir sensuel pour un peuple dont toutes les jouissances consistaient dans le repos et dans la contemplation de la nature. Lorsque les maladies, la fatigue et le suicide eurent moissonné un grand nombre d'Indiens, les terres restèrent en friche faute de bras pour les cultiver. L'abandon et la solitude menacèrent de stérilité ces belles contrées, conquises avec tant d'audace et de bonheur par la civilisation européenne. L'évêque de Chiapa, Fray Bartolomé de Las Casas, se constitua l'ardent champion de cette race infortunée; ses paroles évangéliques retentirent jusqu'aux extrémités du monde; dans ces temps de barbare despotisme, il eut le courage de blâmer un roi et de plaindre hautement un peuple malheureux. Ce saint homme fut le premier qui demanda des Africains esclaves pour l'Amérique, d'abord afin de soulager la race indienne qui allait s'éteindre, puis afin d'empêcher les cannibales de dévorer leurs ennemis. L'amour de l'humanité importa en Amérique le germe de l'esclavage, dont l'origine fut due à la pensée charitable d'un homme plein de courage et de vertu. Il faut avouer qu'on était bien loin alors de cet idéal de perfectionnement social vers lequel on marche aujourd'hui avec tant d'ardeur. Mais reconnaissons une vérité importante, c'est qu'en tout temps il y a danger à envisager le bien et le mal d'une manière absolue. Aujourd'hui même, le monde est encore assez mal ordonné pour que l'esclavage doive, comparativement, être regardé comme un bien.

Nous venons de voir comment l'esclavage fut introduit en Amé-

rique. Après de vifs débats dans le conseil du roi don Fernando, on résolut d'envoyer des nègres pour remplacer les indigènes. Depuis 1501 jusqu'en 1506, il fut permis d'en introduire un petit nombre dans Hispaniola, aujourd'hui Saint-Domingue, mais sous la triple condition qu'ils seraient choisis parmi les Africains, élevés et instruits dans la religion catholique à Séville, et qu'à leur tour ils instruiraient les Indiens. En 1510, le roi don Fernando expédia encore de Séville cinquante nègres destinés au travail des mines.

Le nombre des Indiens natifs diminuait chaque jour : ils se pendaient aux arbres ou émigraient aux Florides. Le roi ordonna qu'on les ménageât davantage, et surtout qu'on les laissât en liberté; mais ils étaient si faibles et si peu endurcis à la peine, que quatre jours de travail d'un Indien ne valaient pas la journée d'un Africain; on se vit obligé d'augmenter le nombre des nègres que le gouvernement faisait importer pour son compte. A cette époque, le monopole s'empara de la traite. Charles-Quint autorisa les Flamands, en 1516, à introduire quatre mille nouveaux esclaves à Saint-Domingue, et plus tard le même nombre fut concédé aux Génois. Déjà vers ce temps, et bien que nul traité semblable ne fasse mention de l'île de Cuba, les chroniques parlent d'une révolte d'esclaves qui éclata dans la sucrerie de don Diégo, colon, fils de don Cristobal; ce qui porterait à croire qu'on avait introduit quelques nègres par contrebande. Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'en 1521, immédiatement après la mort de Velasquez (1), que pour la première fois les Flamands amenèrent, avec l'autorisation du roi, trois cents nègres à Cuba. Les immenses bénéfices de la traite avaient attiré en Amérique un si grand nombre de Flamands, que, dans plusieurs contrées, le nombre de ces derniers ayant surpassé celui des Espagnols, ils ne craignirent pas d'attaquer les anciens conquérans, qui les repoussèrent. Néanmoins, la cour d'Espagne prit l'alarme, le système de prohibition prévalut de nouveau dans le conseil du roi, et ce ne fut qu'en 1586 que don Gaspar de Peralta obtint un nouveau privilége pour introduire à Cuba deux cent huit esclaves, moyennant la redevance de 2,340,000 maravédis, ou 6,500 ducats. Un second privilége fut accordé à Pedro-Gomez Reynal, pour vendre trois mille cinq cents esclaves par an pendant neuf années, à condition qu'il paierait au roi 900,000 ducats par an; enfin, en 1615, un troisième monopole fut accordé à Antonio-Rodriguez d'Elvas, moyennant 115,000 ducats par an.

(1) Premier gouverneur de l'île de Cuba, immédiatement après la découverte de Fernand Cortez.

Plus tard, un nommé Nicolas Porcia acheta diverses obligations appelées par les Espagnols *cartillas del pagador*, qui ne lui furent pas délivrées. Pour se rembourser, il obtint le privilége de l'importation des nègres pour cinq ans; mais, n'ayant pas les fonds nécessaires pour l'exploiter, il le céda aux Allemands Kusmann et Becks, qui, après avoir fait fortune, ne payèrent le pauvre Porcia qu'en le faisant incarcérer comme fou par le gouvernement de Carthagène. Il l'était si peu, qu'il parvint à s'échapper de sa prison, aidé par la fille du geôlier qu'il avait séduite, et se rendit à la cour d'Espagne. L'attentat dont il avait été victime excita l'intérêt du gouvernement; on le dédommagea en lui accordant un nouveau privilége pour cinq ans.

On voit que tous ces traités ont peu d'importance, et que, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, les esclaves introduits dans les Antilles furent en petit nombre. Il est vrai que l'île de Cuba n'exploitait pas encore de mines, et que l'Espagne, tout occupée des trésors qu'elle tirait du continent, n'avait garde de songer aux parcelles d'or qui roulaient avec le sable de nos rivières. D'ailleurs, elle avait à lutter contre la jalousie des autres puissances qui la harcelaient de toutes façons; guerre ouverte, pirates, flibustiers, tout était bon pour lui faire payer sa belle trouvaille d'outre-mer. Quoi qu'il en soit, pendant le cours du XVIIe siècle, la traite cessa presque entièrement. Le roi n'octroya plus de priviléges et se borna à faire introduire de loin en loin à la Havane un petit nombre d'esclaves destinés au travail des mines. Cet état de choses dura jusqu'à la guerre de succession, époque où les Français vinrent réveiller notre agriculture, qui, faute d'encouragemens, était tombée en léthargie. Ils livrèrent des nègres en échange du tabac, et l'industrie reprit quelque peu de mouvement. Mais à la paix d'Utrecht les Anglais obtinrent le monopole de la traite. C'est à leur activité et au grand nombre d'esclaves qu'ils introduisirent dans l'île, lorsqu'en 1762 ils se rendirent maîtres de la Havane, qu'elle doit le développement nouveau de ses progrès agricoles. En 1763, le nombre des esclaves, qui, en 1521, était de trois cents, fut porté jusqu'à soixante mille.

Que le saint homme de Chiapa me pardonne! l'esclavage qu'il importa fut pour la Havane un déplorable germe; devenu arbre géant, il porte aujourd'hui les fruits amers de son origine, mais on ne saurait l'abattre sans courir le risque d'en être écrasé. Source inépuisable de douleurs, de graves responsabilités et de craintes, il est en outre, par les excessives dépenses qu'il occasionne, un principe de ruine permanente. Le travail de l'homme libre serait non-seule-

ment un élément plus pur de richesse, mais aussi plus solide et plus lucratif. Si la prohibition de la traite était rigoureusement observée, et que la colonisation fût encouragée avec activité et persistance, l'extinction de l'esclavage s'opérerait sans secousse, sans dommage, et par le seul fait de l'affranchissement individuel. Il faudrait, pour obtenir ce résultat, que l'impéritie et l'amour du gain ne l'emportassent pas sur les vrais intérêts de l'état et sur l'amour de l'humanité; il faudrait qu'en présence du traité solennel qui prohibe la traite, on n'eût pas des *barracones* ou marchés publics de nègres *bozales* (1); il faudrait que les gouverneurs des villes n'autorisassent pas, par la présence d'agens de police, le débarquement des navires négriers; il faudrait, enfin, que le contrebandier marchand d'esclaves ne fût pas imposé d'une once d'or par tête de nègre qu'il introduit dans l'île. Ce honteux marché trouve son prétexte dans le zèle des autorités pour la colonie, qui, disent-elles, périrait sans le commerce des esclaves; zèle dangereux pour ces autorités même, car leur position serait fort compromise, si le gouvernement supérieur venait à connaître leur coupable tolérance. Depuis la nouvelle prohibition de la traite, c'est-à-dire depuis cinq ans, les gouverneurs des villes ont puisé à cette source impure plus d'un million de piastres, somme énorme, mais facile à expliquer, si l'on réfléchit que dans cet espace de temps on a introduit dans nos ports plus de cent mille esclaves, tandis qu'à peine y est-il entré trente à quarante mille colons ou autres émigrans de race blanche.

Il y a diverses causes à cette disproportion.

Une des plus tristes conséquences de l'esclavage, c'est d'avilir le travail matériel. L'agriculture étant la première et la plus générale ressource des classes prolétaires, l'excédant de la population européenne se porterait de préférence dans un pays qui lui offre un bon salaire, le bien-être et une belle nature, plutôt que d'affluer dans les froids déserts de l'Amérique du nord. Mais à peine les prolétaires européens arrivent-ils ici, qu'ils se voient confondus avec une race esclave et maudite; leur orgueil se révolte, ils rougissent de l'affront, puis ils cherchent à leur tour à se faire servir. Le premier usage que fait de ses premières épargnes un pauvre laboureur, c'est l'achat d'un nègre, d'abord pour diminuer ses fatigues, ensuite pour racheter la honte de travailler de ses propres mains. Ainsi à toutes les époques

(1) Dénomination qui s'applique aux Africains sans instruction et encore sauvages.

les mêmes abus ont développé les mêmes passions, et nos mœurs rappellent encore, au XIXe siècle, celles des Grecs, des Romains et des temps féodaux.

Il y a quelques années, un Havanais, patriote éclairé, conçut un projet qui l'honore. Il fit appel dans un journal à cinquante laboureurs de Castille, lieu de son origine. Il leur offrait tous les avantages requis pour venir habiter l'île de Cuba et cultiver la canne à sucre dans ses propriétés. Peu de jours après, dans le même journal, on vit paraître la plus furibonde réclamation de la part d'un Castillan résidant à la Havane. Ce dernier se plaignait amèrement de l'insulte faite à son pays, ajoutant que les honnêtes Castillans n'étaient pas encore réduits à un tel degré de misère et d'avilissement, qu'ils dussent s'appareiller (*aparejarse*) avec les nègres esclaves de l'île de Cuba. Ce superbe dédain des hommes blancs envers les nègres n'est pas seulement produit par le mépris attaché à l'esclavage, mais par le stigmate de la couleur qui semble perpétuer au-delà de l'affranchissement la tache d'une condamnation primitive. On dirait que la nature a signé de sa main l'incompatibilité des deux races. Peut-être un jour devrons-nous à la civilisation une fusion fraternelle; malheureusement elle n'est pas encore près d'arriver.

Toutefois, une circonstance digne de remarque, c'est que les blancs créoles dans nos colonies sont plus humains envers les nègres que ne le sont les Européens, soit que le créole devienne plus compatissant à force de voir les hommes d'Afrique vivre et souffrir près de lui, soit que sa vie patriarcale le porte à étendre jusqu'aux noirs la pitié paternelle du foyer domestique. Il se montre non-seulement plus doux, mais moins altier envers ses esclaves. Tout en les traitant avec l'autorité du maître, il y mêle je ne sais quelle nuance d'adoptive protection, je ne sais quel mélange de la sollicitude paternelle et de l'autorité seigneuriale, qui ne manque pas de charme pour ces ames qui n'ont jamais ressenti les supplices de l'orgueil humilié.

L'Européen qui apporte à Cuba les exigences raffinées de son pays, commence par témoigner pour le nègre esclave une pitié exaltée; il passe de là, sans transition, au mépris pour son ignorance, ensuite il s'impatiente de sa stupidité; et, comme le pauvre nègre ne le comprend pas, il finit par se persuader qu'un nègre est une sorte de bête de somme, et se prend à le battre comme un chameau. De tels procédés ne sont pas exclusivement le partage des

maîtres, ils sont aussi pratiqués par les domestiques européens qu'on amène à Cuba; leur orgueil, révolté à la vue de la domesticité dégradée jusqu'à l'esclavage, les rend insolens et cruels.

Néanmoins, ces inconvéniens ne sauraient être insurmontables. Mille préjugés ont été détruits par le temps et par la civilisation, mille difficultés aplanies par les progrès de la raison. Déjà un des plus riches propriétaires de l'île a formé il y a plusieurs années le projet d'établir une *sucrerie modèle,* exploitée seulement par des hommes libres. Mais, au moment où il fut question de faire venir un certain nombre de colons allemands pour cet objet, des difficultés soulevées par l'autorité le forcèrent à y renoncer. D'autres colons, que les ravages causés par le choléra parmi les nègres ont avertis du danger, commencent à faire travailler des hommes salariés, soit à la journée, soit à des prix convenus, mais seulement pour couper, rouler et charrier de la canne; cet essai, qui leur a réussi, trouvera des imitateurs, il ne faut pas en douter, surtout si l'on parvient à attirer dans la colonie des laboureurs allemands, gens paisibles et bons travailleurs.

Malheureusement la politique suivie jusqu'à ce jour a préparé les obstacles qui s'opposent maintenant à ce que le travail des hommes libres vienne remplacer celui des esclaves. Il faudrait que le système actuellement en vigueur fût modifié d'après les nouveaux besoins. Le gouvernement espagnol a toujours redouté pour ses états d'outre-mer le contact étranger, d'abord à cause de la jalousie des autres nations, ensuite par les inspirations d'une politique craintive, soupçonneuse et peu favorable aux idées libérales. Les pertes et les malheurs de l'Espagne ont dû faire disparaître depuis long-temps les sentimens d'envie qu'elle avait inspirés, et les innovations déjà opérées dans ses institutions promettent à sa colonie une réaction heureuse. Quoi qu'il en soit, l'Espagne ancienne, au lieu de favoriser l'introduction des colons de la métropole dans l'île de Cuba, craignant de se dépeupler elle-même, déjà épuisée d'hommes par les émigrations antérieures en Amérique et par tous les fléaux qui ont pesé tour à tour sur sa terre désolée, n'a guère donné à la colonie, jusqu'au commencement de ce siècle, d'autres recrues que quelques aventuriers qui fuyaient pour éviter la conscription, et un petit nombre de négocians qui, déjà enrichis sur ce sol, y fixaient leur domicile par reconnaissance.

On en était là, lorsque la révolution de Saint-Domingue éclata. Le développement de notre industrie attirait alors dans l'île un grand

nombre de nègres d'Afrique. Allumée chez nos voisins, la lave pouvait se précipiter sur nous et nous engloutir sous sa couche brûlante. D'un autre côté, les grandes et nouvelles théories françaises, répétées par l'écho des cortès de Cadix, et transmises dans nos villes par la presse, dans nos campagnes par des agens secrets, éveillèrent des idées et des sentimens inconnus jusqu'alors. Le mot *liberté* résonna dans la colonie, et plusieurs révoltes lui répondirent. A ce bruit, notre gouvernement comprit pour un moment tout le danger qui nous menaçait. C'était pendant l'administration de don Alexandro Ramirez, homme d'une haute vertu et d'un zèle infatigable pour le bien public. Sous son influence, on organisa une *junte d'encouragement* en faveur de la colonisation, seul moyen d'accroître la force de la caste blanche en face des hordes africaines, de conserver pour l'avenir la prospérité de la colonie et de détruire l'esclavage. Cette réunion de bons patriotes s'occupa d'abord avec zèle de sa mission. Les établissemens de *Nuevitas*, de *Santo-Domingo*, *Isla-Amelia*, *Fernandina*, et d'autres (1), furent offerts aux émigrans. Mais la nouvelle institution avait besoin d'argent : la junte en manqua, et ses efforts restèrent infructueux. Ses fonctions se bornent maintenant à figurer sur la *Guia de Forasteros* (Guide des Étrangers). Par un *decreto real* du 21 août 1817, les fonds provenant de la contribution sur les frais judiciaires furent destinés à encourager la colonisation; mais on ne tarda pas à leur donner un autre emploi, et les priviléges et franchises offerts aux nouveaux colons par le même décret n'ont pu porter aucun fruit. En attendant, les contrées destinées à recevoir la colonisation restent peuplées d'esclaves. Plus des deux tiers du territoire de cette île, si admirable de beauté et de jeunesse, condamnés à ne point connaître la main de l'homme, étalent encore en splendides forêts vierges, en lianes sauvages et solitaires, l'opulence de sa sève indomptée.

Sous le gouvernement absolu de Ferdinand VII, en 1817, M. de Pizarro étant ministre des affaires étrangères, l'Espagne conclut avec l'Angleterre le traité par lequel elle s'interdisait le commerce des esclaves, et concédait aux Anglais le droit de *visite*. En compensation des dommages qu'allaient éprouver les armateurs et les négocians espagnols, l'Angleterre accordait à l'Espagne soixante-dix mille livres sterling! sacrifice généreux en apparence, offert au culte de la liberté, mais qui, par sa magnificence même, décelait la véritable idole à

(1) Établissemens formés dans l'intérieur même de l'île.

laquelle il était consacré. Toutefois, cette somme, au lieu de recevoir sa destination, fut en partie dilapidée, et le reste employé à l'achat de plusieurs vaisseaux russes en fort mauvais état, qui, destinés à porter des troupes en Amérique pour combattre l'indépendance du Mexique et du Pérou, ne sortirent jamais du port de Cadix, et y pourrirent. Ce marché immoral et frauduleux fut conclu par l'entremise de M. N....., favori du roi, voué aux intérêts de la Russie. Plus tard, les Anglais désirèrent ajouter de nouvelles clauses plus rigoureuses au traité d'abolition, qui, comme nous l'avons déjà dit, était chaque jour violé ostensiblement. Ils insistèrent à plusieurs reprises auprès du gouvernement espagnol; jusqu'en 1834, leurs demandes furent éludées. A cette époque, M. Martinez de la Rosa devint ministre des affaires étrangères. L'Espagne avait besoin de ménager le gouvernement anglais, qui le premier se prêta au traité de la quadruple alliance, et qui, par son influence, pouvait lui être d'un puissant secours contre le prétendant. Les Anglais, profitant de cette circonstance, devinrent plus pressans. Entre autres exigences, ils demandèrent que les capitaines de bâtimens négriers arrêtés fussent jugés, soit par les lois contre la piraterie, soit par les lois anglaises : clause réciproque en apparence, mais seulement en apparence. L'Espagne, intéressée au commerce des esclaves, avait, depuis l'abolition de la traite, appuyé, sinon protégé, l'arrivée des bâtimens négriers dans ses colonies. Ainsi, ce droit de visite aussi arbitraire qu'humiliant pour notre marine marchande; ce droit, qui sert chaque jour d'excuse à des étrangers pour violer, sous le prétexte du moindre soupçon, le domicile maritime de l'Espagnol, et pour y commettre des actes illicites, violens, souvent des larcins; ce droit odieux et flétrissant aurait été enfin complété par celui de pendre ou fusiller, au gré du premier officier anglais de mauvaise humeur, tout Espagnol prévenu de faire le commerce des esclaves; et comme, sur cinq bâtimens, deux au moins sont confisqués sans motif suffisant, il en serait résulté que, sur cinq capitaines, deux auraient peut-être été condamnés injustement à mort.

Pour comprendre tout ce qu'il y a de révoltant dans ce *droit de visite*, il faudrait connaître la multitude de faits, de procès, de réclamations dont il est la source. Quelques mois avant mon arrivée à Cuba, un négociant catalan, après avoir fait sa fortune dans cette île, fréta un bâtiment; il s'embarqua pour retourner dans son pays avec sa famille et son trésor. A peine le navire se trouva-t-il hors du canal, qu'une croisière anglaise l'aborda. L'ayant visité, le commandant

anglais décida que, d'après la construction du navire, il était évidemment destiné à la recherche des nègres sur la côte d'Afrique. Était-il vraisemblable qu'un homme entreprît une telle expédition entouré de ses enfans, de ses chiens, de ses oiseaux, et de toutes ces innombrables bagatelles qui accompagnent le foyer domestique? Ces considérations, néanmoins, furent vaines; le navire, en attendant une décision ultérieure, fut confisqué, et, deux jours après, la famille dépouillée et désolée fut rejetée sur les côtes de Cuba.

Le gouvernement espagnol repoussa les deux propositions des Anglais contre les capitaines de bâtimens négriers, l'une comme cruelle, l'autre comme contraire à la dignité nationale; après de vifs débats, il fut convenu qu'une loi espagnole, rendue *ad hoc*, fixerait la peine réservée à ce genre de délit. Il ne convenait pas à l'honneur de la nation anglaise qu'un trafic, dont elle avait eu le monopole pendant plus d'un demi-siècle, fût qualifié de piraterie. Une autre question fort importante fut agitée à ce sujet. Le droit de visite et de prise une fois stipulé, il restait à décider ce que les Anglais feraient des nègres saisis : le premier traité n'avait rien précisé à cet égard. Embarrassés, et peut-être émus d'une sorte de pudeur, les Anglais n'osèrent pas d'abord en faire un emploi lucratif, mais ils s'avisèrent de les lâcher sur nos côtes, sous le nom d'*emancipados*, espérant apparemment que la présence des nègres libres exciterait l'émulation des nègres esclaves et les entraînerait à la révolte. Notre gouvernement réclama contre cet abus; les Anglais, au contraire, voulurent qu'il fût autorisé par une nouvelle clause ajoutée au traité. Le ministre espagnol refusa positivement d'y consentir.

Les cargaisons de nègres dits *émancipés*, déposées ainsi dans l'île sans autorisation légale, étaient livrées au gouverneur lui-même, qui les remettait à son tour à divers colons, moyennant la redevance annuelle d'une once d'or par tête. A l'expiration de la première année, ces nègres sont tenus de se présenter devant le gouverneur, qui, après s'être assuré qu'ils n'ont pas appris un état (ce qu'ils ne font jamais), les livre de nouveau au colon, et toujours pour deux années, d'où il résulte que leur sort est précisément celui de l'esclave, à cette exception près qu'ils manquent des soins et de la protection du maître. Ceux qui se chargent d'eux, n'étant pas intéressés à leur conservation, les soumettent à des travaux bien plus pénibles, et, la ressource de l'affranchissement leur étant interdite, leur esclavage devient éternel par le fait. Aussi, contre toutes les prévisions des Anglais, l'état d'*emancipado*, loin de séduire les esclaves, est-il

pour eux un sujet de mépris. Lorsqu'ils veulent adresser une injure à ceux qui portent ce titre, ils les apostrophent en leur disant : « Vous n'êtes que des *emancipados*. » Le sens du mot *liberté* n'est pas nettement compris par le nègre; il estime le bien-être matériel beaucoup plus que l'indépendance, ou peut-être a-t-il assez de bon sens pour s'apercevoir que le bienfait est dans la *chose* et non dans le *mot*, et que le sort qu'on veut lui faire ne vaut pas celui qu'on lui fait.

Aujourd'hui les Anglais, voyant le peu de succès de leurs plans, commencent à mettre à profit leurs captures nègres, soit en les vendant sous main, soit en les conduisant sur leurs pontons à la Trinité et ailleurs; là, les nègres captifs sont soumis à de pénibles travaux et à des privations telles, que le sort des esclaves de Cuba leur paraît très digne d'envie. Une partie de ces cargaisons est destinée à retourner en Afrique; mais, au lieu de rendre les nègres à leurs foyers, on les conduit dans les établissemens anglais des côtes africaines, que les négocians de cette nation, protégés par leur marine royale, remplissent de nègres *loués* pour vingt ou trente ans. Cette dernière condition, exemptant le maître de tout devoir envers le nègre, est mille fois pire que celle de l'esclave.

Le nombre d'esclaves de l'île, nombre qui s'élevait à 60,000 en 1763, était en 1791 de 133,559, et en 1827 de 311,051; la population des blancs, relativement aux hommes de couleur, était, en 1827, de 44 sur 56; et en 1832, sur 800,000 habitans, on en comptait déjà environ 500,000 de couleur. Depuis, et jusqu'en 1839, le nombre des nègres s'est considérablement accru, comparativement à celui des colons, et je ne crois pas me tromper en le portant aujourd'hui à plus de 700,000.

Bien que, dans leurs théories avouées, les autorités se montrent toujours favorables à la colonisation, elle n'est pas encouragée; et, si les étrangers qui abordent à Cuba sont reçus sans difficulté, on ne fait rien pour en attirer d'autres. Il est vrai que le plus grand nombre se compose d'Anglais et d'Américains du nord, et que les intérêts des uns et les principes politiques et religieux des autres ne sont nullement en harmonie avec le système adopté à Cuba : on y redoute encore plus l'augmentation de la force des blancs, aidée de leur intelligence, que la force numérique des nègres, que leur ignorance et leur stupidité rendent peu redoutables. Aussi, en négligeant la colonisation, tolère-t-on l'accroissement des esclaves.

Cette politique non-seulement est dépourvue de générosité, mais

elle est injuste et nuisible aux vrais intérêts de la métropole à laquelle l'île de Cuba est intimement attachée par les liens d'une race commune, par les mœurs, la religion, les habitudes et les sympathies. Que le gouvernement lui donne des preuves de sollicitude, il la trouvera fidèle. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il n'y a pas un habitant de la colonie qui, moyennant quelques salutaires modifications, ne préfère, soit par attachement, soit par la conscience de ses vrais intérêts, la domination de l'Espagne aux théories libérales, et plus encore au joug de toute autre puissance. D'ailleurs, ses habitans ont donné assez de preuves, en tous temps, de leur amour pour leurs frères d'Espagne, en prodiguant leurs trésors et leur sang pour les seconder dans les tristes débats que la métropole a soutenus. Il est temps que la mère-patrie y songe; c'est chose dangereuse pour elle-même de tenir la foudre trop long-temps suspendue sur la tête des colons. Si elle éclatait un jour, elle blesserait à mort la métropole en détruisant sa belle et fidèle colonie.

L'esclavage, à Cuba, n'est point comme ailleurs un état abject et dégradé ; l'esclave est à couvert des caprices ou des fureurs insensées du maître, et l'homme de couleur libre n'est pas dépouillé des droits et garanties du citoyen, parce qu'il a été vendu un jour. Nulle part la voix de la philosophie et de la raison n'exerce autant d'empire sur les préjugés du rang et de la fortune. Tandis que les républicains des États-Unis, tout en portant l'affectation de l'égalité jusqu'au cynisme, accablent la race de couleur d'un intolérable mépris, le Havanais, nourri dans le respect des classes aristocratiques, traite le mulâtre en frère, pourvu qu'il soit libre et bien élevé. Il n'est pas sans exemple de voir le sang indien ou africain circuler dans des veines bleues, sous une peau blanche, à la suite d'unions légitimes et avouées. On est surtout frappé de ces sortes de fusions dans l'intérieur de l'île, où les traits des habitans trahissent souvent leur origine indienne; il n'est pas rare qu'un léger reflet doré sur la peau ou que des cheveux épais et crépus révèlent le sang africain. Cette direction tolérante de l'opinion doit être attribuée aux lois éclairées et humaines, jadis accordées en faveur des nègres par le gouvernement de la métropole. Si la nation espagnole a été la première à encourager le commerce des esclaves, elle a été la seule qui ait songé à faire participer au bienfait des institutions européennes ces pauvres déshérités. C'est que nos lois relèvent d'une sainte inspiration, celle de la religion catholique; elle a développé la pieuse humanité de nos colons envers leurs esclaves; là se trouve la force immense qui a

seule pu dompter les préjugés de l'orgueil nobiliaire. L'Espagnol, profondément et sincèrement attaché à sa croyance, a subi cette influence dans ses lois comme dans ses mœurs, et c'est à l'application des préceptes d'humanité, de charité et de fraternité imposés par l'Évangile, que l'esclave doit ici la plupart des bienfaits qu'on lui accorde. Livrée à sa propre force, la philosophie a produit des actions héroïques, et fécondé des vertus éclatantes; elle n'est jamais parvenue à abaisser l'orgueil, et à faire éclore l'humilité; cet effort sublime était réservé au puissant levier du sentiment religieux.

Le mot *esclavage* ou *servitude* ne saurait avoir ici le même sens que dans les codes romains, où cette qualification équivalait à l'*exclusion de tout droit civil*, où l'esclave était un *homme sans état*, c'est-à-dire sans patrie et sans famille. Cette acception, bien que modifiée plus tard par les coutumes féodales, a toujours réduit à un état misérable les *esclaves* ou *serfs*, soit dans leurs rapports avec leurs *maîtres* ou *seigneurs*, soit dans leurs relations avec tout homme libre. A Cuba, grace à de bonnes lois et à la douceur des mœurs, l'esclave ne porte pas ce stigmate de réprobation, et il serait aussi injuste que faux de le confondre non-seulement avec l'esclave romain, mais même avec le vassal des temps féodaux. Par un rescrit royal (*real cedula*) du 31 mai 1789, le maître est obligé non-seulement de nourrir et de bien traiter son esclave, mais encore de lui donner une certaine instruction primaire, de le soigner s'il devient vieux ou infirme, et d'entretenir sa femme et ses enfans, quand même ces derniers seraient devenus libres. L'esclave ne doit être soumis qu'à un travail modéré, et seulement de *sol a sol*, c'est-à-dire pendant le jour, et à condition qu'il aura, dans le courant de la journée, *deux* heures de repos. Si l'un de ces points cesse d'être observé, l'esclave a le droit de présenter sa plainte devant le syndic procureur ou *protecteur* des esclaves, désigné par la loi comme son avocat; la plainte étant fondée, le syndic peut obliger le maître à vendre l'esclave, et l'esclave a le droit de se chercher un maître ailleurs; si enfin l'intérêt ou la vengeance portent le maître à demander un trop haut prix, le syndic procureur fait nommer deux experts qui estiment l'esclave à sa juste valeur. Si la plainte n'est pas fondée, il est rendu à son maître. Il est défendu d'infliger des peines corporelles aux esclaves, à moins de fautes graves, et même, dans ce cas, le châtiment est borné par la loi. Cette cruelle condition nous révolte, elle est pourtant d'une impérieuse nécessité, le nègre étant accoutumé à cette rigueur dès sa naissance en Afrique; soit habitude, soit qu'il ne sente pas le poids moral de cette igno-

minie, il ne la mesure que par la douleur. Aussi sa répugnance au travail et son indolence ne cèdent-elles qu'à la contrainte, qui, d'ailleurs, semble bien plus révoltante aux hommes nés dans les pays civilisés, et pour qui les idées de dignité et de flétrissure ont un sens. Le soldat anglais n'a-t-il pas à supporter *the flogging*, le soldat allemand la *schlag*, et le matelot français les *coups de corde* et la *bouline?* Revenons à nos pauvres nègres. Si le maître frappe son esclave plus rigoureusement que la loi ne le permet, et qu'il y ait contusion ou blessure, le syndic procureur dénonce le coupable devant les magistrats, et demande, au nom de son client, l'application de la peine. Alors le maître devient responsable devant le tribunal, et l'esclave offensé est revêtu par la loi de tous les droits de l'homme libre.

L'esclave romain ne pouvait rien posséder; tout, chez lui, appartenait à son maître. A Cuba, par la *real cedula* de 1789, et, ce qui est à remarquer, par la coutume antérieure à cette disposition légale, tout ce que l'esclave gagne ou possède lui appartient. Son droit sur sa propriété est aussi sacré devant la loi que celui de l'homme libre; et si un maître, abusant de son autorité, essayait de le dépouiller de son bien, le procureur fiscal exigerait la restitution. Mais un droit encore plus précieux, et qui n'existe dans aucun code connu, est accordé aux esclaves de Cuba : c'est celui de *coartacion*. Cette loi doit encore son origine aux anciennes mœurs des propriétaires et à leur charité naturelle. Non-seulement l'esclave, aussitôt qu'il possède le prix de sa propre valeur, peut obliger son maître à lui donner la liberté; mais, faute de posséder la somme entière, il peut forcer ce dernier à recevoir des à-comptes, au moins de cinquante piastres, jusqu'à l'entier affranchissement. Dès la première somme payée par l'esclave, son prix est fixé, il ne peut plus augmenter. La loi est toute paternelle; car l'esclave, pouvant se libérer par petites sommes, n'est pas tenté de dépenser son pécule à mesure qu'il le gagne, et, par ce moyen, son maître devient pour ainsi dire le dépositaire de ses épargnes. Et puis l'esclave ne se décourage pas, dans ses modestes chances de gain, devant la perspective d'une trop grande somme à réunir; il croit plus rapproché le but de ses espérances, puisqu'il peut l'atteindre par degrés. Il y a plus (et ceci est un bienfait dû non à la loi, mais au maître, et consacré par la coutume), aussitôt qu'un nègre est *coartado*, il est libre de demeurer hors de la maison du maître, de vivre à son compte et de gagner sa vie comme il l'entend, pourvu qu'il paie un salaire convenu,

et proportionné au prix de l'esclave; en sorte que, du moment où celui-ci a payé les premières cinquante piastres, il acquiert autant d'indépendance qu'en aurait un homme libre, tenu, moyennant arrangement, à payer une dette à un créancier.

Il est à remarquer que plusieurs de ces lois étaient indiquées d'avance par les coutumes libérales des colons de Cuba. Guidés par un sentiment paternel, ils encouragent et facilitent l'affranchissement de leurs esclaves; et ce résultat est plus fréquent qu'on ne le pense. Indépendamment de la loi de *coartacion*, le nègre a plusieurs moyens d'acquérir de l'argent. Dans les habitations, chaque nègre a la permission d'élever de la volaille et des bestiaux, qu'il vend au marché à son profit, ainsi que les légumes qu'il cultive en abondance dans son *conuco*, ou jardin potager. Ce terrain est accordé par le maître et attenant au *bojo*, ou chaumière. Les dimanches et les soirs, à la brune, l'esclave, après avoir rempli sa tâche, se livre à ce soin, qui se réduit, sur une terre promise, à semer et à recueillir. Souvent telle est son indolence, qu'il faut les instances du maître pour le décider à profiter de ce bienfait. La loi française, bien plus sévère que la nôtre, refusait à l'esclave, avec le droit de propriété, la faculté de vendre, et, ce qui paraît d'une rigueur inouie, il ne pouvait disposer de rien, même avec la permission de son maître, sous peine du fouet pour l'esclave, d'une forte amende contre le maître, et d'une amende égale contre l'acheteur (1).

Les nègres et négresses destinés au service intérieur de la maison peuvent employer leur temps libre à d'autres ouvrages pour leur propre compte; ils profiteraient davantage de cette faveur s'ils étaient moins paresseux et moins vicieux. Leur désœuvrement habituel, l'ardeur du sang africain, et cette insouciance qui résulte de l'absence de responsabilité de son propre sort, engendrent chez eux les mœurs et les habitudes les plus déréglées. Ils se marient rarement : à quoi bon? Le mari et la femme peuvent être vendus, d'un jour à l'autre, à des maîtres différens, et leur séparation devient alors éternelle. Leurs enfans ne leur appartiennent pas; le bonheur domestique ainsi que la communauté des intérêts leur étant interdits, les liens de la nature se bornent chez eux à l'instinct d'une sensualité violente et désordonnée. Une pauvre fille devient-elle grosse, le maître, s'il a des scrupules, en est quitte pour infliger au nom de la morale une punition à la délinquante et pour garder le négrillon chez lui. Presque

(1) Voir le code noir, pag. 10, chap. XVIII.

toujours la mère seule est châtiée. La peine à laquelle elle est ordinairement condamnée, et qui lui est le plus sensible, c'est l'exil à la sucrerie pendant des mois, et, en cas de récidive, pendant des années. On commence par faire avouer à la coupable sa faute, à genoux, et, après qu'elle a demandé pardon à Dieu et à son maître, on lui rase la tête; on la dépouille de ses vêtemens de ville, qui sont aussitôt remplacés par une chemise de grosse toile et un jupon de *listado* (1). Montée sur une mule, elle est expédiée avec la *requa* (2) qui apporte les provisions de la semaine à la sucrerie. Là, bien que munie d'une recommandation charitable de la *señora* pour le *mayoral* (3), elle est soumise aux travaux de l'habitation. Cette punition ne corrige ni la coupable ni ses compagnes, bien moins encore les complices, et la race continue à croître et multiplier comme il plaît à Dieu (4).

Tandis que cela se passe ainsi dans une partie de l'île, par un contraste de mœurs et de principes digne de remarque, dans un grand nombre d'habitations l'esclave reçoit une récompense pour chaque enfant légitime ou non qu'elle met au monde; on lui donne même la liberté si elle parvient à en produire un certain nombre. Cette prime d'encouragement, fort contraire aux bonnes mœurs, est favorable à l'accroissement de la race et améliore le sort des négresses. A peine sont-elles enceintes qu'on les exempte de tout travail pénible; elles sont nourries plus délicatement et ne reprennent leurs occupations habituelles que quarante jours après leur délivrance. J'ai vu en France, dans les campagnes, de malheureuses jeunes femmes, dans les derniers mois de leur grossesse, passer, sous le poids des chaleurs de la canicule, des journées entières courbées, moissonnant à la faucille! Pour l'ouvrier libre, le jour sans travail est un jour sans salaire, et l'existence d'une pauvre famille dépend souvent du travail de son chef. Mais si un instant, las de cette peine dure et incessante, accablé sous le poids d'une vie chargée d'amertume et

(1) Espèce d'étoffe grossière.

(2) Caravane de mules attachées par la queue et portant les provisions et les paquets, de la ville à la campagne.

(3) Chef et directeur des travaux des nègres esclaves; on le choisit toujours parmi les blancs.

(4) Le code noir, dont nous avons signalé plus haut la barbarie à plusieurs égards, contient cependant quelques règlemens très humains et très moraux : tel est l'article 47, qui prohibe la vente séparée du mari et de la femme esclaves, et l'article 9, qui condamne l'homme libre, ayant des enfans d'une négresse, à l'amende et à la perte de l'esclave et des enfans, à moins qu'il n'épouse la femme esclave.

de responsabilité, il s'arrête pour reprendre haleine, la misère fond sur lui et sur les siens, le presse, l'étouffe et l'accable. L'esclave ici, objet de la pitié exaltée des Européens, léger d'avenir et d'ambition, tranquille, insoucieux, vit au jour le jour, se repose sur son maître du soin de sa conservation, et, s'il est affligé d'une infirmité à vingt ans, voit son existence assurée, fût-il destiné à vivre un siècle.

Une des sources de profit du nègre est le vol. Il est rare d'en trouver de fidèles, et, pour des gens dépourvus de principes, la raison est toute simple, c'est l'impunité. Un maître dépouillé par son esclave se garderait bien de le livrer à la justice, convaincu qu'il est d'en être pour l'argent volé, pour son nègre, et pour les frais du procès. Aussi se borne-t-il à fustiger le coupable, qu'il garde chez lui. Le voleur recommence le lendemain; mais si, avant qu'on s'aperçoive du larcin, il l'emploie à son affranchissement, il est libre devant la loi, quand même il serait convaincu du vol, quand même il aurait avoué sa faute un instant après l'avoir commise. On le contraint seulement à payer, avec le produit de son travail, la somme volée. Outre ce moyen illicite de racheter leur liberté, les noirs en ont un autre dans les gratifications d'argent qu'ils reçoivent, à tout propos, de leur maître, du *niño*, de la *niña* (1), des parens, des amis de la maison; et comme les familles sont nombreuses, que, la chaleur étant extrême, tout est ouvert, partout on les rencontre sur ses pas. *Mi amo, un rea pa tabacco! — Niña, do rea pa vino!* (Maître, un réal pour du tabac! — Mademoiselle, deux réaux pour du vin!) En disant cela, ils avancent une main, se grattant l'oreille de l'autre, et vous montrent leurs blanches dents avec un regard doux et suppliant qui vous fait venir le sourire sur les lèvres, quelquefois les larmes aux yeux, et toujours porter la main à la bourse.

Le nègre *carabali* est le plus économe, et s'affranchit en peu de temps. Il n'est pas rare qu'un esclave qui garde ses épargnes se trouve en mesure de se racheter deux ou trois ans après son arrivée d'Afrique. Mais souvent il préfère l'esclavage, et dépose son argent entre les mains de son maître; s'il essaie de la liberté, bientôt le repentir le saisit, et il revient près du maître, qu'il supplie de le reprendre. J'ai vu, il y a peu de jours, un ancien esclave de mon oncle qui s'était racheté il y a environ un an. Il était venu voir son maître, et se repentait amèrement de l'avoir quitté : des larmes brillaient dans ses yeux. « J'étais bien ici, disait-il, *mi amo* me donnait

(1) Fils et fille de la maison.

tous les ans deux habillemens complets, un bonnet, un madras, *una fresada* (couverture), il me nourrissait bien, et, quand je devenais malade, il me faisait guérir. Maintenant, il me faut de l'argent pour tout cela; si je le gagne, on ne me paie pas comptant; si je suis souffrant, il faut que je travaille comme si je me portais bien, et, si je suis obligé de m'aliter, le médecin emporte le fruit de ma peine! *Io fui un caballo de libertar me!* (J'ai été un cheval de m'affranchir). »

Une fois le nègre affranchi et hors de la maison, il est rare que le colon consente à le reprendre chez lui, surtout si le *liberto* a fait partie des esclaves de l'habitation. L'indépendance, jointe à l'ignorance et à la paresse, ne tarde pas à développer chez lui des vices dont l'exemple serait à redouter pour ses compagnons. Il est en général recéleur, et, comme un des penchans dominans des nègres est le vol, il s'y abandonne davantage à mesure qu'il rencontre plus de facilité à le cacher. Le *liberto* a le droit de sortir de l'habitation quand il veut, et il en profite pour aller vendre, dans les villages voisins, le fruit des larcins de ses camarades. Quelquefois il donne asile à l'esclave fugitif; dans ce cas, on le condamne d'abord à deux, puis à trois mois de prison, et, s'il y a récidive, à six mois, sans que la punition puisse jamais dépasser ce terme. Comparez à ce châtiment la peine infligée jadis, en pareil cas, par la loi française : « Les affranchis ou nègres libres qui auront donné retraite, dans leur maison, aux esclaves fugitifs, seront condamnés, par corps, envers le maître à une amende de 30 livres par chaque jour de rétention, et faute, par lesdits nègres affranchis ou libres, de pouvoir payer l'amende, ils seront réduits à la condition d'esclaves, et vendus. Si le prix de la vente dépasse l'amende, le surplus sera délivré à l'hôpital! » Et comme la somme exigée était exorbitante et hors de tout rapport avec la pauvreté habituelle de l'affranchi, il payait toujours sa faute de sa liberté. Ainsi, un acte charitable était puni, sous la loi française, par la ruine, par la perte de la liberté et par l'exhérédation de la famille entière. Il faut avouer que, dans nos colonies, les lois de l'humanité ont été mieux observées que dans celles de la France.

Toutefois, le *liberto* n'a que rarement l'occasion d'accueillir sous son toit le nègre marron; celui-ci préfère au foyer de l'affranchi la savane solitaire. L'herbe haute et touffue, enlacée aux buissons gigantesques de la *caña-brava* (1), lui offre un asile beaucoup plus sûr; ou

(1) Espèce de jonc gigantesque qui s'élève jusqu'à cinquante pieds de haut en bouquets de deux ou trois cents tiges.

bien, réfugié sur les montagnes, il choisit sa demeure au fond des forêts vierges. Là, protégé par les remparts impénétrables des arbres séculaires, abrité par les amples rideaux des lianes sauvages, il défie l'autorité du maître, la rigueur du mayoral et la dent meurtrière du chien. Lorsqu'il se sent harcelé de trop près, il cherche une retraite au fond des cavernes, ossuaires solennels, dépositaires fidèles des tristes reliques d'une race infortunée (1). Mais bientôt la faim et le désespoir l'obligent à se jeter de nouveau dans les campagnes, préférant cette vie vagabonde et périlleuse au joug du travail. Néanmoins, si l'heure du repentir arrive, il implore l'assistance d'un *padrino* (2) qui le ramène au bercail; moyennant quoi le maître pardonne sans qu'il s'ensuive punition. Le fugitif est-il pris par la force ou se trouve-t-il en récidive, on se borne à lui mettre les fers aux pieds pour l'empêcher de recommencer; la justice ne s'en mêle pas.

Voici quelle était la peine infligée au marronage dans le code noir: « L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à dater du jour où son maître l'aura dénoncé à la justice, aura les *oreilles coupées* et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule; s'il y a récidive pendant un autre mois, il aura le *jarret coupé*, et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule; et la troisième fois il sera puni de mort! » Le cœur se révolte, les entrailles frémissent à l'idée de ces tortures insensées et cruelles. Certes, si la révolte de Saint-Domingue fut le résultat des principes proclamés par les apôtres de la révolution française, le code noir en avait préparé les voies par des rigueurs qui, chez une nation aussi éclairée que généreuse, semblent à peine croyables.

Mais, si la législation française fut sévère et dure, la loi anglaise est encore plus acerbe et plus inhumaine. Chose remarquable, plus les nations sont gouvernées par des institutions libérales, plus elles resserrent le collier de fer qui opprime leurs esclaves. On dirait que le besoin de domination et l'orgueil humain, comprimés par des lois équitables, cherchent à reprendre leur essor aux dépens de la race asservie. L'Espagne, avec son gouvernement absolu, est la seule nation qui se soit occupée d'adoucir le sort du nègre; l'humanité de nos colons envers leurs esclaves rend la vie matérielle de ces derniers plus heureuse, sans aucun doute, que celle des journaliers français,

(1) Les ossemens des indigènes qu'on a trouvés épars dans les plaines et les forêts, ont été déposés dans ces cavernes profondes, situées dans plusieurs parties de l'île.

(2) Parrain.

tandis que les Anglais et les Américains du Nord abreuvent les nègres de dégoût et de douleur par leurs cruels traitemens, par leur méprisant orgueil. Ils défendent à leurs esclaves de se chausser, et, pendant qu'on voit chez eux, comme dans les colonies françaises, ces malheureux marcher les pieds nus et souvent ensanglantés, pendant que de sveltes petites filles, aux luisantes épaules de cuivre, parées de tous les charmes de la jeunesse, mais honteuses (tant l'instinct féminin éclaire l'ignorance), osent à peine avancer leurs petits pieds sur le bord de leur courte jupe, on voit nos heureuses et insouciantes *chinas* (1) étaler coquettement sous les rayons du soleil, au bout de leurs jambes d'ébène, un élégant soulier de satin blanc.

La plupart des esclaves réservés au service intérieur des maisons sont nés dans l'île; on les appelle *criollos* (2). Leur intelligence est plus développée que celle des Africains, et leur aspect franc et familier. Ils mènent une vie douce et sont fort indolens, d'où il résulte qu'il faut soixante ou quatre-vingts nègres pour mal faire le service intérieur d'une maison qui serait bien tenue par six ou huit domestiques d'Europe. Il y a quelques années, par fraude ou par violence, deux fils d'un cacique furent enlevés et amenés ici par un bâtiment négrier portugais. On les vendit. Peu de temps après, une ambassade de *Couloumies* tatoués et habillés de plumes de couleur aborda dans l'île. Ils venaient de la part de leur chef réclamer auprès du gouverneur les deux princes enlevés. Le gouverneur consentit sans difficulté à leur départ; mais les jeunes gens refusèrent de quitter Cuba, où ils jouissaient, disaient-ils, d'un bonheur qu'ils n'avaient jamais goûté dans leur pays. Ainsi, l'état de prince en Afrique ne vaut pas celui d'esclave dans nos colonies.

Ceci ne veut pas dire que l'esclavage soit un état désirable: Dieu me préserve de le penser! Je me borne seulement à tirer de ce fait une conséquence incontestable; c'est que les bienfaits de la civilisation et des bonnes institutions corrigent même l'esclavage, et le rendent préférable à l'indépendance dépouillée de tout bien-être matériel, et toujours exposée au caprice et à la brutalité du plus fort. L'exemple que je viens de citer n'est pas unique. J'ai vu à l'établissement gymnastique de Cuba un jeune nègre, fils d'un chef riche et redoutable,

(1) On appelle ainsi les filles des négresses et des blancs.

(2) Les nègres nés dans l'île sont désignés par ce nom, et leurs enfans par celui de *rellollos*, ce qui équivaut à un titre de noblesse entre eux. Où la vanité va-t-elle se nicher?

vendu jadis aux marchands européens par les ennemis de son père. Depuis que celui-ci a découvert la demeure de son fils, il envoie régulièrement tous les six mois des émissaires pour lui persuader de revenir près de lui. On n'a pas encore réussi à l'y faire consentir. En attendant, et poussé par l'instinct de sa nature primitive, il dompte en amateur les chevaux destinés au manége de la ville.

Les esclaves employés aux labeurs de la campagne sont tous *bozales*, et peuvent à peine s'exprimer dans notre langue. Leurs traits sont doux, et leur physionomie stupide. La fabrication du sucre, la plus pénible de leurs tâches, est loin de l'être autant que la plupart des travaux mécaniques en Europe. Cette fabrication devient d'ailleurs chaque jour moins laborieuse par l'application de nouvelles machines et de nouveaux instrumens qui la simplifient. Quant à la main-d'œuvre agricole, elle exige peu de soins sur une terre qui ne demande aucune préparation, et où le plant de la canne conserve sa sève jusqu'à trente ans, sans qu'on ait besoin de le renouveler. Les paysans de Cuba, ou *Quagiros*, la cultivent comme les fruits et les légumes, pour la vendre au marché.

Un fait m'a frappée. Toutes les fois que j'ai vu le nègre chargé du même travail que le journalier européen, et que j'ai comparé les deux labeurs, j'ai trouvé, chez le premier, effort, fatigue, accablement, et chez l'autre gaieté, vigueur et courageuse intelligence. D'où vient ce désavantage de la race africaine, si elle est, comme on le dit, plus forte que la nôtre? Faut-il l'attribuer au climat? Mais les nègres sont nés sous le soleil brûlant d'Afrique. Est-ce à leur stupide ignorance, qui augmente les difficultés du travail, ou à l'indolence, qui les endort? Toutes ces causes peuvent y contribuer; néanmoins la première, la plus influente de toutes, c'est le peu d'habitude que le nègre a contracté du travail. Quelque robuste et bien constitué qu'il soit, il ne peut vaincre ce désavantage. Il est apte à courir, à sauter, à dompter les animaux sauvages; mais il répugne au travail régulier, pratique, pacifique, fruit de la civilisation et des bonnes institutions. Ses violens exercices une fois accomplis, la fureur de ses passions une fois calmée, il ne tarde pas à retomber dans la plus stupide indolence. De là ces traitemens sévères, ces condamnables rigueurs des *mayorales*, quand ils veulent contraindre les nègres à un travail régulier.

Néanmoins, à la surveillance près, le travail des nègres est, dans la colonie de Cuba, aussi modéré, aussi réglé, que celui des journaliers de campagne en France. A cinq heures du matin, le *mayoral*

frappe à la porte des *bojios*, et chacun de se lever et d'accourir au *batey* (1). Là on distribue le travail de la journée, et les nègres partent, conduits par le *contra-mayoral*, ou sous-chef. A huit heures, on leur porte un déjeuner composé de viande et de légumes. A onze heures et demie, au son de la cloche, ils se rendent de nouveau au *batey;* là on leur distribue une ration de viande déjà cuite, pour leur épargner de la peine pendant les deux heures de leur repos. Ils l'emportent dans leur *bojio*, où ils préparent un ragoût abondant mêlé de force bananes, et assaisonné d'*ajonjoli* (2); puis ils ont de la *zambumbia* (3) à discrétion. A deux heures, la cloche les rappelle au travail jusqu'à six heures. En rentrant, ils apportent de l'herbe pour les bestiaux, et se rendent au *batey* au son de l'*Angelus*. Là, ils font à genoux la prière du soir, toujours sous la surveillance du mayoral. C'est un spectacle grand, touchant et étrange. Quatre cents esclaves prosternés prient l'Éternel à haute voix, sous l'ombrage d'arbres séculaires, en face de cette superbe nature, dorée par les derniers rayons du soleil des tropiques. A ces éclatans et sauvages accens, lancés dans les airs, on sent le cœur se prendre d'une terreur secrète. Une voix profonde semble vous dire : « Toutes les captivités se ressemblent, » et l'on est tenté de joindre sa prière à la prière commune, en s'écriant comme les enfans d'Israël : « Seigneur, quand sècheras-tu nos larmes? quand serons-nous délivrés? » Après l'*Angelus*, les nègres rentrent chez eux, font encore un repas, et se reposent jusqu'au lendemain matin. Comme on le voit, l'ordre du travail diffère peu de celui des laboureurs en France, et, si l'esclave est surveillé plus sévèrement, il est sans contredit mieux nourri.

L'époque de la *molienda* (4) est la plus laborieuse, mais aussi la plus désirée. C'est le moment de miséricorde; le maître est là, près des esclaves, qui les écoute, leur fait grace, s'ils ont mérité punition, et réprime le *mayoral*, toujours âpre et inexorable dans ses rigueurs. Mais leur plus redoutable adversaire est le *contra-mayoral*, esclave comme eux, et par cela même dur et souvent cruel envers ses compagnons, surtout si tel ou tel nègre mis à ses ordres a fait partie jadis de quelque tribu ennemie de la sienne. Alors il devient féroce, implacable, par esprit de vengeance; il harcèle sans cesse sa victime, il ne lui accorde ni repos ni quartier; la communauté de leur destinée, au

(1) Grand espace de terrain formant le centre des bâtimens de la sucrerie.
(2) Sorte de graine piquante et aromatique, qu'ils aiment avec passion.
(3) Jus de la canne fermenté.
(4) On désigne ainsi l'élaboration du sucre.

lieu de calmer sa haine, l'irrite; il profiterait volontiers de sa situation pour exterminer son ennemi vaincu, si ce dernier ne se trouvait placé sous la protection du maître.

Malgré la robuste constitution des nègres, ils sont sensibles aux impressions atmosphériques; la chaleur et le froid leur causent de subites et graves indispositions. Ce serait une curieuse et triste énumération que celle des nègres qui périssent tous les ans, soit par les souffrances qu'on leur fait subir pour les transporter en fraude d'Afrique, soit par toute autre cause. L'observation a prouvé que, malgré les dangers de la fièvre jaune, la mortalité des blancs est beaucoup plus faible proportionnellement que celle des nègres. M. de Saco (1) évalue celle-ci, année commune, à 10 sur 100, ce qui paraît exorbitant de prime abord, et ce qui pourtant est loin d'être exagéré.

Si les Africains n'avaient à lutter, dans l'île de Cuba, que contre l'excès de la chaleur, ils auraient, vu l'analogie des climats, un avantage incontestable sur les ouvriers blancs; mais diverses circonstances détruisent cet avantage. Peu importe que la chaleur incommode moins les nègres que les blancs, si, en arrivant à la Havane, ils ont à souffrir d'autres privations, d'autres douleurs. Sans parler des maladies qui leur sont propres et qui exigent tous les soins des colons pour les conserver, une multitude presque innombrable de nègres périssent dans les traversées et dans les *barracones*, notamment depuis la prohibition de la traite. Avant cette époque, les bâtimens négriers étaient soumis à une surveillance sévère de la part de la police militaire; on vaccinait les nègres à leur arrivée, on soignait les malades, et, si la maladie était contagieuse, on les mettait en quarantaine. Ces excellentes mesures engageaient les capitaines à traiter les nègres avec plus de soin pendant la traversée, et la mortalité était moins considérable. Mais, depuis l'abolition de la traite, le contrebandier négrier, ne songeant qu'à profiter du danger auquel il s'expose, entasse au fond de ses cachots mobiles autant de malheureux qu'ils peuvent contenir, et, après de longs jours et de longues nuits, il arrive au port avec une faible partie de sa cargaison, accablée, mourante, et souvent attaquée de la peste. Alors, jetée sur de solitaires rivages, elle reste sans secours, jusqu'à ce que la maladie et la mort s'en em-

(1) Patriote éclairé, qui a écrit et publié plusieurs ouvrages remarquables, commerciaux, politiques et scientifiques, notamment *mi primera pregunta*, *Examenes analitico-politicos*. Plusieurs des renseignemens que je reproduis ici sont puisés dans les ouvrages de ce publiciste.

parent. A ces calamités il faut ajouter les superstitions religieuses et l'influence qu'exercent leurs sorciers et leurs devins sur l'esprit de ces infortunés; on les voit souvent ou se suicider, ou succomber à ces pratiques secrètes et infernales exigées par les affreux mystères de leur *obeah*.

Le plus redoutable fléau pour les Africains, c'est le *choléra*. On ne saurait imaginer les ravages que ce mal a exercés dans nos campagnes. Dans certaines habitations, il a enlevé les deux tiers des esclaves en huit jours, tandis que des infirmiers blancs et leurs maîtres, ne quittant pas les hôpitaux, donnaient des soins assidus aux nègres attaqués de la maladie, sans en être eux-mêmes atteints.

Ces élémens de destruction concourent à rendre la mortalité des nègres plus considérable que celle des blancs. Le colon jouit pendant la traversée de soins assidus et d'une nourriture saine; une fois débarqué, il prend toute sorte de précautions pour s'accoutumer au climat, il ne travaille que modérément et à ses heures. On a cherché à répandre dans l'esprit des Européens des craintes exagérées sur les dangers de la fièvre jaune; c'est à tort. Cette maladie est maintenant tellement connue, que, si on ne la néglige point à son origine, elle n'est pas plus à craindre qu'une courbature ou un refroidissement. Tout créole sait la guérir; d'ailleurs, elle ne règne que pendant les mois de la canicule. La plupart des étrangers qui abordent dans l'île à cette époque de l'année n'en sont pas atteints, et ceux qui le sont succombent rarement, surtout s'ils veulent se soumettre à un sage régime hygiénique, et s'éloigner des côtes pendant les premiers mois de leur séjour dans l'île; le danger n'est réellement à redouter que dans l'étroit rayon de deux ou trois lieues sur le bord de la mer. De fréquens exemples viennent à l'appui de cette observation. Un séjour à *Guana-Bacoa*, petite ville située à une demi-lieue du côté opposé à la baie de la Havane, suffit même pour éviter la maladie : circonstance d'autant plus importante, que, les sucreries étant pour la plupart éloignées de la mer, les colons qui se destinent aux travaux agricoles se trouvent en toute sûreté. Les preuves de la bonté de notre climat et de son influence salutaire sur les étrangers sont nombreuses. Les îles Canaries ne nous envoient-elles pas des cargaisons d'hommes accablés par la fatigue, après de longues traversées, et souvent à l'époque des plus fortes chaleurs? Eh bien! le nombre de ceux qui succombent est infiniment plus faible que celui des Africains; pourtant, les uns et les autres sont non-seulement soumis aux rigueurs du climat, mais aussi aux travaux agricoles. Indépendam-

ment de ces exemples, une foule d'Européens et d'Américains du Nord vivent parmi nous, appelés par le commerce et l'appât des richesses. Beaucoup habitent la Havane, même pendant toute l'année. Les étrangers peuvent donc sans crainte venir cultiver nos campagnes vierges, qui leur offrent des trésors inappréciables et non exploités.

La douceur du colon de Cuba pour son esclave inspire à ce dernier un sentiment de respect qui approche du culte. Ce dévouement de l'esclave est sans bornes; il assassinerait l'ennemi de son maître, dans la rue, en plein jour, aux yeux de tous; il périrait pour lui sous la torture sans sourciller. Le maître est pour l'esclave la patrie et la famille; l'esclave porte le nom du maître, reçoit ses enfans quand ils viennent au monde, les nourrit de son lait, les sert avec adoration dès leur plus tendre enfance, et, lorsque la maladie arrive, veille son maître nuit et jour, lui ferme les yeux à sa mort, puis se traîne par terre, pousse d'affreux hurlemens, et, dans son désespoir, se déchire la peau de ses ongles. Mais, si quelque âpre ressentiment s'éveille dans son âme, la férocité du sauvage reparaît; il est ardent dans sa haine comme dans son amour. Sa fureur vengeresse n'a presque jamais pour objet son maître. Lorsqu'une révolte n'est pas provoquée par les étrangers, ce qui est rare, c'est l'irritation contre le *mayoral* qui l'excite.

Voici un fait qui prouve la puissance morale du maître sur l'esprit de ces sauvages. Peu de mois avant mon arrivée, les nègres de la sucrerie d'un de mes cousins, don Raphaël, se révoltèrent; c'était un nouvel établissement. Les esclaves, récemment arrivés d'Afrique, étaient presque tous de nation *Couloumie* (1), c'est-à-dire, assez bons travailleurs, mais violens, irascibles, et prêts à se pendre à la moindre contrariété. Cinq heures du matin venaient de sonner, le jour commençait à paraître; Raphaël était parti depuis une demi-heure pour une autre de ses propriétés, et laissait, encore livrés au sommeil, ses quatre enfans et sa femme grosse. Tout à coup Pepyia (c'est le nom de cette dernière) s'éveille en sursaut, au bruit d'horribles vociférations accompagnées de pas précipités. Effrayée, elle sort de son lit, et, ouvrant le vasistas, aperçoit tous les nègres de la sucrerie qui se dirigeaient en désordre vers son habitation. Bientôt ses enfans arrivent, pleurent, s'attachent à elle, et poussent des cris. Elle n'avait que des esclaves à son service, et croit sa perte certaine. Mais à peine avait-elle eu le temps de recueillir ses idées, qu'une de

(1) *Couloumie*, tribu d'Afrique.

ses négresses entra chez elle : « Niña, n'ayez pas peur, lui dit-elle, nous avons tout fermé, et Miguel est allé chercher le maître. » Ses compagnes, qui l'avaient suivie, entourent leur maîtresse. Les séditieux avançaient toujours, traînant une sorte de lambeau ensanglanté qu'ils se passaient de main en main, en poussant des sifflemens aigus comme les serpens du désert. « C'est le corps du mayoral! » s'écrièrent à la fois les négresses qui, toujours groupées autour de Pepyia, tâchaient de calmer ses alarmes, tandis que les nègres, dès le commencement de la révolte, couraient la campagne, à la recherche de leur maître. Les révoltés étaient déjà presque aux portes de la maison, lorsque Pepyia aperçoit par le vasistas le *quitrin* (1) ou voiture de son mari, qui s'avançait rapidement. La pauvre créature, qui jusque-là avait attendu la mort avec courage à côté de ses enfans, faiblit à la vue de son mari, sans armes, et venant droit vers ces furieux; elle s'évanouit..... Cependant Raphaël arrivait de front sur les esclaves enivrés de sang et tous armés. Il s'arrête en face d'eux, met pied à terre, et sans prononcer un mot, le regard sévère, du geste seul, il leur indique *la casa de purga* (2)..... Les esclaves cessent aussitôt leurs vociférations, lâchent le corps du mayoral, et traînant le *machete* (3), la tête basse, se pressent, se poussent et rentrent atterrés! On aurait dit qu'ils voyaient dans cet homme désarmé l'ange exterminateur.

Quoique la révolte eût cédé un moment, Raphaël, qui en ignorait la cause, et qui n'était pas rassuré sur les suites, voulut profiter de cet instant de calme pour éloigner sa famille du danger. Le *quitrin* ne pouvait contenir que deux personnes; il eût été imprudent d'attendre qu'on préparât d'autres voitures. On y transporta donc Pepyia, qui commençait à reprendre ses sens, et on plaça les enfans comme on put. Ils allaient partir, lorsqu'un homme percé de coups, mourant et méconnaissable, se traînant sous une des roues du *quitrin*, s'efforça d'y monter, et se cramponna sur le marche-pied. On lisait sur son visage pâle les signes du désespoir et les symptômes avant-coureurs de la mort; la terreur et l'agonie se disputaient ses derniers momens. C'était le *majordome* blanc assassiné par les nègres, qui, après avoir échappé à leur férocité, faisait ses derniers efforts pour sauver un souffle de vie. Ses plaintes, ses prières étaient déchirantes. C'était pour Raphaël une cruelle alternative que de repousser les

(1) Voiture du pays, fort légère et commode.

(2) Le bâtiment où on épure le sucre.

(3) Arme des nègres, qui a quelque analogie avec le yataghan des Turcs.

supplications d'un mourant, ou de le jeter sur ses enfans tout dégouttant de sang et de fange! La pitié l'emporta. On l'attacha à la hâte sur le devant de la voiture et on partit....

Tandis que ceci se passait dans la sucrerie de Raphaël, le marquis de Cardenas, frère de Pepyia, et dont l'habitation est à deux lieues de celle de sa sœur, avait été prévenu par un esclave du péril qui la menaçait, et accourait à son secours. En approchant de l'habitation, il aperçut un groupe de rebelles qui, poussés par un reste de fureur et par la crainte du châtiment, couraient vers les savanes y chercher un asile parmi les nègres marrons. Le marquis de Cardenas, alarmé par la nouvelle du danger que courait sa sœur, n'avait eu que le temps de monter à cheval et de partir, accompagné d'un de ses esclaves. A peine les fuyards aperçurent-ils un homme blanc, qu'ils coururent sus armés jusqu'aux dents. Le marquis s'arrêta pour attendre : c'était témérité. Mais son nègre saisissant vigoureusement par la bride le cheval du maître et le faisant retourner : « *Mi amo*, allez vous-en!.... je m'entendrai avec eux. » Cela dit, il donna un coup de fouet au cheval, qui partit au galop. La horde féroce se trouva face à face avec l'esclave; celui-ci la reçut de pied ferme, pour donner à son maître le temps de s'éloigner. Ce brave et fidèle Joseph, car il est bien de conserver son nom, comme le nom d'un héros, ce vaillant et courageux serviteur, après une défense héroïque contre ces forcenés, resta étendu sur le bord du chemin, frappé de trente-six coups de *machete*, le crâne fendu, une oreille détachée de la tête, les membres brisés... Eh bien! Joseph vit encore, et je le vois tous les jours. Il a plusieurs cicatrices sur le visage; sa physionomie est douce et ouverte; le pauvre nègre paraît heureux. Son maître lui a donné la liberté : d'abord il l'a refusée, et ne l'a acceptée plus tard qu'à la condition de rester auprès de lui, et de le servir comme par le passé.

La révolte, qui n'était point préméditée, n'eut pas de suite; elle n'avait été motivée que par une trop rude punition infligée à un esclave par le mayoral. En se dirigeant vers la maison du maître, les révoltés voulaient seulement lui exposer leurs griefs. Les nègres demandèrent grace à Raphaël, et, à l'exception de deux ou trois des plus coupables qu'on livra à la justice, les autres furent pardonnés. Un fait à remarquer, et qui prouve l'attachement des esclaves pour leur maître, c'est que la première pensée des chefs de la révolte, avant de se soulever, fut d'arrêter le jeu des cylindres et la machine à vapeur. Sans cette précaution, la machine aurait indubitablement fait explosion et détruit la sucrerie.

Non-seulement les colons de Cuba favorisent l'affranchissement de leurs esclaves en leur procurant les moyens d'acquérir de l'argent, mais ils leur donnent souvent la liberté. Un bon service, une preuve de dévouement, la femme esclave qui nourrit un enfant de la famille, les soins qu'elle a prodigués à un de ses membres dans sa dernière maladie, l'ancienneté des services, tout reçoit sa récompense, et cette récompense est toujours la liberté. Souvent l'esclave regarde ce bienfait comme une punition et l'accepte en pleurant. Je pourrais citer une foule de traits où l'affection du maître et la reconnaissance de l'esclave honorent l'humanité. Jusqu'à l'époque où la traite fut abolie, toutes les nations qui possédaient des colonies entravaient l'affranchissement. Le maître qui accordait la liberté à son esclave était obligé de débourser en droits de contrôle une somme équivalente au prix de l'esclave. La loi espagnole, plus généreuse, ne soumet ce bienfait à aucune taxe. Elle le réduit à une simple *carta de libertad*, faite et signée par le maître qui la garde dans ses archives et en remet copie au nègre. Nanti de cette pièce, l'affranchi a le droit d'exercer pour son compte toute espèce d'industrie.

Le *liberto* peut, à son tour, posséder des esclaves et des propriétés; il y en a dont la fortune s'élève à 40 et 50,000 piastres. Mais la plus dure des conditions est celle de l'esclave d'un nègre; maître impitoyable, la férocité naturelle de ce dernier s'accroît par le souvenir de sa propre servitude, et fait revivre pour son esclave la cruauté du sauvage africain. Lorsqu'il a obtenu sa liberté par *coartacion*, il tâche de conserver les franchises des esclaves; car, si l'esclave n'a pas de droits, il n'a pas non plus de devoirs, et le nègre, qui par son affranchissement, jouit des uns, voudrait continuer à s'exempter des autres. Ainsi, tout en possédant des esclaves, des maisons, des terres, il a soin de rester débiteur envers son maître d'un *medio* (50 centimes) par jour, comme redevance des dernières 50 piastres à rembourser sur le prix de sa liberté. Cette redevance qui le place encore au nombre des esclaves par rapport au fisc, il ne la paie jamais et s'exempte, par ce moyen, du service militaire et de l'impôt, à titre d'esclave non totalement libéré.

Quoique l'esclave possède le droit de propriété, à sa mort son bien appartient à son maître; mais, s'il laisse des enfans, jamais le colon de Cuba ne profite de cet héritage: il garde soigneusement le pécule de l'esclave défunt, le fait valoir, et, lorsque la somme est suffisante, il affranchit les enfans par rang d'âge. Souvent même le nègre devenu libre laisse de préférence son héritage à son maître. En voici un exemple entre mille : à l'époque où le choléra régnait ici, une

vieille infirmière assistait les nègres de mon frère. Elle avait été son esclave; mais, bien qu'affranchie depuis long-temps, elle continuait son service comme par le passé. La maladie s'attaqua à elle; aussitôt elle fit prier son maître de venir la voir : « Mi amo, je vais mourir, lui dit-elle; voici dix-huit onces que j'ai encore amassées; c'est pour vous... Cette petite monnaie, *su merced* la partagera entre mes camarades... Quant à ce bon vieux (son mari), il va mourir aussi (il se portait bien); mais en attendant, si *su merced* veut, elle peut lui donner une once par-ci par-là pour l'aider à traîner sa vie.... » La pauvre vieille ne mourut pas, mais elle guérit d'une manière qui mérite d'être racontée. Mon frère, dont la charité angélique se portait partout où l'on souffrait, ne voulut pas quitter la pauvre patiente, et envoya par écrit au médecin des détails sur l'état de la malade, lui demandant de prompts secours pour elle. Dans la violence du mal, les gens de l'art ne suffisaient pas, et souvent les ordonnances se transmettaient d'un infirmier à l'autre, à quelques modifications près. Mon frère reçut, en réponse à sa lettre, trois paquets de poudre, avec injonction verbale de les administrer d'heure en heure. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'on parvint à les faire prendre à la malade, qui se mourait... Un instant après arrive le médecin.— Eh bien! dit-il.— Elle a tout pris.— Comment? — Avec peine, mais elle a tout avalé. — Avalé! Vous l'avez tuée! Cette potion était destinée à tout autre usage... Et mon frère de se désespérer d'avoir causé la mort de la pauvre vieille femme. Il l'avait sauvée. La négresse se calma un instant après avoir absorbé la dernière potion, dormit profondément, guérit, et maintenant elle continue à soigner ses malades.

Je citerai un autre fait qui prouve à la fois l'élévation et la délicatesse d'ame d'un esclave. Le comte de Gibacoa possédait un nègre qui, voulant s'affranchir, demanda à son maître le prix auquel il l'imposait. — Aucun, lui répondit son maître; tu es libre. — Le nègre ne répondit rien, mais il regarda son maître. Une larme brilla dans ses yeux, puis il partit. Au bout de quelques heures, il rentra accompagné d'un superbe nègre *bozale* qu'il avait été acheter au *barracone* avec l'argent qu'il destinait à son propre affranchissement. — Mi amo, dit-il au comte, auparavant vous aviez un esclave, maintenant vous en avez deux!

Les nègres s'identifient avec les intérêts de leurs maîtres et sont prêts à prendre fait et cause dans leurs querelles. Le général Tacon, ancien gouverneur de la Havane, qui a fait tant de choses essen-

tiellement bonnes dans cette colonie, mais dont le caractère dur et inflexible a excité tant de ressentiment, se plaisait à humilier la noblesse par des actes de despotisme. Il avait persécuté le marquis de Casa-Calvo, qui, à force de souffrir, finit par mourir en exil. Quelque temps après, le général Tacon donnait un grand dîner. Plusieurs cuisiniers furent mis en réquisition; mais le meilleur était le nègre Antonio, appartenant à la marquise d'Arcos, fille du malheureux Casa-Calvo. Le gouverneur, ébloui par le prestige de sa haute position, pensa que rien ne devait lui résister, et demanda le cuisinier à sa maîtresse, qui, comme vous le pensez bien, le refusa. Le capitaine-général, piqué au vif, fit offrir à l'esclave, non-seulement la liberté, mais une forte récompense, s'il quittait ses maîtres pour venir chez lui; à quoi l'esclave répondit : « Dites au gouverneur que j'aime mieux l'esclavage et la pauvreté avec mes maîtres, que la liberté et la richesse avec lui. »

Les hommes libres de couleur jouissent parmi nous des garanties et des droits accordés aux colons. Ils font partie de la milice et peuvent s'élever jusqu'au grade de capitaine. Les compagnies de gens de couleur sont toujours les plus empressées à défendre l'ordre public. Plus favorisés, plus heureux que les mulâtres de Saint-Domingue, nos hommes de couleur, loin de chercher à les imiter, sont toujours prêts à sévir contre les révoltes des esclaves. Fiers de se sentir rapprochés de la caste blanche par des lois libérales, ils tâchent de se détacher complètement d'une race dégradée.

Il me reste peu de chose à ajouter sur ce grave sujet; je me bornerai à une dernière observation.

Supposons que les Anglais parviennent à obtenir sans secousse, sans trouble, l'émancipation des esclaves dans nos colonies; quelle sera chez nous l'existence de plus de sept cent mille nègres en face de trois cent mille blancs? Leur premier sentiment, leur premier besoin, quel sera-t-il? Ne rien faire. Je l'ai dit, un travail régulier leur est insupportable; la force a seule pu les y soumettre. Les colonies anglaises, après avoir répandu plus de 25 millions de francs, n'ont obtenu d'autre résultat que la ruine de l'agriculture et la transformation de l'ancien esclavage en un état d'oisiveté et de vagabondage plus malheureux et plus immoral que la servitude. N'avons-nous pas encore sous les yeux le triste résultat de la révolution de Saint-Domingue, île jadis riche, florissante, splendide, aujourd'hui pauvre, inculte, délaissée, et produisant à peine de quoi nourrir ses oisifs habitans, toujours ivres de vin et de fumée de tabac? La

paresse a d'autant plus d'empire sur les nègres, qu'elle n'est pas combattue par le besoin. A Cuba, la nature suffit avec luxe à tous leurs désirs; le sol offre sans culture et en profusion des racines colossales qu'on assaisonne avec des aromates exquis, sans autre peine que celle de se baisser pour les cueillir. Une demeure? ils n'en ont pas besoin sous une atmosphère toujours brûlante, où les nuits sont encore plus belles que les jours. Quatre pieux, quelques feuilles de palmier, voilà tout ce qu'il leur faut pour se garantir de la pluie; puis des tapis de mousse et de fleurs pour se reposer, et la voûte du ciel pour s'abriter. Quant aux vêtemens, la chaleur les leur rend inutiles, souvent insupportables. Un nègre indolent et sauvage, étranger à tout désir de progrès, d'ambition, de devoir, s'avisera-t-il jamais de remplacer cette vie imprévoyante, vagabonde et sensuelle, par les rigueurs d'un travail volontaire et d'une existence gagnée à la sueur de son front?

Supposons encore que, par un miracle, l'éducation morale des esclaves affranchis, se développant tout à coup, les amenât à l'amour du travail. Devenus laborieux, les nègres ne tarderaient pas à être tourmentés du désir de devenir propriétaires; de là rivalité, ambition, envie contre les blancs et leurs prérogatives. Sous un régime politique constitutionnel, dans un pays gouverné par des lois équitables, ne pourraient-ils pas réclamer le partage des mêmes institutions? Leur accorderiez-vous tous vos droits, tous vos priviléges? En feriez-vous vos juges, vos généraux et vos ministres? Leur donneriez-vous vos filles en mariage? Ce n'est pas cela que nous voulons, s'écrieront les amis des noirs; qu'ils soient libres sans doute, mais qu'ils se bornent à travailler la terre, à charrier de la canne comme des bêtes de somme! Ils n'y consentiront pas, eux; s'ils font ce métier aujourd'hui, s'ils se trouvent, en s'y soumettant, aussi heureux qu'ils peuvent l'être dans leur état imparfait d'hommes sauvages, le jour où la lumière de l'intelligence luira pour eux, ils se sentiront hommes comme vous, et vous demanderont compte de leur abaissement; puis, si vous les repoussez, ils vous écraseront, et le champ de bataille restera au plus fort. Faites-y attention; point de quartier entre deux races incompatibles dès qu'elles auront donné le signal du combat.

Nous trouvons un exemple de cette vérité dans les désastres arrivés à New-York en juillet 1834. A peine les nègres se sentirent libres, qu'ils aspirèrent à l'égalité; comment l'orgueil des blancs répondit-il à l'appel? Par le feu et par le fer. Heureusement, le nombre des

émancipés étant très faible (1), la terreur les saisit, et ils s'enfuirent. Mais où allèrent-ils se réfugier? Dans les états à esclaves pour y demander asile, protection et travail. Ainsi, les nègres que la démocratie affranchit dans le Nord sont refoulés par sa tyrannie et son orgueil dans les états du Sud, et ne trouvent d'asile qu'au sein de l'esclavage. Ce précédent a singulièrement calmé l'exaltation des *abolitionistes* de l'*anti-slavery society* (société contre l'esclavage). Les philantropes honnêtes et religieux dont cette société se compose, avaient jusqu'alors attaqué avec un zèle infatigable les préjugés qui séparent les nègres des blancs, et avaient même essayé de mélanger les races par des mariages (2); mais, arrêtés par les conséquences graves de leurs prédications, ils se bornent aujourd'hui à encourager l'exportation des nègres en Afrique. Cette mesure serait la plus sage si elle était praticable, et surtout si elle était compatible avec la conservation de nos colonies. Ainsi, partout où on a essayé de l'émancipation, le résultat a été : cessation de travail et ruine des colons, ou perturbation et désordre social.

J'en étais là, lorsqu'un journal où se trouve le récit d'un procès qui vient d'être jugé à la Martinique me tomba sous la main. Cette relation est accompagnée d'accusations amères contre les colons, et de conclusions en faveur de l'émancipation. Il s'agit d'une négresse qui, après avoir été la concubine de son maître, empoisonne par jalousie le bétail de celui-ci. Le maître impitoyable la jette dans un cachot et la condamne au supplice de la faim. Puis, accusé devant le tribunal, il est absous. Rien de plus révoltant; mais qu'y a-t-il ici de plus odieux, du crime ou du jugement? Sans contredit, le jugement. L'action d'une maîtresse qui empoisonne son amant par jalousie et celle d'un homme qui fait périr sa maîtresse par vengeance sont des crimes horribles, mais des crimes commis sous l'influence des passions; on en voit de semblables parmi les blancs. Ce n'est ni un argument de plus ni une preuve de moins pour ou contre l'esclavage. Quant au jugement, il est inique, car il est le résultat de mau-

(1) Il n'existe dans l'état de New-York que 44,870 personnes de couleur sur 1,113,000 blancs, et dans la ville de ce nom 13,000 personnes de couleur sur 200,000 blancs.

(2) De tous les essais des *abolitionistes* pour rapprocher les deux races, celui des mariages a le plus irrité l'orgueil des Américains, comme tendant davantage à l'égalité. Un révérend docteur ayant le premier célébré, à Utica, le mariage d'un nègre avec une jeune fille de couleur blanche, il y eut dans la ville un soulèvement.

vaises lois, et, si la législation de la colonie est vicieuse, il n'en résulte pas que l'émancipation soit un bien. Corrigez vos codes, rendez-les plus sages, plus justes, plus humains, et vous pourrez, en accordant aux nègres un sort meilleur qu'il ne le serait par l'émancipation, vous abstenir de dépouiller vos colons et de troubler le monde. D'ailleurs, vous avez encore un moyen d'améliorer le sort des esclaves : maintenez rigoureusement l'abolition de la traite; les maîtres veilleront avec plus de soin sur l'esclave, propriété dont la valeur augmentera, et ce qui n'aura pas été obtenu par l'humanité sera dû à l'intérêt.

L'expérience prouve qu'il meurt à Cuba près de moitié de plus d'affranchis que d'esclaves. Pendant les années 1832, 1833 et 1834, il est mort dans l'île un nègre libre sur trente, et un nègre esclave sur cinquante-trois esclaves.

Voici les questions qui se présentent.

Les nègres esclaves sont-ils plus heureux en Afrique que dans nos colonies?

Une fois arrivés en Amérique, trouvent-ils un avantage réel à être émancipés plutôt qu'esclaves?

La justice et l'humanité s'accorderont-elles avec l'attentat à la propriété et la lutte sanglante qui résulterait de l'émancipation?

Est-ce par un sentiment de philantropie réel que les Anglais agissent contre l'esclavage dans les colonies espagnoles? et les moyens qu'ils emploient pour arriver à leur but sont-ils compatibles avec les sentiments de philantropie qu'ils proclament?

Le bien-être matériel dont les esclaves jouissent à Cuba, la protection que les lois leur accordent, ne sont-ils pas préférables pour eux aux chances d'une vie vagabonde et misérable, pour les colons aux perturbations horribles que l'existence de ces hordes sauvages, étrangères aux mœurs, aux usages et aux préjugés de la colonie, pourrait y causer?

Sur ces diverses questions, j'ai dit ce que l'expérience m'a suggéré. J'ai exposé mes convictions et mes doutes; l'amour de la vérité a été mon seul guide. La justice abstraite est chose grande et sublime sans doute, mais rarement compatible avec notre faiblesse. Dieu même, pour nous l'accorder ou nous l'imposer, est obligé d'y joindre l'équité qui la tempère.

C^TESSE MERCÉDÈS MERLIN.

DE

LA COUR DES COMPTES

ET

DE SON DERNIER RAPPORT AU ROI.

La cour des comptes vient de soulever une question grave dans son dernier rapport au roi. Ce n'est qu'une question de comptabilité, dont les détails sont nécessairement arides; mais elle a un caractère politique, elle touche aux droits constitutionnels du pays; elle mérite à ce titre un examen sérieux.

Avant d'examiner la question dont il s'agit, il est utile d'expliquer le véritable caractère des attributions de la cour des comptes, d'indiquer l'origine et le but de son institution, de montrer la nature de ses travaux. On nous permettra donc d'entrer dans quelques développemens à ce sujet. Nous puiserons plusieurs de nos renseignemens dans un excellent livre, publié depuis peu par un honorable pair, M. le marquis d'Audiffret. Ce livre, intitulé *Système financier de la France* (1), n'est pas seulement consacré à l'examen de la comptabilité publique; c'est de plus un travail d'ensemble sur les finances du

(1) Chez Dufart, libraire, rue des Saints-Pères, 1.

pays, travail rempli de vues élevées, d'idées fécondes, que doivent étudier les hommes qui recherchent les meilleurs moyens d'assurer la prospérité de notre patrie.

L'institution de la cour des comptes remonte à une époque fort ancienne de la monarchie. On en trouve la première trace certaine sous saint Louis. Cinquante ans plus tard, on voit deux juridictions distinctes : celle des parlemens, chargés des affaires civiles et criminelles, et celle des chambres des comptes, chargées des matières de comptabilité publique. Ces deux juridictions furent d'abord réunies; mais, en se séparant des parlemens, les chambres des comptes n'en restèrent pas moins cours souveraines, jugeant en dernier ressort sur tous les faits de finances. Plusieurs édits, depuis 1375 jusqu'à 1682, attestent l'autorité supérieure donnée à leurs arrêts.

Souveraines et indépendantes, les onze chambres des comptes, qui existèrent jusqu'en 89, avaient des attributions très-étendues. Outre les questions de comptabilité, elles jugeaient les questions domaniales et les crimes de faux et de concussion. De plus, la chambre de Paris enregistrait certains édits de finances, recevait les sermens des trésoriers de la couronne, et avait le droit de dénoncer au roi les abus. Aussi les chambres des comptes, et en particulier celle de Paris, firent entendre souvent des remontrances. On les vit plus d'une fois réclamer courageusement contre la tyrannie fiscale de l'ancienne monarchie, et signaler les déprédations qui épuisaient le trésor. Tandis que la prodigalité, l'ignorance et la force maintenaient les abus, l'idée de l'ordre et le sentiment du droit se conservaient dans les chambres des comptes. Elles blâmaient tour à tour, mais vainement, la multiplicité et le poids accablant des impôts, les exactions des collecteurs, la mauvaise foi des comptables, l'emploi des expédiens ruineux, parmi lesquels se renouvelaient sans cesse les aliénations du domaine, la refonte frauduleuse des monnaies, la vente des offices, et la rédemption des taxes; unissant leurs plaintes à celles des états généraux et des parlemens, elles s'élevaient contre les confiscations, les amendes, les emprunts forcés, les réquisitions pour l'entretien et l'approvisionnement des troupes, le pillage des octrois des villes et la violation des dépôts judiciaires. Ces remontrances étaient du reste peu écoutées. On doit même avouer qu'elles étaient suivies quelquefois de concessions pusillanimes et de transactions honteuses, où les déprédations du fisc trouvaient l'appui de la magistrature même, chargée de les dénoncer et de les punir. C'était le caractère du temps de ne point persévérer dans les luttes contre le pouvoir, et de perdre par des fai-

blesses les entreprises les plus justes, commencées avec une fermeté apparente. Les chambres des comptes, malgré des droits puissans et plusieurs tentatives honorables, n'eurent donc pas une influence sérieuse sur le gouvernement financier de l'ancienne France. Quant à leur surveillance sur les comptables, elle était ordinairement illusoire. Protégée par les grands, qui avaient une part dans le produit de toutes les rapines, et par le désordre d'une administration où toutes les règles de comptabilité furent long-temps inconnues, la fraude restait presque toujours cachée ou impunie. De grands coupables furent frappés; mais le pouvoir judiciaire des chambres des comptes n'entrait pour rien dans ces mesures exceptionnelles que dictaient la haine, la vengeance ou la raison d'état.

Divers motifs s'opposaient donc à l'exercice de ce contrôle supérieur que les lois avaient attribué aux anciennes chambres des comptes. Instituées d'abord pour éclairer le pouvoir royal, conservées ensuite pour obéir et non pour résister, elles étaient armées d'une grande autorité que tout rendait inutile entre leurs mains. Après 89 et sous l'empire, des circonstances très différentes produisirent à peu près le même résultat. La loi du 29 septembre 1791 remplaça les chambres des comptes par un bureau de comptabilité qui ressortissait à l'assemblée nationale. Cinq commissaires de la comptabilité nationale furent ensuite appelés à remplacer ce bureau; une commission de comptabilité leur succéda; enfin la cour des comptes, telle que la France la possède aujourd'hui, fut instituée par la loi du 16 septembre 1807. La commission établie par la république était chargée de contrôler le maniement des fonds de l'état et de dénoncer les abus aux corps politiques; mais la législature, méconnaissant le principe de la séparation des pouvoirs, se réserva le droit d'arrêter les comptes rendus à la commission. Cette usurpation eut des suites fâcheuses. La commission de comptabilité, espèce de bureau d'examen, sans action supérieure, sans autorité directe, n'ayant d'ailleurs aucune relation régulière avec l'administration des finances, privée par conséquent d'influence et de lumières, se vit réduite à un rôle sans utilité et sans grandeur. La cour des comptes, fondée par l'empire, eut de grands priviléges et des attributions étendues. Elle prit rang immédiatement après la cour de cassation, et eut les mêmes prérogatives. Ses arrêts furent souverains et par conséquent définitifs. Ils ne purent être attaqués que pour violation des formes ou de la loi. Elle eut à juger les comptes de tous les comptables de deniers publics, les comptes des recettes et dépenses des départemens, des communes

et de divers établissemens. En outre, elle fut investie du droit de porter chaque année à la connaissance de l'empereur, par l'entremise de l'archi-trésorier, ses critiques et ses idées de réforme rédigées par un comité de membres pris dans son sein. L'ensemble de ces attributions formait, comme on le voit, un contrôle supérieur; mais le régime impérial n'avait établi ce contrôle que dans un intérêt de gouvernement. Sous les dehors d'une magistrature imposante, chargée de répondre aux citoyens du bon emploi de la fortune publique, l'empire ne voulait instituer qu'un comité de surveillance placé près de l'administration pour la contenir, et pour éclairer le pouvoir. Livrée au développement naturel de son institution, la cour des comptes, dans l'accomplissement de ses devoirs, eut bientôt franchi la limite que lui traçait la pensée impériale; mais on trouva un moyen bien simple d'arrêter ce développement : ce fut de refuser à la cour des comptes les documens nécessaires pour éclairer ses décisions. La cour des comptes, solennellement instituée par l'empire, mais entravée par lui, eut donc à peine, durant plusieurs années, le sentiment du rôle qui lui était réservé. Le gouvernement représentatif lui révéla ce secret.

Les gouvernemens absolus ou anarchiques craignent la lumière; les gouvernemens constitutionnels la désirent : ce besoin de publicité, sous un régime constitutionnel, est la loi de tous les pouvoirs et leur garantie la plus sûre; il explique le développement que la cour des comptes a reçu depuis 1814. Les phases de ce développement ont été tracées par M. d'Audiffret dans une notice que l'on peut citer comme un des meilleurs documens sur l'histoire de nos finances. Ceux qui liront cette notice y feront une étude curieuse de l'influence des institutions modernes sur les destinées de la cour des comptes. Ils verront la marche progressive d'un corps politique et judiciaire qui a grandi naturellement par la vertu propre de son principe, et que les pouvoirs publics ont fortifié de concert, parce qu'ils ont eu besoin de son secours.

Tout le monde sait que l'ère de 1814 a jeté les véritables fondemens de notre administration financière. L'empire nous avait légué de sages méthodes, et une centralisation dont il avait forcé les ressorts. Dès les premières années du gouvernement représentatif, la réforme de nos institutions financières s'étendit sur tous les points, et présenta bientôt ce bel ensemble d'une organisation simple et grande, où le pouvoir, contenu dans de justes limites, ne peut agir que pour le bien du pays, et administre sous les regards de la société

tout entière. Cette œuvre d'un gouvernement libre eut pour base la cour des comptes, dont l'institution, confirmée par la loi en 1815, fut développée par une suite de mesures et de circonstances que nous allons expliquer rapidement.

Un des premiers effets du gouvernement représentatif fut que les chambres voulurent tout voir dans le maniement des finances, et que l'administration, devenue responsable, voulut tout ordonner de manière à ne craindre le contrôle sur rien. Aussi, le vote du budget, le règlement des comptes des ministres, l'assiette et la perception des revenus, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement des dépenses, l'ensemble des opérations du trésor, la création d'une comptabilité efficace, c'est-à-dire d'un système d'écritures portant la lumière sur tous les faits de recette et de dépense accomplis par l'administration, tous ces points reçurent une solution prompte, soit par les discussions des chambres, soit par les règlemens de M. Louis, de M. de Corvetto, de M. Roy et de M. de Villèle. L'administration financière eut dès-lors une régularité et une promptitude qu'on n'avait jamais vues; et la clarté de ses opérations fut telle que pour la première fois, en France, le trésor connut d'une manière exacte, et jour pour jour, sa situation. Sûre d'elle-même, l'administration pouvait donc se livrer sans crainte au contrôle des chambres qui, par le règlement annuel des comptes ministériels, s'étaient réservé le jugement politique de tous les actes financiers. Mais les chambres comprirent aussitôt que ce contrôle ne pouvait s'exercer utilement par elles. Comment pouvaient-elles en effet, sans pièces justificatives, vérifier l'immense détail des actes qui leur étaient soumis, découvrir que des recettes ou des dépenses avaient été omises dans les comptes, que telle partie des impôts n'avait pas reçu sa destination réelle, que telles dépenses avaient été faites sans crédit, et que les crédits alloués pour d'autres dépenses avaient été adroitement dépassés? Les chambres, par mille raisons, ne pouvaient se livrer à de semblables recherches. Il parut donc indispensable d'en charger la cour des comptes, et d'invoquer sur ces matières son témoignage public. Aussi la loi du 27 juin 1819 établit qu'à l'avenir l'état des travaux de ce corps judiciaire serait joint au compte annuel des finances. Cette décision importante créa un nouvel ordre de choses. Dès-lors la cour des comptes fut en quelque sorte associée à la législature. Ses travaux durent être la base du règlement des budgets. Un ministre, aujourd'hui pair de France, grand partisan de l'institution, dit alors pour annoncer l'influence qu'elle allait

prendre : « Ils ont le pied dans l'étrier; tôt ou tard ils seront à cheval. » A propos d'un corps judiciaire dont les habitudes sont très calmes, et dont la seule ambition est d'être utile, la comparaison était singulière, mais la prédiction était juste.

A dater de ce jour, en effet, les progrès de la cour des comptes sont assurés. Chargée d'une grande responsabilité, elle réclame tous les moyens de juger en connaissance de cause; ces moyens lui sont donnés par l'administration. Déjà plusieurs mesures avaient eu pour effet de traduire directement à sa barre tous les grands comptables du royaume, qui échappaient autrefois à sa juridiction par l'intermédiaire d'un agent administratif, chargé d'examiner leurs gestions et d'en généraliser les résultats dans un compte d'ordre. D'autres règlemens eurent pour objet de mettre la cour en état de vérifier l'exactitude matérielle de tous les comptes des agens du trésor. Mais ce fut l'ordonnance du 14 septembre 1822 qui donna à la cour des comptes les plus sûrs moyens de contrôle. Quelques mots suffiront pour indiquer l'importance de ce règlement qu'il faut d'ailleurs connaître pour bien apprécier la justesse des réclamations présentées par la cour des comptes dans son dernier rapport au roi.

Avant l'ordonnance de 1822, les lois de finances étaient votées pour un espace de temps indéterminé que l'on appelait *exercice*. On ne fixait pas la durée de cet exercice. On ouvrait des crédits pour des dépenses présumées, c'est-à-dire pour des services à faire, sans limiter le temps pendant lequel les crédits ouverts resteraient applicables à ces services. Il en résultait que les demandes de crédits n'avaient point de bornes précises, que leur emploi n'était pas déterminé d'une manière rigoureuse, que les prévisions des chambres étaient incertaines, et que l'apurement des comptes suivait une marche irrégulière, toujours subordonnée aux circonstances. Le règlement de 1822 fit cesser cette confusion. Il fixa pour la première fois, quant aux dépenses, la durée légale de l'exercice, qui ne dut embrasser que les services faits pendant une année. En d'autres termes, chaque année eut son exercice financier, à qui elle donna son nom ; et les crédits ouverts par les chambres pour cet exercice ne purent être appliqués qu'aux services dépendant de cet exercice, c'est-à-dire aux services faits pendant l'année dont il prit le nom. Importante mesure qui limita les demandes de crédits et leur emploi, donna aux prévisions des chambres une base sûre, imposa aux administrateurs des obligations rigoureuses, et régularisa tout le système

de la comptabilité. Cette ordonnance prescrivit en outre que les ministres ou leurs délégués ne pourraient accroître, par aucune ressource particulière, le montant des crédits affectés aux dépenses de leurs services respectifs. « Enfin, dit M. d'Audiffret, après avoir ainsi fixé le point de départ, et resserré dans de sages limites la carrière de chaque administrateur, l'ordonnance de 1822 lui indique les formes qu'il doit observer dans la délivrance de ses mandats pour leur imprimer un caractère de régularité qui leur fasse ouvrir les caisses du trésor. Elle exige d'abord la signature du ministre responsable ou celle de son délégué, avec l'indication de l'exercice et du chapitre qui doit supporter l'imputation légale de la dépense; *elle prescrit ensuite la production au payeur de toutes les pièces nécessaires pour lui démontrer qu'il acquitte une dette de l'état dans la main d'un créancier réel.* Cette justification essentielle, qui est devenue la condition première du paiement, a rendu à la cour des comptes l'exercice de son contrôle général sur les services. A l'aide de cette ingénieuse combinaison, on assure à la fois l'entière vérification des actes des comptables et l'examen des opérations de chaque ordonnateur, sans appeler l'administration à la barre d'un tribunal dont la juridiction se maintient dans la sphère qui lui est tracée. »

M. d'Audiffret ajoute que des instructions détaillées répandirent sur tous les points du service les utiles effets de ces principes d'ordre; « des nomenclatures de pièces justificatives pour chaque article de dépense furent notifiées à tous les agens administratifs et comptables par les différens ministères, et devinrent l'obligation des ordonnateurs et la règle des payeurs du trésor. D'année en année, des preuves plus complètes de la légalité des services et de la réalité des droits des créanciers portèrent au plus haut degré d'évidence chacune des opérations soumises aux investigations de la cour des comptes. »

J'insiste sur ces détails parce que d'abord ils ont une grande valeur dans l'histoire de notre comptabilité, ensuite parce qu'ils font comprendre le caractère des travaux de la cour des comptes, travaux peu connus du public, quelquefois même mal appréciés; et pour mieux démontrer les conséquences pratiques du règlement de 1822, j'emprunte à un écrit remarquable par sa précision et sa netteté les lignes suivantes, où l'on verra clairement l'application des nouvelles règles au travail intérieur de la cour des comptes.

« Voici un comptable dont il s'agit de juger les opérations. Ce comptable a fait des recettes; pourquoi a-t-il reçu? Les contribuables dont

les deniers ont été versés dans les caisses publiques étaient-ils en effet débiteurs du trésor? Oui, si on représente un acte légitime et régulier, en vertu duquel l'impôt a été perçu.

« Le comptable a dépensé pour payer les dettes du trésor; comment a-t-il dépensé? A-t-il obéi aux mandats de l'administrateur qualifié pour disposer des deniers publics? A-t-il appliqué au service payé les crédits de l'exercice auquel ce service appartient, et, parmi les crédits de cet exercice, celui qui lui est spécialement affecté? L'administrateur a-t-il eu raison légale d'ordonner le paiement que le comptable a effectué? Est-ce bien une dette de l'état qu'il fallait éteindre, une dette légitime, une dette régulière, une dette exigible? Le paiement a-t-il été fait avec sûreté? La cour des comptes pose et résout toutes ces questions à l'occasion de chacun des faits de recette ou de dépense qui sont décrits dans les comptes dont la vérification lui est confiée, et c'est ainsi qu'elle est appelée, non à juger, mais à apprécier chacun des actes des administrateurs eux-mêmes. Et si l'on se représente que ces faits occasionnent un mouvement annuel de plus de cinq milliards, on concevra à peine ce qu'il faut de travail opiniâtre pour vérifier les millions de pièces qui les justifient, ce qu'il faut d'attention soutenue pour généraliser les résultats de cette vérification. »

Cependant les moyens de contrôle donnés à la cour des comptes ne suffisaient pas. Investie de la confiance des chambres, chargée de présenter tous les ans l'état de ses travaux pour éclairer la législature, elle était encore gênée dans l'accomplissement de sa mission. Elle jugeait tous les comptables du royaume, elle était saisie de tous leurs actes; mais une partie des opérations centrales du trésor lui échappait. On sait que le mouvement général des fonds de l'état donne lieu nécessairement à des recettes et à des dépenses fictives, résultant de diverses opérations d'ordre qui, en réalité, ne représentent aucune entrée ni aucune sortie matérielle de fonds. Sur ce point, il en est de la comptabilité du trésor comme de toutes les comptabilités des maisons de banque et de commerce. Ces opérations d'ordre, exécutées par de simples viremens d'écritures, sans maniement de fonds et sans l'entremise des comptables, n'étaient pas livrées à la connaissance de la cour; et c'était une lacune grave, car la cour, privée de toute lumière sur ce point, ne pouvait arriver à un contrôle complet, qui fût, aux yeux des chambres et du public, l'expression entière de sa pensée sur tous les actes financiers de l'administration. L'ordonnance du 29 juillet 1826 combla cette lacune. Elle prescrivit

le dépôt, au greffe de la cour, d'un *résumé général des viremens de comptes*, arrêté par le ministre des finances, présenté par un comptable spécial, sous sa propre responsabilité, et dressé dans la forme des autres comptes des deniers publics. A l'aide de ce document, la surveillance de la cour sur la marche de tous les services et sur l'exécution des lois de finances, surveillance si souvent réclamée, si longtemps impossible, dut s'exercer pleinement; aussi, le règlement de 1826 charge-t-il la cour de certifier, par des déclarations solennelles et publiques, *la conformité des faits soumis à ses vérifications avec ceux qui sont annoncés dans les comptes présentés aux deux chambres.*

Ces déclarations, appuyées désormais sur des bases certaines, ouvraient à cour des comptes une carrière nouvelle, en même temps qu'elles secondaient les chambres dans le règlement des budgets. On sait que la cour des comptes juge les comptables et non les administrateurs, et tout le monde comprend les raisons de cette limite posée à ses arrêts; mais, par ses déclarations publiques, la cour des comptes fut naturellement investie du droit de contredire devant les chambres les actes de l'administration. Ayant à se prononcer sur la conformité des comptes ministériels avec les résultats mentionnés dans ses arrêts, elle fut nécessairement conduite à relever, à publier les infractions aux lois de finances, les fausses imputations, les interversions de crédits et d'exercices, les omissions de recettes et de dépenses, toutes les irrégularités enfin que les chambres auraient pu reconnaître elles-mêmes dans les comptes des ministres, si elles avaient fait le travail dont la cour était chargée. Ce contrôle politique, franchement établi par le gouvernement lui-même et par les chambres dès les premières années de notre régime constitutionnel, a reçu de la révolution de juillet une nouvelle force par la loi du 21 avril 1832, qui ordonne l'impression et la distribution aux chambres du rapport annuel que la cour des comptes adressait à l'empereur, et que, depuis 1814, son premier président dépose chaque année dans les mains du roi. La publicité de ce rapport annuel, où la cour expose en détail ses critiques et ses vues de réforme sur tous les services financiers, fut le complément de ses attributions politiques; l'importance de ce dernier contrôle n'a pas besoin d'être expliquée.

Enfin, une dernière mesure manquait, non plus pour étendre les attributions de la cour des comptes, mais pour en indiquer l'ensemble et pour consacrer les diverses règles de la comptabilité publique. Ces règles avaient été successivement établies et modifiées depuis vingt-cinq ans; elles étaient éparses dans une foule de lois, d'ordonnances

et de décisions ministérielles. Cette confusion pouvait amener des incertitudes et des erreurs; la comptabilité publique devait avoir un code qui présentât l'ensemble des garanties qu'elle offre à la sécurité du pays. Ce code fut rédigé par une commission spéciale, et promulgué par l'ordonnance du 31 mai 1838; cette ordonnance fut contresignée par M. Laplagne, le ministre habile et justement estimé que l'on vit plus tard, après d'honorables services, reprendre à la cour des comptes, en qualité de conseiller-maître, le siége qu'il avait quitté. Le règlement du 31 mai 1838 réunit en forme d'articles toutes les mesures déjà prises pour garantir l'ordre dans le maniement des deniers publics, pour éclairer les chambres et pour perfectionner le contrôle de la cour des comptes. C'est une législation spéciale reposant sur des bases fixes, c'est un recueil de lois que chacun peut désormais étudier, comme toutes les lois civiles ou politiques qui touchent aux intérêts des citoyens.

Ainsi la cour des comptes, par suite de tous ces développemens que lui a donnés le régime représentatif, est devenue un corps à la fois politique et judiciaire. Organisée en vraie cour de justice, elle reçoit les sermens de ses justiciables. Elle traduit à sa barre les comptables qui sont tenus, en qualité de mandataires, de lui rendre compte de leurs gestions. Elle prononce entre eux, réputés défendeurs, et les êtres collectifs dont chacun d'eux tient son mandat, c'est-à-dire l'état, les communes ou les divers établissemens publics, réputés demandeurs. Elle fixe la situation des comptables. « Elle les déclare créanciers ou débiteurs, retient ou dégage leurs cautions, affranchit ou grève leurs immeubles (1) » : elle les oblige, suivant les cas, à produire des élémens d'instruction, et les condamne, s'il y a lieu, à des peines déterminées par les lois. C'est là le côté judiciaire des fonctions de la cour des comptes. C'est par là qu'elle est assimilée à la justice ordinaire, dont elle n'est qu'un démembrement, car, sous les premiers rois de France, les jugemens des comptes étaient attribués aux magistrats déjà chargés des affaires civiles et criminelles; et, si ces attributions furent divisées par la suite, c'est que la spécialité et l'étendue des questions soulevées par l'examen des comptes réclamèrent une juridiction spéciale. Le caractère politique des attributions de la cour des comptes n'est pas moins évident. Il réside dans ses déclarations générales et dans son rapport au roi. Un corps indépendant, chargé de comparer les comptes

(1) Voyez les opinions de M. Carré et de M. Dupin.

des ministres avec les comptes individuels des comptables, et de déclarer solennellement s'il y a ou non conformité entre ces comptes, chargé en outre de dénoncer au roi et aux chambres les erreurs, les illégalités et les abus commis dans le maniement des fonds de l'état, est essentiellement un corps politique. L'emploi de la fortune publique est confié à sa surveillance. Il est la garantie des contribuables et l'œil des chambres. Hâtons-nous d'ajouter que ce pouvoir est remis entre des mains prudentes, et que la constitution même de la cour des comptes la rend incapable d'abuser des armes puissantes qui lui sont confiées. L'esprit de ce corps est naturellement sage. Des hommes qui pour la plupart ont vécu long-temps dans les affaires, qui connaissent la loyauté, la probité, le zèle de l'administration, qui ont vu de près les difficultés immenses de son travail et qui ont senti le poids de sa responsabilité, sauront toujours distinguer l'erreur de la faute. Ils n'accuseront jamais que des coupables.

Chose singulière, au moment même où la cour des comptes recevait, en 1838, le code qui publie ses droits et ses devoirs, un débat s'élevait sur le fondement même de ses attributions; un principe aboli ou abandonné depuis vingt ans était remis en vigueur par l'administration, et ce principe, combattu aussitôt par la cour des comptes, est devenu l'objet de cette question dont nous avons parlé, et qu'il nous est facile d'expliquer maintenant : question grave qui tôt ou tard occupera les chambres et le public. Si la cour succombe dans la lutte, si le principe invoqué contre elle est maintenu dans sa rigueur, tout ce que nous venons de dire sur les progrès de la cour des comptes, sur les garanties qu'elle offre aux citoyens, sur le rôle que notre constitution lui donne, tout cela est un mensonge : la cour des comptes n'est plus un pouvoir judiciaire et politique, c'est un bureau de chiffres, qui ne vérifie que des chiffres, et dont l'autorité morale est annulée.

Voici la question dont il s'agit. On a vu qu'aux termes du règlement de 1822, toute ordonnance ou mandat de paiement présentés aux caisses du trésor *doivent être accompagnés de pièces constatant que leur effet est d'acquitter, en tout ou en partie, une dette de l'état régulièrement justifiée*. En vertu de ce principe, conforme aux institutions de notre temps, la cour des comptes, depuis l'ordonnance de 1822, a toujours exigé des comptables la production des pièces justificatives de leurs paiemens. La plupart du temps, elle a exigé les pièces indiquées dans les formules ministérielles; mais lorsque ces formules lui ont paru insuffisantes, lorsqu'elle les a trouvées muettes,

elle a prescrit l'apport des pièces nécessaires pour éclairer ses jugemens, et cette prescription, pendant près de vingt ans, n'a fait naître aucune difficulté. En effet, l'ordonnance de 1822 était formelle. Toutes ses conséquences avaient été prévues par l'administration. Les chambres et le gouvernement étant d'accord pour confier à la cour des comptes un contrôle sérieux, il était naturel, il était juste de lui laisser tous les moyens de l'exercer.

Ces principes, je le répète, avaient fait pendant vingt ans la base des jugemens de la cour des comptes, lorsqu'un désaccord survenu en 1838 les a fait mettre en doute par l'administration; et un second désaccord s'est présenté en 1841 : il est mentionné dans le dernier rapport au roi qui vient d'être distribué aux chambres. Je n'entrerai pas dans le détail des questions. Tout se réduit à ceci : l'administration, d'après l'avis du conseil d'état, chargé par elle de prononcer sur deux pourvois dirigés contre deux arrêts de la cour des comptes, déclare que la cour n'a pas le droit d'exiger, au soutien des recettes et des dépenses soumises à ses jugemens, d'autres pièces justificatives que celles dont la production a été prescrite par l'administration elle-même : d'où il suit que la cour ne peut appliquer les lois dans le jugement des comptes si des instructions ministérielles n'ont pas réglé le mode de cette application. En d'autres termes, l'administration s'attribue le droit de régler ou de ne pas régler la nature des justifications à produire à la cour des comptes, ce qui veut dire qu'elle se réserve le droit de ne pas exécuter la loi, si bon lui semble.

Prenons un exemple pour rendre les conséquences de cette prétention plus manifestes. Une loi est votée par les chambres. Cette loi décide que les créances contre l'état seront prescrites à son profit et définitivement éteintes, lorsque, par le fait des ayant droit, elles n'auront pu être liquidées ni ordonnancées dans la période de cinq ans. La loi ajoute que cette disposition n'est pas applicable aux créances dont l'ordonnancement et le paiement n'ont pu être effectués, dans les délais déterminés, par le fait même de l'administration ou par suite de pourvois formés devant le conseil d'état. Telle est la loi du 29 janvier 1831. Que doit faire la cour des comptes d'après cette loi? Évidemment, lorsque des créances contre l'état ont été soldées plus de cinq ans après l'ouverture du droit des créanciers, la cour doit rechercher pourquoi ces créances ont été payées, pourquoi elles n'ont pas encouru la déchéance; elle doit vérifier les pièces constatant que ces créances sont dans les cas d'exception prévus par la loi, et si ces pièces n'ont pas été produites,

elle doit les réclamer. Tel est le droit de la cour, tel est son devoir : on ne peut comprendre autrement l'application de la loi. Cependant l'administration a un sentiment tout opposé. L'administration n'a pas fait de règlement pour l'exécution de la loi du 29 janvier 1831 ; elle n'a pas indiqué à ses agens les pièces qu'ils auraient à produire pour justifier la légalité des paiemens en matière de créances périmées, non frappées de déchéance : l'administration en conclut qu'aucune pièce n'est exigible, et que la cour des comptes doit allouer les paiemens dont il s'agit, effectués sur simples mandats et sans aucune justification des droits des créanciers de l'état.

Sans aucun doute, cette prétention sera jugée excessive; s'appuie-t-elle sur un fondement légal? Nos lecteurs vont en juger. L'administration prétend qu'elle est dans son droit. Elle invoque un article du décret de 1807 ainsi conçu : « La cour ne pourra refuser aux payeurs l'allocation des paiemens par eux faits sur les ordonnances revêtues des formalités prescrites et accompagnées des acquits des parties prenantes *et des pièces que l'ordonnateur aura prescrit d'y joindre.* » Interprété dans son sens rigoureux, cet article signifie en effet que les ordonnateurs ont le droit de déterminer les pièces justificatives des paiemens soumis au jugement de la cour des comptes, et s'ils ont le droit de déterminer ces pièces, ils ont apparemment le droit de n'en déterminer aucune. Tel est du moins l'argument de l'administration; et si l'on se reporte à l'esprit du décret de 1807 et aux habitudes arbitraires du régime sous lequel il a été rendu, cet argument paraît fondé.

Mais pourquoi donc invoquer ce décret de 1807? n'est-il pas abrogé par l'ordonnance de 1822? L'article 18 du décret de 1807 avait dit : Les caisses du trésor s'ouvriront devant les mandats à l'appui desquels l'ordonnateur aura mis pour toute justification le mot *néant;* l'ordonnance de 1822 est venue dire positivement le contraire. Elle a ordonné que tout paiement serait valablement justifié. Elle a fermé les caisses du trésor devant le mot *néant.* Évidemment, le décret et l'ordonnance ne peuvent se concilier sur ce point. L'article 18 et l'ordonnance ne peuvent exister simultanément. Si l'un est applicable, l'autre ne l'est pas; et de ces deux prescriptions opposées l'une à l'autre, laquelle a pu cesser d'être applicable, si ce n'est la première, qui a été totalement changée par la seconde?

Mais le décret de 1807 est une loi, dites-vous, et l'ordonnance de 1822 n'est qu'une ordonnance; or, les ordonnances n'abrogent pas les lois! Singulier argument, qui a pour effet de mettre le pouvoir

dans une situation déloyale, qu'un gouvernement constitutionnel ne peut accepter! Ainsi donc, d'après ce raisonnement, l'article 18 du décret de 1807 et l'ordonnance de 1822 sont deux armes dont l'administration peut disposer à son choix, sans se gêner? Si elle veut que les dépenses soient valablement et régulièrement justifiées, elle invoque l'ordonnance de 1822; elle en recommande l'observation rigoureuse aux comptables; elle en fait la base des arrêts de la cour des comptes? Mais si l'administration trouve ce contrôle embarrassant, elle le supprime d'un seul mot; elle invoque l'article 18 du décret de 1807, et elle casse, en vertu du décret, les arrêts rendus en vertu de l'ordonnance? Cette situation est-elle possible? Qui ne comprend que c'est là une contradiction manifeste, une illégalité commise au nom de la loi même, un abus de pouvoir qu'aucun sophisme ne saurait justifier?

Les formules absolues entraînent souvent des conclusions bien fausses. On croit résoudre la question dont il s'agit par ce principe, qu'il faut une loi pour révoquer une loi, et que le décret de 1807 étant une loi, ce décret n'a pu être abrogé par l'ordonnance de 1822. Mais de quoi s'agit-il au fond? S'agit-il de l'institution même de la cour des comptes, du principe de son inamovibilité, de ses attributions judiciaires, en un mot de ces dispositions fondamentales qui réclament la sanction suprême des lois? Nullement. Il ne s'agit que de l'article 18 du décret, c'est-à-dire d'une disposition purement réglementaire agissant dans le même cercle que l'ordonnance de 1822, contraire, il est vrai, à cette ordonnance, mais se renfermant dans le même objet. Or, s'il a suffi d'une ordonnance en 1822 pour déclarer que les dépenses devaient être justifiées, apparemment une ordonnance eût suffi de même, en 1807, pour déclarer que les justifications n'étaient pas nécessaires. L'article 18 du décret de 1807, bien qu'il soit inséré dans un décret, n'a donc pas une force supérieure aux dispositions réglementaires de l'ordonnance de 1822. C'est la même nature de dispositions; par conséquent, il n'y a aucune supériorité de l'une sur l'autre; elles ont en principe une valeur égale, et par cette même raison l'une a pu être valablement modifiée ou abrogée par l'autre. Ce que l'article 18 du décret de 1807 a réglé, l'ordonnance de 1822 a pu le régler d'une autre façon; et l'ordonnance étant postérieure au décret, le règlement établi par l'ordonnance doit prévaloir. Et comment pourrait-il en être autrement? Pourquoi l'administration elle-même aurait-elle inséré dans l'ordonnance de 1822 des dispositions contraires à l'article 18 du décret de 1807,

si elle n'avait pas pensé que l'article 18 était purement réglementaire, de nature à être valablement modifié ou abrogé par une ordonnance? Pourquoi rendre cette ordonnance, si elle devait être inutile; que dis-je, si elle devait être illégale? Car, si l'article 18 ne peut être abrogé que par une loi, l'administration a violé la loi, et elle a frappé d'illégalité et d'injustice les arrêts de la cour des comptes, en promulguant une ordonnance dont les dispositions, fidèlement exécutées depuis vingt ans, sont formellement contraires à l'article 18 du décret de 1807.

Admettons cependant que la prétention soulevée contre la cour des comptes soit juste en principe. Admettons que l'article 18 du décret de 1807 ait encore force de loi, que ce soit une arme dont l'administration puisse se servir légalement. C'est ici que se présente la question de savoir si ce décret peut être sérieusement invoqué dans le régime où nous sommes, devant nos principes en matière judiciaire, devant nos lois, nos mœurs politiques, devant les chambres, qui veulent un examen sérieux du budget, devant cet esprit de contrôle, épreuve obligée de tous les pouvoirs publics, devant l'intérêt même de l'administration, dont le crédit fait la force, et qui perdrait bientôt la confiance du pays, s'il était admis en principe qu'elle peut se refuser à justifier l'emploi des fonds de l'état. Sur cette question, nous n'éprouvons pas le moindre doute, et nous comptons sur l'assentiment de tous les hommes éclairés.

Qu'est-ce que la cour des comptes? Un tribunal qui juge entre l'état et les comptables. Or, pour juger, il faut connaître. Tous les tribunaux ont le droit d'instruction, c'est-à-dire la faculté de réclamer les pièces nécessaires pour éclairer leur conscience. C'est l'opinion du vénérable Henrion de Pansey, que le pouvoir juridictionnel réside tout entier dans cette faculté de connaître et de juger. En effet, si le magistrat ne connaît pas, si sa religion n'est pas éclairée, comment veut-on qu'il juge? Quoi! un tribunal est établi pour dire : Tel comptable a payé régulièrement, tel autre aurait dû ne pas payer; et vous voulez que ce tribunal rende son jugement sans preuves! Vous voulez qu'il s'arrête au *pour acquit* d'une ordonnance ou d'un mandat de paiement, sans vérifier, sans constater sur pièces le droit de la partie prenante, sans être convaincu que l'état était débiteur, que le paiement a été fait au véritable créancier de l'état, et que l'état est libéré! Vous voulez donc une justice aveugle ou immorale! Cette prétention ne peut se soutenir. Si la cour des comptes est un tribunal, si les lois qui l'ont instituée, qui l'ont organisée en corps judiciaire, en cour

souveraine, avec les formes et tous les priviléges d'une magistrature inamovible, sont en vigueur, il faut évidemment qu'on reconnaisse à la cour des comptes le droit d'instruction, c'est-à-dire le droit de demander aux comptables les pièces qu'elle juge nécessaires pour éclairer ses décisions.

Mais il y a plus. Outre son action directe et immédiate sur les comptables, on a vu que la cour, dans l'intérêt même du gouvernement et des chambres, exerce une action indirecte sur les ordonnateurs. Elle rend ses déclarations publiques; elle présente son rapport au roi. Quel est le but de ses déclarations? D'attester la régularité de toutes les opérations comprises dans les comptes de ses justiciables et dans les comptes des ministres. Quel est le but du rapport? De dénoncer les abus, et d'indiquer des vues de réforme. Or, quelle sera la base de ces déclarations ou de ce rapport, si la cour ne peut connaître la nature des dépenses soldées, si on lui refuse les justifications nécessaires pour apprécier la légalité et la régularité des paiemens? Pourquoi ces déclarations publiques, pourquoi ce rapport au roi, si la cour, en principe, doit se borner à vérifier des additions de chiffres, et à comparer des lignes de comptes? Est-ce là l'usage que le gouvernement et les chambres ont voulu faire d'un tribunal supérieur, que la loi nomme la seconde cour du royaume? Cela n'est pas possible.

Le gouveruement et les chambres, depuis 1814, ne sont pas suspects dans les résolutions qu'ils ont prises à l'égard de la cour des comptes. Ils ont voulu lui remettre un contrôle sérieux, et lui donner les moyens de l'exercer pleinement. C'est une vérité qui ressort des faits nombreux que j'ai déjà signalés. Evidemment, lorsque le gouvernement a promulgué l'ordonnance de 1822, lorsqu'il a prescrit aux comptables de ne payer que sur pièces constatant que l'effet du paiement était d'acquitter une dette de l'état régulièrement justifiée, il a entendu que tout paiement devait être appuyé des titres propres à démontrer sa légalité, sa régularité, et que ces titres devaient être produits à la cour. Le gouvernement, dans cette occasion, était fidèle à son principe constitutionnel. Il voulait que le contrôle de la cour des comptes fût entier. Il ne songeait pas alors à l'article 18 du décret de 1807, qu'il devait du reste oublier pendant vingt ans. De même, les chambres, en invoquant le témoignage public de la cour des comptes, en l'appelant à seconder leurs travaux, en décrétant les lois de 1819 et de 1832 qui ont fait de la cour des comptes un corps politique, voulaient fermement que ce corps eût la liberté de se mouvoir dans ses attributions nouvelles. Les attributions ne sont

rien sans les moyens de les exercer. Presque tous les régimes précédens avaient donné à la cour des comptes de grandes attributions. Elle en avait dès le XIVe siècle. Dès cette époque, nous l'avons vu, elle présentait au roi son rapport annuel. Elle enregistrait les édits de finances sous la monarchie. Elle avait le droit de remontrances. Elle recevait les sermens des contrôleurs-généraux. Après 89, elle avait été un instant confondue dans le sein même de la législature. Elle était chargée plus tard de dénoncer les abus aux corps politiques. L'empire enfin avait agrandi sa sphère, et lui avait conféré des devoirs importans. Mais toutes ces attributions, à peu près semblables dans tous les temps, étaient toujours restées inutiles. Pourquoi? parce que les gouvernemens faibles ou violens qui les avaient conférées n'étaient point sincères, parce qu'ils cherchaient à se couvrir des apparences de la loyauté et de la justice sans subir la loi d'un contrôle réel. On abandonnait le titre et les prérogatives; mais on refusait l'exercice du droit : c'est l'histoire de toutes les institutions libérales qui ont vécu sous les régimes absolus. Faut-il voir une arrière-pensée de ce genre dans les mesures prises à l'égard de la cour des comptes depuis 1814? Ces mesures sont-elles des concessions hypocrites? Personne ne le supposera. Il est évident que les chambres ont voulu être éclairées, et que le gouvernement a voulu livrer ses actes au grand jour. Il a voulu que sa bonne foi ne fût soupçonnée de personne. Il a voulu que son ascendant, sa dignité, sa force, s'accrussent par la confiance et par l'estime publiques. Je ne puis mieux prouver ces intentions qu'en citant textuellement un passage du rapport qui précède l'ordonnance de 1826. Voici comment le gouvernement s'exprime dans ce rapport :

« Tous les nouveaux comptes des agens de la recette et de la dépense sont maintenant présentés, vérifiés et soumis, le 1er juillet de l'année suivante, à la cour des comptes, qui a prononcé les arrêts avant le 31 décembre; exemple remarquable d'une vaste comptabilité constamment à jour, où *tout est démontré par pièces* avant l'expiration de la seconde année, et qui ne laisse plus subsister aucun doute sur la régularité des opérations, sur les actes d'un seul administrateur, et sur la gestion d'un seul comptable. » Et plus loin le ministre ajoutait : « Il n'échappera pas un seul fait aux investigations de la cour des comptes, elle n'en recevra pas un seul sous une expression obscure ou infidèle : point de réticence ou de dissimulation qui ne doive être aussitôt découverte et dévoilée. A aucune époque et chez aucun peuple, l'administration ne se sera livrée elle-même à une

épreuve aussi difficile, si elle n'était pas le meilleur témoignage de la loyauté de ses principes et de la régularité de son action. »

Que dire après de semblables preuves? Faut-il s'étonner que devant des engagemens si solennels la cour des comptes, armée par la loi, soutenue par l'administration elle-même, ait pris son rôle au sérieux, et soit entrée dès-lors, pour sa part, dans toute la vérité du gouvernement représentatif? Ne faut-il pas s'étonner plutôt que l'on réveille aujourd'hui, après une longue désuétude, cet article 18, que tant d'actes législatifs ou ministériels semblaient avoir abrogé?

Toutefois, cet article a suscité une controverse dont nous devons parler. Généralement, ceux qui l'invoquent le défendent par la raison seule qu'il existe, et par un principe d'obéissance aux lois dont l'abrogation paraît douteuse, principe respectable qui semble avoir dicté les avis rendus par le conseil d'état. D'autres au contraire, c'est le petit nombre, défendent le décret de 1807, parce qu'il leur paraît rationnel et nécessaire. « Sans lui, disent-ils, l'administration est impossible; le service des dépenses souffrirait; les comptables, effrayés de la responsabilité qui pèserait sur eux, ne pourraient plus suffire à leurs devoirs; craignant sans cesse les arrêts de la cour des comptes, ils exigeraient des ordonnateurs, à l'appui des mandats de paiement, des justifications minutieuses que l'administration ne pourrait pas toujours fournir, et dont l'absence suspendrait la marche du service. L'administration agit d'ailleurs sous sa responsabilité : il faut donc qu'elle agisse librement. C'est à elle d'apprécier, selon les circonstances, si elle doit produire ou non les pièces justificatives de ses dépenses. C'est à elle aussi de déterminer la nature de ces pièces, quand elle en produit. Si la cour des comptes juge ces pièces insuffisantes, ou bien, ce qui est à peu près de même, si elle rencontre des paiemens qu'aucune pièce ne justifie, elle peut réclamer dans son rapport au roi. Le roi et les chambres apprécieront. »

Nous répondons que le roi et les chambres ne pourront pas apprécier, car la cour, ne sachant rien, ne pourra rien dire. Si le rapport de la cour se bornait à venir déclarer une fois par an que les pièces relatives à tels paiemens, montant à tel chiffre, n'ont pas été produites, du moment que le droit de refuser ces pièces serait dans la loi, le rapport ne ferait que signaler un fait régulier, légal, qui ne pourrait donner lieu à aucun reproche réel contre l'administration. On pourra, dites-vous, dénoncer les abus; mais comment les reconnaître? Est-ce par l'importance du chiffre des paiemens? Ce chiffre ne veut rien dire. On peut commettre de grandes illégalités dans de petites dé-

penses. Quel moyen de dénoncer ces illégalités, comment les préciser, puisqu'il n'y a point de pièces, et que tout se cache derrière un mandat revêtu d'un simple acquit, espèce de billet au porteur, qui reste muet, et qui fait présumer indifféremment l'erreur, la faute ou la bonne foi? Que dire au roi, que dire aux chambres, sur des faits inconnus, qu'on ne pourra même déclarer suspects? Il faudra nécessairement se borner, dans le rapport, à la mention d'un chiffre. Mais ce chiffre suffira, dites-vous; les chambres demanderont aux ministres des explications. Voilà donc les chambres transformées en bureau de comptabilité! Les voilà chargées de vérifier des comptes à la tribune, de requérir des moyens d'instruction, de procéder à l'examen des pièces, de débattre une foule de cas litigieux avec les ministres, chargés de contredire et de réfuter; puis on statuera sur la validité des paiemens, et s'il y a des paiemens irréguliers, illégaux, on rendra les ordonnateurs responsables! Cependant, si les paiemens datent de plusieurs années, que seront devenus les ordonnateurs? et lors même qu'on les tiendrait sous la main, qu'en fera-t-on? Le ministre supportera-t-il la faute d'un délégué obscur, qui aura disposé arbitrairement ou imprudemment des fonds de l'état? Dans toutes ces hypothèses, on le voit, les garanties des citoyens sont supprimées; l'administration reste livrée à elle-même, et le rapport au roi, réduit à une déclaration de chiffres, est un contrôle sans autorité, qui n'éclaire et ne contient personne.

Faut-il croire d'ailleurs qu'on soit placé dans cette alternative rigoureuse d'admettre le décret de 1807, ou de rendre la marche de l'administration impossible? Nullement. La difficulté a été prévue, et l'ordonnance de 1822 l'a résolue d'une façon bien simple. Que dit l'ordonnance? Que, dans le cas où le payeur ne trouverait pas un paiement sûr, il pourra refuser de le faire, mais que, de son côté, l'ordonnateur de la dépense pourra requérir le paiement, et qu'alors il sera procédé au paiement sans autre délai. Voilà ce que dit l'ordonnance de 1822. Tout n'est-il pas sagement réglé par ce moyen si naturel? On présente au payeur un mandat; il demande les pièces qui prouvent la dette de l'état; ces pièces, on les lui refuse; le payeur refuse de payer : en même temps il déclare les motifs de son refus, remet une copie de cette déclaration au porteur du mandat, et en adresse une autre au ministre des finances. Alors que fait l'ordonnateur? S'il veut qu'on paie, il requiert le paiement, mais sous sa propre responsabilité, et il adresse au payeur un acte de réquisition qui sera joint au mandat et qui passera plus tard sous les yeux

de la cour des comptes, comme pièce justificative du paiement. Ainsi tout est prévu, tout est garanti. Le service se fait sans difficulté. L'ordonnateur et le comptable restent chacun dans son droit. Seulement la responsabilité se déplace; elle passe du comptable à l'ordonnateur, non pas que ce dernier soit soumis au jugement de la cour des comptes, mais la cour examinera les motifs de sa réquisition. Si l'urgence est invoquée, la cour constatera l'urgence. Si le débat soulevé entre l'ordonnateur et le comptable repose sur une question de droit ou de règlement, la cour appréciera si le paiement a compromis ou non l'intérêt de l'état; et si les résultats de cet examen la conduisent à ne pas approuver l'acte de réquisition, elle exprimera son opinion dans le rapport au roi.

Ce droit de réquisition suffit, on le voit, pour délivrer l'administration de toute entrave. Munie de cette faculté, elle peut tout faire. Quel que soit l'objet du paiement, quel que soit le chiffre de la dépense, devant une réquisition, la cour s'arrête. C'est un acte administratif, c'est un fait de responsabilité ministérielle; la cour peut le dénoncer dans son rapport, mais non le juger. Il ne faut pas d'ailleurs comparer ce droit de réquisition à l'article 18 du décret de 1807. Ce sont des principes tout opposés. En vertu de l'article 18, l'administration peut faire payer tous ses mandats sans pièces de dépenses. Les caisses de l'état doivent s'ouvrir devant le simple acquit des parties prenantes. Le défaut de pièces n'engage ni la responsabilité du comptable, ni celle de l'ordonnateur. Si la cour demande des pièces, on les lui refuse; si elle condamne le comptable, on casse son arrêt pour violation de la loi; si elle dénonce l'ordonnateur, on lui répond qu'elle dénonce un fait légal et régulier. Tels sont les effets de l'article 18. Mais substituez à l'article 18 l'ordonnance de 1822 avec le droit de réquisition, vous aurez un principe et des effets tout différens. Quel sera le principe? Ce sera que tous les paiemens devront être justifiés par pièces valables. Le droit de réquisition sera une faculté ouverte pour des cas de nécessité absolue. Il suivra de là que toute réquisition non motivée sera réputée suspecte. Le droit étant exceptionnel, si l'on s'en sert sans nécessité, et comme par un caprice d'arbitraire, l'abus sera flagrant, et sa mention dans le rapport au roi attirera sur les ministres la sévérité des chambres. Il suivra de là aussi que tout comptable qui aura payé sans preuve et sans réquisition pourra être condamné par la cour, et être constitué débiteur du trésor, sans que l'arrêt de la cour puisse être cassé pour violation de la loi. Cette condamnation, il est vrai, pourra être remise par une

décision ministérielle. C'est une dernière voie ouverte à l'administration contre les arrêts de la cour. Mais tout le monde comprend que l'usage de ce droit engage plus que jamais la responsabilité des ministres devant les chambres.

Telles sont, du reste, les règles de comptabilité qui ont prévalu dans la pratique depuis plus de vingt ans. Ont-elles gêné le service des dépenses? ont-elles arrêté un seul paiement utile? Ces règles au contraire ont répandu partout l'exactitude, la célérité et le bon ordre. Elles ont l'avantage de tracer à chacun des devoirs précis et faciles à remplir. On prétend qu'elles imposent aux payeurs des soins minutieux et des recherches au-dessus de leur savoir; il n'en est rien. M. Thiers, alors président du conseil, disait l'an dernier à la tribune : « Le payeur est une espèce de jurisconsulte administratif, obligé d'examiner les pièces des fonctionnaires, des fournisseurs, d'examiner si les pièces sont en règle, si toutes les conditions sont remplies; car le payeur n'est libéré devant la cour des comptes que lorsqu'il a payé sur pièces valables. » Cette définition est on ne peut plus juste. Elle est conforme aux vrais principes de la comptabilité publique; elle trace les devoirs des payeurs et détermine les droits de la cour des comptes. Le payeur, en effet, est un jurisconsulte administratif; il paie sous sa responsabilité, par conséquent il doit payer sûrement, légalement, régulièrement, en présence de tous les titres nécessaires pour établir qu'il a payé entre les mains d'un créancier réel une dette de l'état valablement justifiée.

Toute cette question, comme on voit, peut se réduire à des termes bien simples. Les dépenses de l'état doivent-elles être justifiées, oui ou non, par pièces soumises à l'examen de la cour des comptes? Voilà tout le débat. Il était livré cette année à la discussion des chambres, par le rapport au roi; les chambres n'en ont pas encore parlé (1). Elles ont eu sans doute à traiter de plus grandes affaires : qu'on ne s'y trompe pas cependant. Sous des formes mesquines,

(1) On a parlé de la cour des comptes dans la dernière discussion du budget, mais la question du rapport au roi n'a pas été soulevée. Toutefois, on a traité une question importante, qu'il est permis de regarder comme résolue par l'évidence du vœu de la chambre et par les engagemens formels des ministres. Les comptes du matériel de l'état seront livrés au jugement de la cour comme les comptes en deniers. Ce matériel est de 800 millions. C'est une richesse énorme, dont l'emploi, jusqu'ici inconnu et quelquefois suspect, sera désormais entouré de toutes les garanties de publicité et d'examen. Ce résultat est dû en partie à l'insistance louable de M. Étienne fils, qui a trouvé du reste de nombreux appuis dans la chambre, et qui a été secondé par la parole incisive de M. Dupin.

sous des détails arides, on trouve ici une question qui mérite d'être discutée gravement. En réalité, il s'agit de savoir si le maniement des finances sera contrôlé d'une manière sérieuse et efficace. Sous d'autres noms et dans des circonstances bien différentes, nous voyons renaître ici la vieille question des *acquits au comptant* qui ruinèrent la France pendant près de deux siècles, et dont le président Nicolaï demandait si énergiquement la suppression en 1787. Sans aucun doute, les intentions ne sont plus les mêmes, et les actes ne peuvent se comparer. Aucune époque, aucun pays n'a vu une administration aussi régulière, aussi exacte et aussi probe que la nôtre. On doit même reconnaître que l'administration, loin d'abuser du décret de 1807, songe à peine à s'en prévaloir, puisqu'elle ne s'en est servie que deux fois pendant vingt ans, bien qu'elle n'ait pas manqué d'occasions pour l'appliquer; mais cette tolérance ne peut passer pour une garantie suffisante. On prétend que le droit existe, qu'il est dans la loi; c'est une arme toujours prête, et qui peut tomber dans toutes les mains : voilà le danger. Nous vivons aujourd'hui dans un temps calme, où tout est régulier; les finances sont gérées avec ordre; l'emploi de la fortnne publique défie tous les regards; l'administration, qui puise sa sécurité dans sa loyauté même, appelle un examen scrupuleux sur tous ses actes : dans des circonstances pareilles, l'article 18 du décret de 1807 n'est pas dangereux. Mais supposez des crises politiques, des troubles civils, ou bien un de ces changemens plus redoutables qui altèrent la constitution par les tendances secrètes du pouvoir, et qui dénaturent le gouvernement sans violer les lois : dans tous ces cas, l'article 18 du décret de 1807 est un péril pour la société. Il supprime le droit de contrôle au moment même où ce droit est le plus nécessaire. Il désarme la cour des comptes au moment où cette magistrature aurait à remplir une de ces missions qui font la gloire des corps judiciaires, et dont le souvenir se conserve dans l'histoire avec honneur. En effet, qu'un gouvernement violent ou perfide fasse revivre l'article 18 dans toute sa rigueur, le fondement de la comptabilité s'écroule, le principe de l'ordonnancement arbitraire se répand dans tous les degrés du service financier; les fonds des communes et des établissemens publics sont dépensés comme ceux du trésor, sans contrôle : à l'appui des paiemens, la cour des comptes ne reçoit plus de tous côtés que des chiffres, dont l'exactitude matérielle ne lui est pas même toujours démontrée!

En résumé, ne pas reconnaître à la cour des comptes le droit de

faire produire les pièces qui justifient à ses yeux la légalité et la régularité des paiemens, c'est enchaîner sa conscience. Comme le dit le rapport au roi, c'est frapper la justice elle-même, car il n'y a point de justice là où l'examen n'est ni libre ni complet. Invoquer l'article 18 du décret de 1807, c'est faire revivre un droit auquel le pouvoir a formellement renoncé; c'est contredire les termes de l'ordonnance de 1822 et changer tout le système de la comptabilité; c'est entraver l'exécution de l'ordonnance de 1826 et de la loi de 1832, qui demandent à la cour des déclarations solennelles et un rapport public. L'article 18 du décret de 1807 est en opposition avec tous les principes de notre gouvernement. Il est contraire aux intérêts même de l'administration, qui le défend à peine, car il répugne à sa droiture. Peu nuisible jusqu'à présent, il peut devenir un danger grave. Si donc il est encore applicable, si l'ordonnance de 1822 et toutes les règles du gouvernement représentatif ne l'ont pas abrogé, c'est un mauvais principe qu'il faut effacer de nos lois. Tel est d'ailleurs l'avis de plusieurs jurisconsultes éminens, et entre autres de M. Dupin, qui s'est montré dans tous les temps un défenseur énergique de l'institution de la cour des comptes. Nous rappelons les propres paroles de M. Dupin prononcées à la tribune le 10 avril 1828 : « Il ne manque à la libre action de la cour des comptes que l'abrogation de l'article 18 de la loi du 16 septembre 1807, qui lui prescrit de s'arrêter au *pour acquit* des porteurs de certaines ordonnances, sans lui permettre de vérifier si ces attributions de deniers publics en formes mystérieuses trouvent leur justification au budget. »

La question que nous venons d'examiner est soulevée pour la seconde fois par la cour des comptes dans son dernier rapport au roi. M. d'Audiffret lui consacre un chapitre de son excellent livre, et la décide en peu de mots avec toute l'autorité de son savoir et de ses lumières. Il est inutile d'ajouter que l'honorable pair met dans sa discussion la réserve qui convient à sa position élevée et à sa profonde estime pour les pouvoirs publics qui sont en cause dans ce débat. On lira avec fruit, sur cette même question, une brochure de M. Eugène Goussard (1). Cette brochure, qui a paru l'an dernier, embrasse un sujet très vaste. L'auteur cherche à démontrer que le droit attribué à l'autorité administrative de réformer les arrêts de la cour des comptes pour violation des formes ou de la loi est inconsti-

(1) Chez Schneider et Langrand, rue d'Erfürth, 1. (*De la Cour des Comptes et du Conseil d'État.*)

tutionnel, et que la cour, dans ce cas, présente les moyens de se réformer elle-même. Quant aux recours motivés sur un excès de pouvoir, M. Goussard reconnaît la nécessité de les soumettre à l'autorité administrative. La manière d'envisager la doctrine de M. Goussard dépend beaucoup du caractère que prendra la réforme prochaine du conseil d'état. Tous les bons esprits sont d'accord sur ce point, que les limites naturelles des pouvoirs administratif et judiciaire doivent être respectées, et que l'un ne doit jamais empiéter sur l'autre. Mais cet équilibre est difficile à maintenir scrupuleusement dans la pratique. C'est la loi des gouvernemens de ne trouver la vérité qu'en dehors des principes absolus; c'est aussi la loi de certaines institutions, d'un caractère à part, de n'être utiles et même possibles qu'en renonçant à satisfaire quelques-unes des exigences rigoureuses de leur principe. Toutefois, rien n'est plus sacré que les garanties d'une bonne justice, et si l'autorité judiciaire de la cour des comptes devait recevoir dans l'avenir les atteintes graves que semble redouter M. Goussard, si ce débat dont nous avons parlé devenait une lutte ouverte, où l'intérêt du pays fût méconnu, on peut prédire que l'opinion de M. Goussard aurait alors de nombreux partisans.

J. P.

LA MARSEILLAISE

DE LA PAIX.

Le poète allemand Becker vient de publier et de dédier à M. de Lamartine un recueil de poésies où il a inséré le chant national qui a eu cet hiver un si grand retentissement sur les bords du Rhin, et qu'on a appelé *la Marseillaise* de l'Allemagne : « Non, les Français ne l'auront pas, le libre Rhin allemand ! » M. de Lamartine vient d'y répondre par les vers suivans qu'il intitule *la Marseillaise de la Paix*. Nous donnons ici les deux pièces, afin que nos lecteurs puissent apprécier les deux points de vue, et faire la part des circonstances dont chaque poète s'est inspiré. M. de Lamartine est une de ces voix pour lesquelles, amis politiques ou dissidens, il n'y a qu'admirateurs.

LE RHIN ALLEMAND.

« Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, quoiqu'ils le demandent dans leurs cris comme des corbeaux avides.

« Aussi long-temps qu'il roulera paisible, portant sa robe verte, aussi long-temps qu'une rame frappera ses flots,

« Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, aussi long-temps que les cœurs s'abreuveront de son vin de feu ;

« Aussi long-temps que les rocs s'élèveront au milieu de son courant, aussi long-temps que les hautes cathédrales se reflèteront dans son miroir.

« Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, aussi long-temps que de hardis jeunes gens feront la cour aux jeunes filles élancées.

« Ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand, jusqu'à ce que les ossemens du dernier homme soient ensevelis dans ses vagues. »

RÉPONSE A M. BECKER.

Roule, libre et superbe entre tes larges rives,
Rhin! Nil de l'Occident! coupe des nations!
Et des peuples assis qui boivent tes eaux vives
Emporte les défis et les ambitions!

—

Il ne tachera plus le cristal de ton onde,
Le sang rouge du Franc, le sang bleu du Germain;
Ils ne crouleront plus sous le caisson qui gronde,
Ces ponts qu'un peuple à l'autre étend comme une main!
Les bombes, et l'obus, arc-en-ciel des batailles,
Ne viendront plus s'éteindre en sifflant sur tes bords;
L'enfant ne verra plus, du haut de tes murailles,
Flotter ces poitrails blonds qui perdent leurs entrailles,
Ni sortir des flots ces bras morts!

—

Roule libre et limpide en répétant l'image
De tes vieux forts verdis sous leurs lierres épais,
Qui froncent tes rochers, comme un dernier nuage
Fronce encor les sourcils sur un visage en paix.

—

Ces navires vivans dont la vapeur est l'ame
Déploîront sur ton cours la crinière du feu;

L'écume à coups pressés jaillira sous la rame,
La fumée en courant léchera ton ciel bleu.
Le chant des passagers, que ton doux roulis berce,
Des sept langues d'Europe étourdira tes flots,
Les uns tendant leurs mains avides de commerce,
Les autres allant voir aux monts où Dieu te verse
Dans quel nid le fleuve est éclos?

Roule libre et béni! Ce Dieu qui fond la voûte
Où la coupe du gland pourrait te contenir,
Ne grossit pas ainsi ta merveilleuse goutte
Pour diviser ses fils, mais pour les réunir!

Pourquoi nous disputer la montagne ou la plaine?
Notre tente est légère, un vent va l'enlever;
La table où nous rompons le pain est encor pleine,
Que la mort, par nos noms, nous dit de nous lever!
Quand le sillon finit, le soc le multiplie;
Aucun œil du soleil ne tarit les rayons;
Sous le flot des épis la terre inculte plie;
Le linceul, pour couvrir la race ensevelie,
Manque-t-il donc aux nations?

Roule libre et splendide à travers nos ruines,
Fleuve d'Arminius, du Gaulois, du Germain!
Charlemagne et César, campés sur tes collines,
T'ont bu sans t'épuiser dans le creux de leur main!

Et pourquoi nous haïr et mettre entre les races
Ces bornes ou ces eaux qu'abhorre l'œil de Dieu?
De frontières au ciel voyons-nous quelques traces?
Sa voûte a-t-elle un mur, une borne, un milieu?
Nations! mot pompeux pour dire barbarie!
L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas?
Déchirez ces drapeaux; une autre voix vous crie :

L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie,
La fraternité n'en a pas!

Roule libre et royal entre nous tous, ô fleuve!
Et ne t'informe pas, dans ton cours fécondant,
Si ceux que ton flot porte, ou que ton urne abreuve,
Regardent sur tes bords l'aurore ou l'occident!

Ce ne sont plus des mers, des degrés, des rivières,
Qui bornent l'héritage entre l'humanité;
Les bornes des esprits sont leurs seules frontières,
Le monde en s'éclairant s'élève à l'unité.
Ma patrie est partout où rayonne la France,
Où sa langue répand ses décrets obéis!
Chacun est du climat de son intelligence,
Je suis concitoyen de toute ame qui pense :
La vérité, c'est mon pays!

Roule libre et paisible entre ces fortes races
Dont ton flot frémissant trempa l'ame et l'acier,
Et que leur vieux courroux, dans le lit que tu traces,
Fonde au soleil du siècle avec l'eau du glacier!

Vivent les nobles fils de la grave Allemagne!
Le sang-froid de leurs fronts couvre un foyer ardent;
Chevaliers tombés rois des mains de Charlemagne,
Leurs chefs sont les Nestors des conseils d'Occident!
Leur langue a les grands plis du manteau d'une reine,
La pensée y descend dans un vague profond,
Leur cœur sûr est semblable au puits de la syrène,
Où tout ce que l'on jette, amour, bienfait ou haine,
Ne remonte jamais du fond.

Roule libre et fidèle entre tes nobles arches,
O fleuve féodal calme, mais indompté!

Verdis le sceptre aimé de tes rois patriarches;
Le joug que l'on choisit est encor liberté!

Et vivent ces essaims de la ruche de France,
Avant-garde de Dieu, qui devancent ses pas!
Comme des voyageurs qui vivent d'espérance,
Ils vont semant la terre, et ne moissonnent pas...
Le sol qu'ils ont touché germe fécond et libre;
Ils sauvent sans salaire, ils blessent sans remord;
Fiers enfans, de leur cœur l'impatiente fibre
Est la corde de l'arc où toujours leur main vibre
Pour lancer l'idée ou la mort!

Roule libre, et bénis ces deux sangs dans ta course;
Souviens-toi pour eux tous de la main d'où tu sors :
L'aigle et le fier taureau boivent l'onde à ta source;
Que l'homme approche l'homme, et qu'il boive aux deux bords!

Amis, voyez là-bas! — La terre est grande et plane!
L'Orient délaissé s'y déroule au soleil!
L'espace y lasse en vain la lente caravane,
La solitude y dort son immense sommeil!
Là, des peuples taris ont laissé leurs lits vides;
Là, d'empires poudreux les sillons sont couverts;
Là, comme un stylet d'or, l'ombre des Pyramides
Mesure l'heure morte à des sables livides
Sur le cadran nu des déserts!

Roule libre à ces mers où va mourir l'Euphrate,
Des artères du globe enlace le réseau,
Rends l'herbe et la toison à cette glèbe ingrate,
Que l'homme soit un peuple et les fleuves une eau!

Débordement armé des nations trop pleines,
Au souffle de l'aurore envolés les premiers,
Jetons les blonds essaims des familles humaines
Autour des nœuds du cèdre et du tronc des palmiers!
Allons, comme Joseph, comme ses onze frères,
Vers les limons du Nil que labourait Apis,
Trouvant de leurs sillons les moissons trop légères,
S'en allèrent jadis aux terres étrangères
Et revinrent courbés d'épis!

Roule libre, et descends des Alpes étoilées
L'arbre pyramidal pour nous tailler nos mâts,
Et le chanvre et le lin de tes grasses vallées;
Tes sapins sont les ponts qui joignent les climats!

Allons-y, mais sans perdre un frère dans la marche,
Sans vendre à l'oppresseur un peuple gémissant,
Sans montrer au retour au dieu du patriarche,
Au lieu d'un fils qu'il aime, une robe de sang!
Rapportons-en le blé, l'or, la laine et la soie,
Avec la liberté, fruit qui germe en tout lieu!
Et tissons de repos, d'alliance et de joie
L'étendard sympathique où le monde déploie
L'unité, ce blason de Dieu!...

Roule libre et grossis tes ondes printanières
Pour écumer d'ivresse autour de tes roseaux,
Et que les sept couleurs qui teignent nos bannières,
Arc-en-ciel de la paix, serpentent dans tes eaux!

AL. DE LAMARTINE.

Saint-Point, 28 mai 1841.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 mai 1841.

Les complications de la politique intérieure de l'Angleterre ont nécessairement ralenti la marche des négociations diplomatiques. Les conseils de cabinet, les débats parlementaires, l'agitation des partis, les préoccupations de son propre avenir comme homme d'état, enlèvent lord Palmerston à la politique étrangère. Les diplomates à leur tour doivent désirer de connaître, avant de rien conclure, le sort d'un cabinet dont l'existence est si sérieusement compromise. Jamais peut-être la guerre entre les deux grands partis qui divisent l'Angleterre n'a été plus excessive dans ses moyens; jamais peut-être n'aura-t-elle été plus décisive par ses résultats.

Le ministère, par ses propositions audacieuses, par ses offres inattendues, a vivement appelé à lui tout le parti radical, tout le parti irlandais, tout ce qui veut en Angleterre des réformes qui pénètrent jusqu'au fond des choses, qui attaquent dans ses racines le principe du privilége, principe encore si vivace de l'autre côté de la Manche. Lord John Russel est désormais plus encore le chef des radicaux que le chef des whigs. Il s'est placé, sans point d'appui, sans moyen de résistance, sur une pente où nul homme politique n'a pu jusqu'ici s'arrêter. Il ne peut compter que sur la modération naturelle, sur le bon sens du pays. On lui a dit de s'agiter, et on espère sans doute que l'Angleterre ne s'agitera pas trop. On lui a promis de grandes choses, et on se flatte probablement de pouvoir en définitive l'apaiser avec beaucoup moins. Probablement aussi le parti whig en est-il à croire que certains priviléges, celui des céréales par exemple, une fois détruits, le pays gardera son vieux respect pour d'autres institutions entachées au fond du même vice; qu'après avoir goûté de l'égalité, il permettra aux whigs de lui administrer cette boisson enivrante par petites doses, selon leurs convenances politiques. Si le parti whig se trompe, il cherchera alors, mais trop tard, à faire sa retraite vers les tories;

car il a, lui aussi, des priviléges et des intérêts à défendre. Il est au fond plus loin des radicaux que des conservateurs. Il joue par ambition, par emportement politique, contre lui-même. Il nous rappelle le parlement de Paris se faisant révolutionnaire en 1787.

Les conservateurs, à leur tour, ont perdu toute mesure. Sir Robert Peel lui-même, malgré le calme apparent de ses paroles, vient d'engager une lutte à mort avec le ministère. Il veut s'imposer à la couronne, ou la contraindre à faire cause commune avec les radicaux, et à appeler à son aide les passions populaires dans les combats des *hustings*.

Un ministère de tories modérés, faisant, dès son entrée au pouvoir, de franches et larges concessions au pays, ainsi qu'on l'a déjà vu lors de l'émancipation des catholiques, c'est là la ferme espérance de ceux qui se refusent à toute pensée d'un bouleversement politique en Angleterre. Le temps nous apprendra si les partis y ont conservé assez de sagesse et de puissance pour continuer, à travers les luttes de la politique, l'œuvre magnifique d'une révolution qui s'accomplirait peu à peu, par les voies légales, sans violence.

En attendant, notre gouvernement, sans avoir encore donné à Londres une signature qui aurait été prématurée, n'a pas, assure-t-on, perdu de vue les affaires d'Orient. Elles sont, en effet, loin d'être claires, faciles, rassurantes. La secousse qu'on a imprimée à l'empire ottoman y a produit un ébranlement qu'il était si facile de prévoir, et qui pourrait être le précurseur d'une catastrophe. Les populations chrétiennes de la Bulgarie n'ont été réprimées, dans leur légitime résistance à la tyrannie des agens turcs, que par des cruautés et des atrocités révoltantes. Les chrétiens de la Syrie en sont à regretter la domination de Méhémet-Ali. Les Turcs eux-mêmes se rappellent, avec une reconnaissance qu'exalte la détestable administration de la Porte, ces jours où l'être le plus faible, une femme, un enfant, pouvait, sans courir aucun danger, se transporter du pied du Taurus à la Mecque, ces jours où les caravanes des fidèles traversaient avec une égale sécurité les pays des tribus jadis renommées par leurs habitudes d'agression et de pillage, et les sables du désert. Méhémet-Ali est un maître dur, exigeant, égoïste; ainsi que le sultan, il ne veut que des esclaves, mais il les veut du moins tranquilles, laborieux, soumis non au caprice, mais à une règle uniforme et connue. S'il ne conçoit pas la liberté, il conçoit l'ordre, et il le réalisait, car il en avait la volonté et la force. En expulsant Méhémet-Ali, c'est l'ordre qu'on a expulsé de la Syrie et de l'Arabie. L'Europe n'a servi en Orient que la cause de la barbarie et de la violence. Nous l'avons souvent dit; c'était un rêve d'imaginer que la Porte pourrait ressaisir d'une main ferme ces provinces, et y faire oublier le gouvernement fort et régulier du pacha.

Il y a plus : la Thessalie s'agite, Candie est en révolte. C'est la lutte du principe grec et du principe turc, du principe chrétien et du principe mahométan, qui recommence à côté d'un royaume grec fondé et protégé par l'Europe, et lorsque les terribles échos de Navarin retentissent encore sur les côtes de l'Archipel.

Qu'arrivera-t-il si l'insurrection se maintient, si une lutte atroce se prolonge entre les chrétiens et les Turcs? L'Europe, qui a brûlé Beyrouth pour le rendre au sultan, permettra-t-elle aux Candiotes de secouer le joug des Osmanlis? Voudra-t-elle (elle ne l'oserait pas) lancer ses bombes sur des chrétiens, pour livrer ensuite aux Turcs les lambeaux de ces populations mutilées? Se présentera-t-elle sur le champ de bataille comme médiatrice? Bref, interviendra-t-elle?

L'Europe! nous en sommes apparemment. Nous n'avons ni approuvé ni empêché l'expédition de Syrie; nous nous sommes isolés. Dans cette circonstance, nous devions nous isoler. Les suites déplorables de l'expédition prouvent assez combien notre politique était honnête et prévoyante. D'un autre côté, nous n'avions pas un intérêt suffisant pour prendre en main la cause du pacha, et troubler, pour son compte, la paix du monde. Mais si les affaires de Candie prenaient une tournure sérieuse, si les circonstances exigeaient l'intervention de l'Europe, pourrions-nous permettre cette intervention sans le concours de la France? L'isolement ne serait alors, ce nous semble, qu'une honteuse faiblesse, qu'une abdication de la puissance française. Amis désintéressés de la Porte, nous sommes en même temps les protecteurs anciens et reconnus des chrétiens de l'Orient; nous avons contribué au rétablissement d'un état grec; nous avons glorieusement combattu à Navarin; nous avons aidé la Grèce de nos troupes, de notre trésor, de notre crédit. C'est assez dire que tout ce qui pourrait modifier les rapports de la Porte avec les populations chrétiennes de son empire ne peut s'accomplir sans notre concours; l'intégrité de l'empire ottoman et la protection de ces populations intéressent également notre dignité et notre puissance nationale. Il ne s'agirait plus de savoir si une province turque sera confiée au vassal du Caire ou directement administrée par la Porte. L'intégrité de l'empire ottoman, les conditions de l'équilibre européen, et le partage des légitimes influences que l'Europe exerce sur l'Orient, pourraient en être plus ou moins profondément altérés. L'indifférence serait stupide, l'inaction coupable.

Le ministère n'a pas négligé l'affaire de Candie. D'un côté, il avait des explications à demander sur la conduite quelque peu singulière d'un agent accrédité de l'Angleterre; de l'autre, il avait à faire connaître sans détour que, si l'affaire de Candie devenait assez grave pour exiger une intervention, le droit d'intervenir ne pourrait appartenir à aucune des grandes puissances en particulier : ou il n'y aurait pas d'intervention, ou il y aurait sur ce point concert européen. Si nous sommes bien informés, c'est là, nous ne disons pas la teneur, mais le sens d'une communication verbale à laquelle le cabinet anglais aurait adhéré.

M. Piscatory s'est rendu en Grèce avec une mission du gouvernement. D'un côté, le gouvernement grec est en instance pour obtenir la délivrance de la dernière partie de l'emprunt. Il affirme à cet effet qu'il est parvenu, par la régularité de son administration, à ramener l'équilibre dans son budget ordinaire; il a même commencé à rembourser les intérêts qu'on avait garantis à

ses créanciers. S'il demande le reste de l'emprunt, c'est uniquement pour l'appliquer à des dépenses extraordinaires, indispensables au pays, à des dépenses sans lesquelles la Grèce ne serait qu'une ferme qu'on prétendrait mettre en culture sans capital suffisant. L'emploi de ces sommes sera plutôt un placement qu'une dépense.

Ces dires, ces faits, sont à vérifier avec d'autant plus de soin et d'exactitude, qu'en Grèce il y a, nous le croyons, une administration des finances régulière, sans qu'il y ait cependant un gouvernement. Tous les fils de l'administration proprement dite sont entre les mains du roi, et le roi, plein de bonnes intentions, n'oublie qu'une chose, c'est de gouverner. Il ne laisse pas gouverner et ne gouverne pas. Ses ministres sont à peine des commis et des commis qu'il ne voit guère, et cependant il ne paraît pas développer l'activité et l'énergie nécessaires pour être son propre ministre. Désirant le bien, se défiant de lui-même, il parle, il consulte, il écoute; mais la résolution ne surgit pas, l'action est nulle. On dirait un étudiant allemand qui se complaît dans le doute. Malheureusement, les intentions les plus louables, le zèle le plus pur, perdent les états, lorsqu'on manque d'activité, de décision, d'énergie.

La Grèce se ressent de la faiblesse du pouvoir bien plus que ne pourrait s'en ressentir un état anciennement et fortement constitué. Les partis agitent un pays qui a besoin, avant tout, d'être organisé et gouverné, et très probablement des intrigues diverses entretiennent et irritent l'impatience des partis.

Les uns, ceux dont l'esprit, plus subtil que juste, a formé un singulier amalgame des doctrines européennes et des finesses du Phanar, voudraient importer en Grèce un simulacre de constitution anglaise, et singer à Athènes le rôle des Pitt et des Castelreagh.

Les autres, impatiens de toute règle, de tout frein, toujours barbares au milieu de la civilisation renaissante de la Grèce, regrettent la puissance et l'indépendance personnelle des Klephtes : au fond, ils préfèrent la Turquie, avec ses brutalités et son laisser-aller, à l'Europe avec ses codes, ses réglemens, ses tribunaux, ses prisons.

Mais, il est juste de le reconnaître, ces deux partis ne sont pas la Grèce; les uns rêvent une Grèce qui n'existe pas, les autres une Grèce qui heureusement n'existe plus. La Grèce doit être organisée, elle peut être gouvernée; mais la Grèce n'est nullement préparée aux institutions des nations les plus policées de l'Europe. C'est d'ordre avant tout qu'elle a besoin, et le germe des institutions libérales qui devront peu à peu se développer en Grèce, c'est chez elle, dans ses mœurs, dans ses habitudes, dans son propre sol, qu'il le faut chercher. Renonçons une fois à cette ridicule importation de chartes étrangères chez des peuples qui ne peuvent en saisir ni le langage ni l'esprit. Bentham pouvait offrir des constitutions et des codes tout faits au monde entier : libre à un philosophe d'être quelquefois ridicule; mais pour des hommes politiques, d'expérience, d'action, de pareilles tentatives ne seraient pas seulement absurdes, elles seraient coupables.

Le vrai parti grec, le parti nombreux, celui qui s'appelle à juste titre le parti national, est celui qui veut avant tout une administration forte et régulière, le gouvernement des hommes du pays, mais des hommes honnêtes, éclairés, cherchant dans les institutions municipales de la Grèce le principe d'une organisation qui, sans affaiblir en rien la force du pouvoir, puisse l'éclairer et lui montrer la route à suivre.

C'est là le parti au sein duquel il importe à la couronne de se placer. C'est là qu'elle trouvera un terme à ses incertitudes, et cette énergie dans les résolutions qui seule peut inspirer aux puissances européennes une ferme confiance dans l'avenir de la Grèce.

Pour en revenir à l'emprunt, il ne suffira pas à notre envoyé de s'assurer que réellement, grace aux efforts persévérans de l'administration actuelle, l'ordre et l'équilibre ont été rétablis dans les finances du royaume. C'est de l'avenir qu'il faut surtout s'inquiéter; c'est de l'état moral, de la situation politique du pays; la Grèce, avec un gouvernement purement nominal, est toujours au bord d'un abîme. Il faut aux Grecs une royauté intelligente et forte; elle ne peut le devenir que par son intime alliance avec le parti national.

On assure que des instances pressantes ont été faites à notre gouvernement de la part de Montévideo, pour qu'une médiation pacifique, mais puissante, mette cet état à l'abri des attaques de Rosas, et contribue à rétablir la bonne harmonie entre les républiques de la Plata. Notre gouvernement ne pouvait pas fermer l'oreille à ces représentations; si rien ne nous oblige à nous mêler activement, à main armée, des interminables querelles des républiques américaines, il n'est pas moins vrai que ces désordres paralysent les relations commerciales de l'Europe avec le Nouveau-Monde, et enlèvent à notre industrie un débouché qui, après quelques années de paix, prendrait un très vif essor. M. Guizot a, dit-on, proposé à l'Angleterre de charger les agens anglais et français à Buénos-Ayres de suivre d'accord ces négociations, qui sont également dans l'intérêt des deux pays; ils ne devraient pas chercher à intervenir dans les arrangemens intérieurs, dans l'organisation politique de ces pays; ils ne devraient pas se mêler aux querelles et aux luttes des partis : leurs efforts n'auraient qu'un but, la pacification, la cessation de toute hostilité, la garantie d'un avenir paisible et régulier. Lord Palmerston paraît avoir adhéré aux vues et aux propositions de la France.

La régence s'efforce de donner à l'Espagne ce dont elle a besoin avant tout, une administration capable et régulière. La tâche est difficile. Placé entre les *unitaires* qui l'ont porté au pouvoir et les *trinitaires* qui, mécontens de leur défaite, constituent une opposition nombreuse et formidable, Espartero n'avait à choisir qu'entre deux voies : un ministère purement unitaire qui aurait dissous les cortès et tâché de renforcer ses rangs dans le parlement par les nouvelles élections, et un ministère de fusion, de conciliation, qui aurait cherché à gouverner avec les cortès actuelles. Après plusieurs tentatives dans l'un et l'autre système, M. Gonzalès est parvenu à former le ministère de transaction.

Malheureusement ces transactions ne sont le plus souvent possibles qu'en

prenant dans chaque parti ce qu'il y a de moins capable et par cela même de moins saillant. Il n'est que trop vrai que le talent s'allie rarement à la modération : il aime le combat, et il se tient pour battu lorsqu'il ne peut écraser ses adversaires. Le ministère espagnol ne paraît pas inspirer une grande confiance. Le général Infante est sans doute un esprit sage, éclairé, un administrateur habile; mais on aurait peine à en citer un second dans le cabinet. D'ailleurs, il ne paraît pas qu'il y ait un seul orateur dans le ministère; cela est grave en présence d'une opposition nombreuse, puissante, et d'un parti gouvernemental qui est blessé de ne pas avoir seul profité de sa victoire, de l'élévation d'Espartero. Aussi commence-t-on à parler du mécontentement de beaucoup d'*unitaires*, entre autres de Cortina et de Linage. Peuvent-ils, eux dont les vues étaient sans doute des plus ambitieuses, se résigner à l'avénement du ministère Gonzalès, d'un ministère dont ils ne font pas partie, et qui n'est pas composé de leurs créatures?

Le désir de ne pas recourir à la dissolution des cortès était, certes, une pensée sage, honnête. Nous craignons que les évènemens ne forcent la main à Espartero, et que bientôt l'Espagne ne retrouve dans ses colléges électoraux la lutte des *unitaires* et des *trinitaires*.

Il doit bientôt être question de la tutelle de la reine Isabelle; elle ne peut être confiée au régent. Espartero voudrait y appeler un chef marquant du parti *trinitaire*, et s'en faire ainsi un moyen de transaction. Les hommes monarchiques voudraient confier la personne de la jeune reine à sa tutrice naturelle, à sa mère la reine Christine; mais, pour exercer la tutelle, il faudrait rentrer et vivre en Espagne, en présence du nouveau régent et du parti qui lui a fait de l'exil une nécessité. Ce serait une situation délicate, pleine de difficultés, d'anxiétés, de périls. Les amis de la reine Christine doivent désirer que la tutelle ne lui soit pas offerte en ce moment : il serait difficile de la refuser, imprudent de l'accepter.

Les affaires de la Chine sont loin d'être terminées. Le télégraphe nous apprend que les hostilités ont éclaté de nouveau. Les Anglais se sont portés sur Canton et se sont emparés des factoreries et des forts du Bogue. Sans doute les troupes anglaises obtiendront quelques succès, leur artillerie renversera facilement les ouvrages des Chinois, les Anglais s'empareront sans peine des points qu'ils pourront attaquer; mais quel sera en définitive le résultat de ces expéditions si lointaines, si coûteuses? Que faire, si l'empereur s'obstine à ne pas céder? s'il ordonne aux populations de se retirer dans l'intérieur du pays? s'il ne craint pas d'abandonner à la dévastation et au pillage quelques lieues carrées de son immense empire? Il est difficile de croire que l'Angleterre trouve une compensation suffisante aux sacrifices qu'elle devra faire en hommes et en argent.

Les affaires de la Suisse paraissent annoncer un arrangement prochain, à la diète de juillet; Argovie n'a pas repoussé le *conclusum* de la diète d'une manière absolue. Pour ceux qui connaissent les formules des conseils de la Suisse, il est évident qu'on a reconnu la convenance, la nécessité d'une tran-

saction, et qu'on se dispose à y souscrire. C'est maintenant aux cantons et à la diète de terminer définitivement un différend qui ne pourrait se prolonger sans exposer le pays aux plus fâcheuses conséquences. La Suisse a bien assez de ses dissentimens politiques, sans y mêler d'autres élémens de discorde, et des élémens qui trouvent affinité et sympathie hors de la Suisse.

La chambre des députés a terminé ses travaux. Elle n'aurait pu les continuer avec dignité. La fatigue était visible, et, après sept mois de session, elle n'était pas sans excuse. Deux faits remarquables ont seuls signalé les dernières délibérations.

L'un est le démenti que M. Guizot a donné aux calomnies de ceux qui accusaient la royauté de juillet d'avoir promis l'évacuation d'Alger. Le démenti a été formel, et il est irrécusable que les paroles du ministre n'ont été contredites par personne. Les explications qu'on donne aujourd'hui de ce silence sont singulières. « On n'a pas eu le temps de demander la parole; M. Sauzet a mis précipitamment l'article aux voix. » C'est ainsi que les légitimistes et les hommes de l'extrême gauche ont permis au président de leur fermer la bouche. Ce sont des hommes dont la parole est si peu habile, des hommes si modestes, si timides! La France ne les a jamais vus demander bruyamment la parole, parler sur la question, sur la position de la question, contre la clôture, interrompre le vote, mettre la chambre en rumeur, quelquefois pour des questions de nulle importance. Ce jour-là, pas un n'a trouvé un mot, une syllabe; cette tribune qu'on a souvent prise d'assaut, au pas de course, nul n'a même fait semblant d'en approcher. Sans doute le regard, la voix de M. Sauzet avaient terrifié l'assemblée. M. Sauzet est un homme si terrible!

L'autre fait n'a rien de politique; c'est un acte d'administration, mais un fait important. Il réalise les vœux que les deux chambres avaient exprimés à plusieurs reprises. Les conseils municipaux avaient trop souvent abusé du pouvoir qu'ils tiennent de la loi de 1833, relativement au traitement de ces instituteurs primaires qui, dans leurs honorables et modestes fonctions, rendent de si grands services au pays, et méritent bien qu'on ne songe pas du moins à amincir le morceau de pain que la loi a voulu leur assurer. Par l'amendement que M. le ministre de l'instruction publique a su obtenir de la chambre, il a mis les instituteurs communaux à l'abri des lésineries de l'esprit municipal, et, en attendant le jour où il sera permis d'améliorer leur sort, il leur a du moins assuré le bénéfice de la loi existante. C'était là l'amendement dont avait essentiellement besoin la loi de 1833. Il assure du pain à plusieurs centaines d'instituteurs primaires et par-là un enseignement régulier et consciencieux à des milliers de Français. C'est, à nos yeux, un des résultats les plus solides, les plus utiles, de cette session.

M. le garde-des-sceaux vient de publier une circulaire qui a pour but de préparer une réforme de la plus haute importance, je veux dire la réforme de notre système hypothécaire. C'est à la fois une question de justice et d'économie politique.

Il est inique d'exposer les acheteurs et les prêteurs à des piéges et à des

erreurs qu'il n'est pas toujours en leur pouvoir d'éviter, et cela pour accorder à certaines personnes des faveurs exorbitantes.

Il est absurde d'entraver le mouvement des capitaux et de les détourner du sol français par les dangers qui accompagnent chez nous les prêts hypothécaires. On se plaint de l'état de l'agriculture dans plusieurs de nos départemens : on dit que l'usure dévore nos campagnes; on remarque que les possesseurs de grands domaines ne demandent pas mieux que de les morceler et de les vendre en détail. Je le crois bien. Comment l'agriculture se relèverait-elle de son abaissement sans capitaux, sans capitaux prêtés à des conditions honnêtes, à bas intérêt? Et comment trouver ces capitaux, si elle ne peut pas offrir aux prêteurs un gage qui les rassure?

Les hommes imprévoyans se résignent aux exigences ruineuses de l'usure, de l'usure qui cherche dans les conditions du contrat la compensation des risques qu'on lui fait courir.

Les hommes mieux avisés morcellent et vendent en détail le domaine dont, faute de capitaux, ils ne peuvent pas tirer bon parti. En le morcelant, ils le vendent à des travailleurs qui, par l'exiguité du lot qu'ils achètent, remplacent l'action du capital par celle de leur travail personnel, et ne réfléchissent pas que le produit qu'ils en tirent n'est pas la *rente* du sol qu'ils ont acquis, mais le maigre salaire d'un travail qui aurait trouvé ailleurs une plus large rétribution.

Nous remercions M. le garde-des-sceaux d'avoir pris ces importantes questions en sérieuse considération. La circulaire signale les points à étudier avec une précision lumineuse. Nous espérons que les cours du royaume seconderont les vues de l'administration, et qu'elles ne se laisseront pas effrayer par les utopies qu'on a jetées dans le public sous des noms divers. Il ne s'agit pas de dénaturer la propriété immobilière. Elle a ses caractères propres; nul ne peut les lui enlever. Il s'agit d'amender notre système hypothécaire et notre procédure d'aliénation des immeubles, volontaire et forcée. Il s'agit de rendre du crédit aux emprunteurs en donnant aux prêteurs toutes les sûretés que commandent la raison et l'équité. On ne demande au fond rien de nouveau. L'expérience est faite, et depuis long-temps dans plus d'un pays. L'esprit de routine paralysera-t-il nos efforts? Nous le craignons. Il n'y a plus de superstitions religieuses; il y en a d'autres, non moins superbes, non moins aveugles.

— Les derniers articles de George Sand, *un Hiver au midi de l'Europe,* ont eu grand succès à Paris; ils n'en ont pas eu un moindre à Palma. Ici l'on a ri et l'on a admiré, selon qu'on suivait le train de cette plume brillante qui allait et se jouait des hommes au paysage; là-bas on s'est fâché. Le premier article où figurait et grognait d'une façon si plaisante *l'animal qui se nourrit de glands*, pour parler avec Delille, avait provoqué à Palma un premier

mouvement d'indignation que l'hommage éclatant rendu ensuite à la beauté du pays et de la nature n'a pu apaiser. La colère dure encore; toute l'île en a retenti. Le journal du lieu, *la Palma*, dans une longue invective adressée à George Sand, vient de venger, en termes fort gros et tout-à-fait proportionnés à la distance, *la dorée Baléare* contre les prétendues injures qu'elle aurait reçues du peintre héritier de Rousseau. On ne se figurerait pas le degré de représailles auquel s'est portée dans cet article la galanterie majorquine piquée à son endroit de petite ville : cela ne se traduit pas en français. Un moine défroqué trouverait de ces aménités-là. Nous regrettons vraiment que les littérateurs majorquins aient jugé à propos de joindre cette pièce justificative à l'appui de ce qu'on avait écrit d'irrévérent sur les *naturels* du lieu. George Sand indiquait d'honorables exceptions : c'était aux gens d'esprit à s'y mettre. Nous aimons à penser qu'il y en a, et que plus d'un gentilhomme de là-bas aura rougi de cette manière d'entendre et de venger, *à la face de l'Europe*, l'honneur majorquin.

— L'*Amour impossible*, chronique parisienne, par M. Jules Barbey d'Aurevilly (1), est un petit roman très spirituel, très raffiné, très moderne, dans le genre de M. de Balzac, quand il observe, ou plutôt de M. Charles de Bernard. L'auteur, en beaucoup de pages brillantes, et en plusieurs situations très bien saisies, est déjà passé maître. Il s'agit d'une femme à la mode, d'une *lionne* qui vole son amant à une autre femme de ses amies, et qui, pourtant n'en profite guère; car elle et lui sont blasés, et ils ont beau faire, ils ne peuvent s'aimer. Le style, le langage, le costume et les *mœurs* de cette nouvelle sont du dernier moderne; la mode y joue un grand rôle, le jargon n'y est pas étranger. L'auteur fait preuve d'assez de fonds et de talent propre, pour devoir se débarrasser au plus vite de ce qu'il y a d'étrange et de passager dans ces dialectes qui ne durent qu'une ou deux semaines : il peut, en étant plus simple, prétendre à des succès durables. Il y a des scènes charmantes, le moment, par exemple, où Mme d'Anglure, la femme volée, entre à l'improviste chez sa rivale pour lui reprendre l'amant déjà tombé à genoux, et qui n'a que le temps de se relever. Mme d'Anglure, douce, pure, aimante, espèce de beau camélia blanc élancé, un peu sotte, disent les méchans, mais passionnée, est une heureuse figure. Elle meurt de douleur. Sa brune et fière rivale, Mme de Gesvres, est un peu trop peinte en panthère, et a trop de *cambrures;* faite comme elle est, et fait comme l'est aussi M. de Maulevrier, on ne comprend pas pourquoi, tout en croyant l'amour impossible, ils n'en poussent pas l'expérience jusqu'au bout : c'est là, dans la conclusion de la nouvelle, une grave invraisemblance. Je soupçonne l'auteur, qui m'a l'air très

(1) Delanchy, faubourg Montmartre, 11.

expérimenté, d'avoir dissimulé à cet endroit et de n'avoir pas voulu tout dire. Quoi qu'il en soit, il amuse, il intéresse, il impatiente quelquefois par excès de trait et d'esprit, il n'ennuie jamais.

Hobbes, considéré comme métaphysicien, par M. Damiron. — Le nouveau volume que vient de publier l'Académie des Sciences morales et politiques, contient deux mémoires de philosophie; l'un sur Thomas Hobbes, par M. Damiron, l'autre sur le Nyâya, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Ce serait une curieuse biographie à écrire que celle de Hobbes; dans un mémoire destiné à une académie, M. Damiron a nécessairement laissé en dehors tous les faits biographiques, parce qu'ils ne peuvent donner lieu à aucune recherche d'érudition. Cependant la vie de Hobbes a de l'importance, même au point de vue philosophique, parce qu'il est du très petit nombre de philosophes qui, dans la vie civile, ont été *de leur système*. Si l'on veut comprendre sa conduite, il faut connaître ses théories, du moins ses théories politiques; et les voici en très peu de mots. Les hommes ont vécu d'abord à la façon des bêtes fauves; c'est là leur état de nature; mais à la différence de Jean-Jacques Rousseau, qui plaignait sincèrement l'humanité d'avoir abandonné ses allures primitives, Hobbes a une telle horreur de cette anarchie universelle, que son unique but est de la proscrire à jamais, et avec elle tout ce qui, dans nos mœurs, favorise la liberté et l'indépendance, ces causes de l'anarchie qu'il ne peut pas séparer de l'anarchie elle-même. Sur ce principe, le meilleur gouvernement sera le gouvernement le plus absolu, celui qui tendra le plus ouvertement à détruire toute liberté individuelle, et qui soumettra, sans réserve, toutes les volontés à celle du souverain. Pour remplir sa mission, ce gouvernement devra être très fort; et tout ce qui contribuera à le rendre fort, sera légitime; il sera lui-même légitime en proportion de sa force; il ne faut pas dire : Mon droit fait ma force; mais bien : Ma force est mon droit. C'est une doctrine qu'on ne saurait du moins taxer d'hypocrisie; et que l'on songe que Thomas Hobbes était né vingt-sept ans après Bâcon, en 1588, et qu'il composait et écrivait ce système dans le même temps que ses compatriotes faisaient à leur roi son procès, et donnaient à l'Europe le premier signal des grandes révolutions en faveur de la liberté. Attaché comme précepteur à la famille de Guillaume Cavendisch, du parti des royalistes, il émigra avec eux et vint en France, où il enseigna la philosophie au prince de Galles, exilé. Il resta sincèrement attaché au parti vaincu, tant que l'anarchie régna parmi les vainqueurs; mais quand Cromwell eut réalisé, autant que possible, cet idéal du gouvernement *fort* et *un*, que demandait Hobbes, la légitimité passa de son côté avec le succès, et le précepteur du prince de Galles retourna en Angleterre sous les lois de son souverain légitime, Olivier Cromwell. Il redevint royaliste après la restauration; c'était la faute de Richard, qui avait gouverné avec faiblesse. On disait que Hobbes avait changé trois fois de parti, parce qu'il n'avait jamais changé d'opinion. On peut en dire autant de tous

les traîtres, qui sont toujours nécessairement de l'opinion de Hobbes, puisqu'ils sont toujours *du parti du plus fort*. Cette singulière excuse fut admise à la nouvelle cour, où l'on jugea peut-être que la pratique était si ancienne, qu'il n'y avait pas lieu de redouter la théorie. Hobbes fut même pensionné, et il serait mort en faveur, sans la publication faite malgré lui de son histoire des guerres civiles.

Un tel homme ne peut guère inspirer de sympathie. Sincère si l'on veut, c'est une sincérité qui suppose un triste courage. Hobbes était du reste pour tous les partis extrêmes, et ne savait ce que c'est que conciliation et ménagement. Il étudia à quarante ans les mathématiques, et voulut les réformer. Il était plus aisé de faire une utopie de gouvernement, que de supposer une science mathématique à côté de la véritable; ce fut une risée universelle. Quant à ses opinions en philosophie, jamais, il faut en convenir, le sensualisme et le matérialisme n'avaient été exposés avec une clarté aussi parfaite. Pour lui, la connaissance n'est « rien autre chose qu'un mouvement en certaines parties du corps organique. » — « L'esprit est un corps naturel d'une telle subtilité qu'il n'agit point sur les sens, mais qui remplit une place et a des dimensions. » Quant à sa morale, la voici tout entière dans une seule sentence : « Chaque homme appelle bon ce qui lui est agréable pour lui-même, et mal ce qui lui déplaît. » Avec tout cela, on fait l'éloge de sa conduite privée, tant il est vrai que nous sommes toujours inconséquens par quelque endroit. Ce grand logicien qui trahit tout le monde par fidélité à sa philosophie, eut cependant le tort d'être honnête homme.

Il est difficile d'être plus complètement et plus ouvertement sensualiste que Hobbes; mais ce que M. Damiron fait ressortir avec une grande habileté, c'est cette contradiction d'une philosophie sensualiste, qui n'est nullement empirique, et ne veut admettre d'autre méthode que le calcul. Qu'ils fassent des expériences, dit Hobbes en parlant des académiciens, qu'ils s'évertuent tant qu'ils voudront; ce sera peine perdue, s'ils ne reviennent à *mes principes*. Voilà sans contredit une confiance admirable. Et comme ces principes, hors desquels il n'y a pas de salut, sont radicalement faux, on peut juger des résultats que les lois du calcul leur promettent. Tout le mérite de Hobbes est donc dans les diverses combinaisons qu'il a données de ses idées fausses, et de ses principes faux. Il est vrai que ces combinaisons sont toujours nettes, régulières, justes. Il ne possède que de la fausse monnaie; mais il en fait à mer veille le compte et la balance; et c'est pour cela, dit M. Damiron, qu'au lieu de se montrer un sage et grand métaphysicien, il n'est plus qu'un rigoureux, mais exclusif logicien.

M. Damiron, qui est lui-même d'ailleurs un philosophe du premier mérite, et qui excelle, comme chacun sait, à saisir le caractère propre d'une méthode et d'une doctrine, et à l'exposer avec un rare bonheur d'expression, publiera successivement une suite de mémoires sur les philosophes du XVIIe siècle. Il n'est personne qui ne se rappelle le succès qu'a obtenu son *Histoire de la Phi-*

losophie contemporaine. Le sujet qu'il s'est donné maintenant est plus grave et plus fécond, il faut en convenir, et il n'en est que plus digne de son talent.

Mémoire sur le Nyaya, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. — M. Barthélemy Saint-Hilaire, tout occupé de cette grande traduction d'Aristote dont il veut doter notre pays, a trouvé le temps de faire une excursion dans la philosophie indienne, et de nous donner un beau mémoire sur la philosophie logique de l'Inde, le Nyâya. La connaissance du Nyâya, fort importante en elle-même, a aussi de quoi exciter l'intérêt d'un péripatéticien, puisque l'on a prétendu que ce livre avait été communiqué par les brahmanes à Callisthènes, et par Callisthènes à son oncle Aristote. Aristote, en composant l'Organon, se serait donc inspiré de la sagesse de l'Inde, et cet admirable système de logique, qui est à la fois le premier et presque le dernier mot de la science, devrait être rapporté à Gotama, dont Aristote, sur ce point, ne serait que le disciple. Ces deux systèmes de logique ont eu même fortune; car l'Organon d'Aristote a régné souverainement sur nos écoles de philosophie au moyen-âge, et l'autorité du Nyâya est encore, de nos jours, incontestable et incontestée dans les Indes. Ce peuple indien, si peu connu, et pourtant si curieux à connaître, n'est pas un peuple sauvage et à demi barbare; il a une philosophie très subtile et très abstraite, et une littérature qui ne manque ni d'élévation ni de charme. Il y a dans Sacountalâ plus d'une scène remplie de fraîcheur et de grace, et les épopées philosophiques, au milieu de ces fables grandioses dont l'Orient est épris, nous déroulent souvent des systèmes d'une véritable profondeur. Aujourd'hui encore les six grandes écoles de philosophie indienne sont étudiées avec ardeur, mais aucune ne compte autant de partisans que le Nyâya. Il est lu par neuf étudians sur dix; c'est véritablement le système populaire. Dans les fêtes religieuses de l'Inde, où les brahmanes se livrent à des discussions solennelles sur des questions de philosophie, tous les honneurs sont aux pandits qui connaissent le Nyâya, et peuvent, grace à cette redoutable logique, réduire leurs adversaires au silence. L'œuvre de Gotama ne justifie pas cette vogue; et après l'exposition qu'en a donnée M. Barthélemy Saint-Hilaire, on n'hésite pas à prononcer, comme lui, que s'il était possible qu'Aristote l'eût connue, elle ne lui aurait rien appris. Elle se compose d'un certain nombre de *soûtras* ou sentences, qui traitent principalement de nos facultés intellectuelles, que Gotama appelle la preuve, des objets de la connaissance ou des objets de la preuve, et enfin des moyens fournis par la science pour exprimer une pensée, démontrer une assertion, ou réfuter un adversaire. L'auteur de ces sentences croit évidemment avoir poussé la science humaine aussi loin qu'elle peut aller, et rien n'est plus naïf que l'admiration qu'il a pour sa découverte. Voici le premier de ces soûtras : « La béatitude est acquise à ceux qui connaissent parfaitement ce que c'est que la preuve, l'objet de la preuve, le doute, le motif, l'exemple, l'assertion, le membre de l'assertion, le raisonnement supplétif, la décision finale, l'objec-

tion, la controverse, la chicane, le sophisme, la fraude, la réponse futile, et la réduction au silence. » Cette béatitude, assez difficile à acquérir, se réduit à bien peu de chose, puisque le pandit qui possède le mieux la preuve, le doute, le motif, l'exemple, etc., ne connaît en définitive qu'un système de logique, et un système très incomplet et très défectueux. Quelles sont en effet les quatre parties fondamentales de la logique? Les catégories, la proposition, le syllogisme et la démonstration. Pour la théorie des catégories, Gotama l'a omise tout entière; il ne fait que mentionner la proposition, sans en distinguer les élémens, sans en indiquer les formes essentielles et principales; il se rapproche un peu plus du syllogisme; et le moyen de ne pas s'en rapprocher par quelque endroit, quand on traite du raisonnement? Mais si l'on compare cet argument d'Aristote, simple, complet, avec ses trois propositions et ses trois termes, avec ses règles précises, justes, infaillibles, à ces cinq propositions de l'*assertion*, dans le Nyâya, où le progrès de la pensée est mal saisi et mal indiqué, où l'esprit revient sur lui-même sans nécessité et sans profit, où rien ne détermine le caractère propre du moyen terme, on sera forcé de convenir qu'il n'y a rien de commun, que le sujet, entre le Nyâya et l'Organon. Les seize topiques de Gotama sont à la vérité une sorte de théorie de la démonstration; mais que dire d'une théorie de la démonstration où la définition est à peine indiquée? Il faut donc conclure, avec le savant auteur de ce mémoire, que le Nyâya n'est point, à proprement parler, une logique, qu'il n'est qu'une dialectique superficielle, bien que fort ingénieuse, qui présente une théorie peu complète de la discussion, et qui n'a pas pénétré jusqu'au raisonnement, à ses principes vrais, à ses élémens essentiels. M. Barthélemy Saint-Hilaire regarde le Nyâya comme étant, selon toutes les probabilités, antérieur de plusieurs siècles à l'Organon; mais il déclare en même temps que l'on ne peut avoir sur ce sujet que des conjectures très vagues. « Auteur inconnu, date inconnue, traditions fabuleuses, voilà, dit-il, tout ce qu'il nous est actuellement permis de savoir. » Si nous ne savons rien de l'histoire du Nyâya, sa valeur intrinsèque nous est assez connue, grace à cet excellent mémoire, pour que nous puissions décharger Aristote de tout soupçon d'imitation, et lui restituer tout entière la gloire de créateur de la logique.

V. DE MARS.